



HAL
open science

Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ? Retours d'expérience et questions à se poser

Emeline Hassenforder, Anne Pressurot, Nils Ferrand, Melaine Aucante,
Nathalie Sureau-Blanchet

► To cite this version:

Emeline Hassenforder, Anne Pressurot, Nils Ferrand, Melaine Aucante, Nathalie Sureau-Blanchet. Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ? Retours d'expérience et questions à se poser. Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ? Retours d'expérience et questions à se poser, 2020. hal-02976121

HAL Id: hal-02976121

<https://hal.science/hal-02976121v1>

Submitted on 23 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ?

Retours d'expérience et questions à se poser

Septembre 2020



SOMMAIRE

Préambule	5
Remerciements	8
Acronymes	9
Éléments de cadrage	10
Présentation du projet	11
Cinq expériences de participation distinctes	14

AVANT DE SE LANCER 15

Contextes des terrains pilotes

La Sévenne	16
Les Usses	18
L'Huveaune	20
L'Arc	22
La Drôme	24

Les questions à se poser avant de se lancer dans une démarche participative

- Pourquoi se lancer et **dans quel(s) cas ne pas se lancer** dans une démarche participative ? 27
- Est-ce le **meilleur moment** pour se lancer dans une démarche participative ? 28
- Qui sont les **personnes concernées ou impactées** par le projet, plan, programme ? 29
- Les décisionnaires ont-ils validé quelle **marge de manœuvre** laisser à la participation ? 32
- Quelle articulation avec le **calendrier institutionnel** ? 34
- Y a-t-il suffisamment de **temps** pour réaliser la démarche visée ? 37
- Y a-t-il suffisamment de **budget** pour réaliser la démarche visée ? 39
- Est-ce que la démarche visée est bien un **processus** et non une succession d'évènements ponctuels et déconnectés ? 41
- La démarche visée respecte-t-elle les **obligations réglementaires** en termes de participation ? 42

Les processus participatifs sur les terrains pilotes

La Sévenne: projet de restauration hydromorphologique	49
Les Ussets: Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)	50
L'Huveaune: Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention)	51
L'Arc: Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	52
La Drôme: Révision du Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	53
Tableau récapitulatif	54

Les questions à se poser au début et au cours d'une démarche participative

■ Comment communiquer pour mobiliser les citoyens ?	56
■ Quels rôles dans la démarche: Qui pilote? Qui facilite? Qui suit & évalue?	59
■ Comment organiser les groupes de participants ? (par type d'acteurs, par provenance géographique, etc.)	63
■ Comment adapter la démarche participative chemin-faisant?	64
■ Quelles spécifications dans le cahier des charges du maitre d'œuvre (bureau d'étude technique)?	65
■ Se faire accompagner dans une démarche participative: quand, par qui et pourquoi?	66
■ Pourquoi et comment concevoir une charte de la participation ?	68



Les effets de la participation sur les terrains pilotes

La Sévenne: faire participer sur un sujet technique	71
Les Ussets: être au plus proche de la population	74
L'Huveaune: faire participer en ligne	77
L'Arc: créer un réseau de sentinelles	82
La Drôme: faire participer des citoyens à la Commission Locale de l'Eau (CLE)	83

Les questions à se poser pour suivre et évaluer une démarche participative

■ Le suivi-évaluation: utile ou fastidieux ? Le point de vue des gestionnaires	94
■ Comment suivre et évaluer combien de personnes ont participé et qui elles sont (genre, âge, catégorie socio-professionnelle, etc.)?	95
ENCADRÉ: Le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la participation des citoyens dans la gestion de l'eau: quelles obligations?	96
■ Comment savoir ce que les participants ont pensé ou appris du processus participatif ?	97
■ Quels sont les effets des démarches participatives sur les plans projets programmes eau ?	99
■ Quels sont les effets des démarches participatives sur les élus ?	103
■ Quels sont les effets des démarches participatives sur les gestionnaires et les structures porteuses ?	107

RÉFÉRENCES

111

ANNEXES

113

PRÉAMBULE

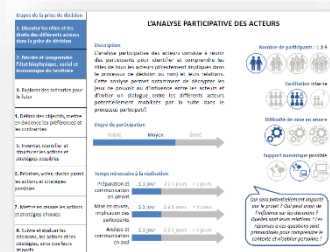
Ce travail a été réalisé par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (**IRSTEA**) pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (**AERMC**). Il s'inscrit dans un accord-cadre entre les deux parties pour un projet établi sur trois ans et demi (mi 2016-fin 2019) intitulé :

Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ?

Le projet visait à recenser, expérimenter et évaluer de nouveaux dispositifs participatifs permettant d'impliquer les parties prenantes et les citoyens dans la décision, la gestion et la gouvernance du grand cycle de l'eau en France. **Le présent document rassemble les conclusions du projet.**

Outre le travail de terrain, les principales autres productions issues du projet sont:

Un **état de la connaissance des méthodes participatives** en trois documents:



Fiches méthodes

DISPONIBLES [ICI](#)

Un **guide sur la participation numérique** :



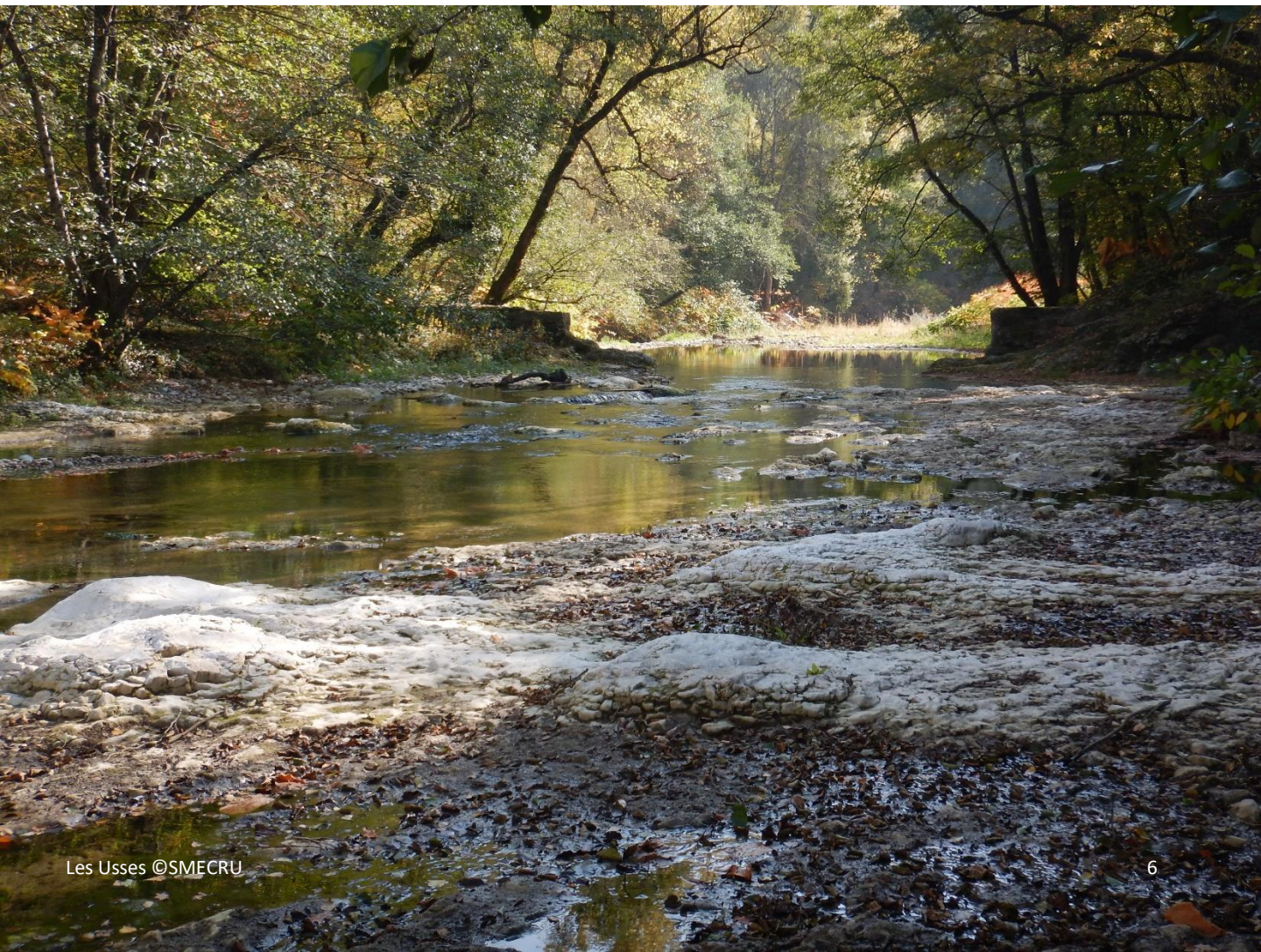
Ces premiers documents portent plutôt sur **l'ingénierie de la participation**: ils apportent des réponses à des questions telles que : quel degré de participation mettre en place aux différentes étapes d'un projet de l'eau? Quelles méthodes participatives utiliser en fonction du nombre de participants visé et du temps disponible ? Quand et pourquoi utiliser le numérique? Le présent document est complémentaire puisqu'il apporte un **retour d'expérience des 5 terrains accompagnés** dans le cadre du projet.

A quoi et à qui sert ce document?

Dans le cadre du projet « Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ? », **cinq terrains** ont été accompagnés par IRSTEA dans la construction et la mise en œuvre de leur démarche participative (cf. présentation des 5 terrains p.14). **Ces terrains sont représentatifs de différentes zones du bassin Rhône Méditerranée Corse et de différents enjeux** auxquels cherchent à répondre les gestionnaires de l'eau: restauration hydromorphologique, partage de l'eau entre différents usages, inondations et gestion intégrée.

L'objectif était que les retours d'expérience de ces cinq démarches participatives puissent être utiles à d'autres gestionnaires de l'eau voulant mettre en place des démarches participatives sur leurs territoires.

Ce document a donc été construit autour des questions que se sont posées les gestionnaires de l'eau de ces cinq terrains avant, pendant et après leurs démarches participatives. Nous avons fait l'hypothèse que d'autres gestionnaires se poseraient les mêmes questions et qu'ils seraient donc intéressés par les choix qu'ont fait les cinq terrains pour y répondre et les enseignements qu'ils en ont tiré.



Quelles ambitions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en termes de participation?

Depuis la loi de 1964, l'eau est un patrimoine commun de la nation en France. La concertation est de ce fait très développée, au travers de commissions locales de l'eau, de Comités de Rivière et autres instances de gouvernance locales de gestion de l'eau (loi de 1992). Plusieurs constats et enjeux se sont affirmés ces dernières années :

- le cadre législatif a évolué vers une plus grande participation citoyenne (Convention Aarhus-1998, art. 14 de la Directive cadre sur l'eau-2000, Ordonnance sur le dialogue environnemental-2016)
- le citoyen, l'habitant, le riverain sont finalement peu sollicités, sauf au travers de sensibilisations ; ateliers scolaires, journée sur l'eau etc.
- le partage des enjeux de l'eau et l'émergence de nouveaux projets à large échelle territoriale reste difficile
- l'association des acteurs « hors eau » -aménageurs du territoire, propriétaires impactés- devient nécessaire, particulièrement en contexte de tension financière.

Le dialogue territorial dans la gestion de l'eau implique aujourd'hui d'être plus participatif. L'AERMC participe à cet objectif dans ses programmes d'intervention (X^{ème} programme 2013-2018 et XI^{ème} programme 2019-2024) principalement autour de :

- l'élaboration et la conduite de projets plus concertés ; non obligatoire, innovants, articulés avec la gestion institutionnelle et sur les priorités du SDAGE (préservation des captages d'eau potable, réduction des pollutions diffuses, gestion plus naturelle des rivières et prévention des inondations, partage de la ressource en eau, trame bleue). Aujourd'hui par exemple plus de la moitié des SAGE sur le bassin versant RMC peuvent intégrer une concertation préalable en amont de la rédaction de leur plan d'aménagement (PAGD) et de leur règlement.
- la montée en compétence des agents de l'agence et des structures de gestion de l'eau sur la concertation ; programme Osons Agir, programme de l'agence préparé avec ses partenaires, focus groups de co-construction des SDAGE 2017-2021 et 2022-2027
- la réalisation d'études socio- économiques et politiques dédiées ; le levier citoyen dans la prise de décision des élus, la perception sociale ou l'acceptabilité économique des acteurs sur certains projets, l'utilité sociale des actions menées
- l'appel à projet « eau et participation citoyenne » lancé en cette fin d'année 2020.
- La signature par l'AERMC de la charte de participation du public du ministère fin 2016.

Sur la participation, un des enjeux majeurs est l'intégration des citoyens dans une gestion de l'eau concertée historique et en place. L'IRSTEA et l'agence ont donc conduit entre 2016 et 2019 un travail de recherche et développement sur l'ensemble du bassin RMC pour une **stratégie participative en matière de gestion locale de l'eau avec les citoyens**. Les productions obtenues se veulent pragmatiques et éclairantes, en appui de guides plus techniques. Elles tracent les **points clefs de l'état de la connaissance, des méthodes et étapes de la participation** sur le sujet. Les thèmes abordés sont multiples ; partage de la ressource en eau, taxe Gemapi, gestion des milieux et prévention des inondations, etc.

La participation citoyenne dans la gestion de l'eau est en construction, espérons que les réponses apportées ici, diversifiées et concrètes, participent à la gestion durable de nos ressources en eau.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué directement ou indirectement à ce rapport de synthèse:

- ✓ **Les terrains pilotes:** Héloïse DORANLO, Aline BRANCHARD et Caroline CROZET du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA, anciennement Syndicat Rivières des 4 Vallées RIV4VAL); Aurélien TRANSON, Yacine HADDOU, Maxime LENNE et Céline VAIRON du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA); Célia DAMAGNEZ, Roxane ROY et Estelle FLEURY du Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH); Aurélie RADDE du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses (SMECRU); Marie TROUILLET du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bugey-Genevois; Claire PETITJEAN et Chrystel FERMOND du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD).
- ✓ **Les membres du comité de suivi :** Marie PAGÈS-GOLD et Gaëlle GRATTARD de l'union régionale des centres permanents d'initiative pour l'environnement Auvergne Rhône Alpes (URCPIE), Julien BIGUÉ, Nicolas VALÉ, Chloé RENOUARD et Béatrice TOURLONNIAS de l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne (ARRA²), Nicolas METSU du réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques en PACA (RRGMA), Delphine LOUPSANS de l'agence française de la biodiversité (AFB), Pierre-Yves Guihéneuf de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC), Hélène FLACHON de l'AERMC, Patrice GARIN pour l'IRSTEA.
- ✓ **Le panel d'experts :** Jean-Baptiste CHERMERY, Gaëlle GASC et Yannick ARAMA de CONTRECHAMPS, Jean-Emmanuel ROUGIER et Matthieu DIONNET de LISODE, Philippe BARRET de GEYSER/DIALTER, Anne CLEMENS du GRAIE et Audrey RICHARD-FERROUDJI, consultante.
- ✓ **Le secrétariat technique** du projet : Emeline HASSENFORDER, Nils FERRAND et Mélaïne AUCANTE pour l'IRSTEA; Anne PRESSUROT et Nathalie SUREAU BLANCHET pour l'AERMC.
- ✓ **Les agents des ministères et de la CNDP** pour leurs précisions et leurs relectures de la partie « obligations réglementaires ». Au Ministère de la transition écologique et solidaire: Audrey MASSOT de la Direction de l'eau et de la biodiversité; Marianne FOUQUET, Aurélien BOUET de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation: Jérôme HORS de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). A la CNDP: Patrick DERONZIER.
- ✓ **Toutes les personnes qui ont participé à la réunion de travail du 29 mai 2018** « SAGE et participation citoyenne : options pour le futur » et non précitées: Jean-Luc BAIETTO et Sophie DERONZIER citoyen.nes de la Drôme, Rémi BARBIER de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES); Sophie RICHARD d'AgroParisTech, David ARNAUD du Conseil départemental de la Drôme et Sabine GIRARD d'IRSTEA.

Nous remercions également tous les participant.es aux démarches participatives ainsi que les personnes qui ont accepté de réaliser des entretiens dans le but de produire ce rapport.

ACRONYMES

AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
AFB	Agence Française pour la Biodiversité (devenu l'OFB)
ARRA ²	Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne
ARS	Agence Régionale de Santé
ASA	Associations Syndicales Autorisées
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CIQ	Comité d'Intérêt de Quartier
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
COOPLAN	Outil de planification participative faisant partie de la démarche CoOPLAaGE (IRSTEA)
CPDP	Commission particulière du débat public
CPIE	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Directions Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPAGE	Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
GDE	Groupe Débat pour l'Eau
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ICPC	Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne
Ifrée	Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRSTEA	Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (devenu l'INRAE)
KOPER	Kit pour l'Observation et la Protection des Rivières faisant partie de la démarche CoOPLAaGE
MTES	Ministère de la transition Ecologique et Solidaire
OFB	Office français de la biodiversité
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective
PAEC	Projet agro-environnemental et climatique
PAMM	Plan d'action pour le milieu marin
PAPI	Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
PGRE	Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau
PGRI	Plan de gestion des risques d'Inondation
PLU, PLUi	Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi)
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRT	Plans de Prévention des Risques Technologiques
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RIV4VAL	Syndicat Rivières des 4 Vallées (nouvellement SIRRA)
SABA	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc
SAGE	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIBVH	Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune
SIRRA	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (anciennement RIV4VAL)
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SMECRU	Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Ussets
SMRD	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
SOCLE	Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau
SPARE	Projet européen « Planification stratégique pour les écosystèmes des rivières alpines » (2015-18)
STCEGRE	Schéma Territorial de Cohérence pour l'Économie et la Gestion de la Ressource en Eau (Ussets)
URCPIE	Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement
ZRE	Zone de répartition des eaux

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Dans ce rapport, nous nous concentrons sur la **participation citoyenne** dans les **plans, projets, et programmes de gestion locale** du **grand cycle de l'eau**

et non information !
Nous cibons des démarches visant a minima à demander l'avis des acteurs sur un projet, plan ou programme et à le prendre en compte.

Uniquement grand cycle de l'eau
Exclus: gestion des services publics de l'eau, énergie
Inclus: projets de barrages, risques inondations, zones humides, Natura 2000, trames vertes, mer, etc.

impliquant à la fois les parties prenantes ET les citoyens (ex : l'élaboration d'un contrat de rivière n'impliquant que les élus est exclue)

Voir ligne « local » dans le tableau ci-dessous. La participation organisée en dehors du cadre proposé par les gestionnaires de l'eau n'est pas abordée ici.

LES PLANS, PROJETS, ET PROGRAMMES DE GESTION LOCALE DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Périmètre

		GIRE		Inondation	Gestion quanti.	Irrigation
Cadre réglementaire & outils de gestion	Europe	Directive Cadre sur l'Eau		Directive Inondation		
	France	Décret no 2018-847 du 4 Oct. 2018 LIEN Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE Sep. 2019 LIEN		Cahier des charges « PAPI 3 » Oct.2017 LIEN	Instruction du gouv't relative au PTGE 7 mai 2019 LIEN Guide pour les études économiques et financières des PTGE agri. Sep 2019 LIEN	
	Grands bassins versants	SDAGE		PGRI		
	Local	SAGE	Contrats de milieu	SLGRI, PAPI, PPRI	PGRE, PTGE	
	Organes de concertation	CLE	Comités de rivière, de nappe ou de baie			ASA OUGC

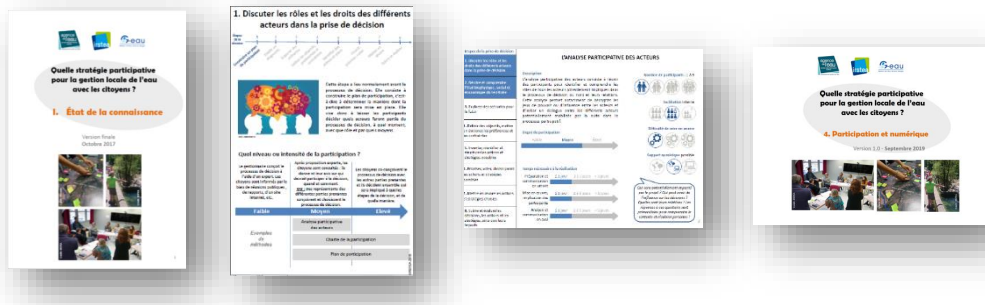
PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif = Tester différentes stratégies de participation pour la gestion locale du grand cycle de l'eau

PHASE 1 - Etat de la connaissance et sélection des terrains pilotes (Août 2016 – Mars 2017)

Etat de la connaissance des méthodes participatives

-> [Disponible ICI](#)



4 séminaires de travail (déc2016-Janv2017) ouverts à tous les animateurs des structures de gestion de l'eau de la zone AERMC pour ébaucher un plan de participation local

-> 64 personnes ont participé et 21 plans de participation ont été réalisés



Sélection de 4 terrains pilotes pour mettre en œuvre des processus participatifs sur leur territoire :

- > Usse (près d'Annecy): PGRE
- > Arc & Huveaune (région de Marseille) : PAPI d'intention
- > Sévenne (Vienne, sud-Est de Lyon) : Projet de restauration hydromorphologique

NOTE: La démarche participative sur la Drôme a été mise en place et cofinancée dans le cadre d'un autre projet (projet européen Interreg SPARE)

PHASE 2 - Adaptation et développements méthodologiques dans les terrains pilotes (Fév –Août 2017)

2 formations destinées aux terrains pilotes (2x2j)

-> **Formation 1** (4-5 mai) : Ingénierie de la participation, facilitation et dynamiques de groupes

-> **Formation 2** (26-27 juin) : Suivi-évaluation, Modélisation participative et jeux de rôle



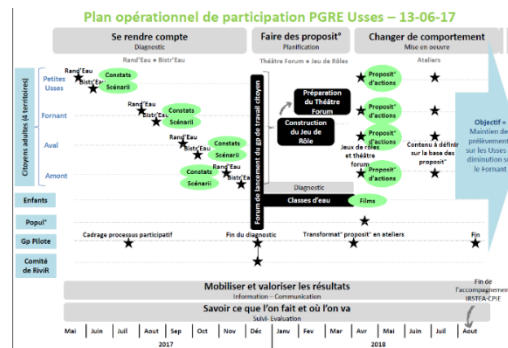
Formation 1, Montpellier



Formation 2, Saint Jean de Bournay

Opérationnalisation des plans de participation sur les terrains pilotes

-> Ex sur les Usse (cf. Annexes pour voir les plans de participation de tous les terrains pilotes):



PHASE 3 – Mise en œuvre de la participation (Mars 2017 – Oct. 2019)



Forum de lancement sur l'Huveaune



Réunion 1 Comité institutionnel sur la Sévenne



Visite des sentinelles de crue au Barrage de Bimont sur l'Arc



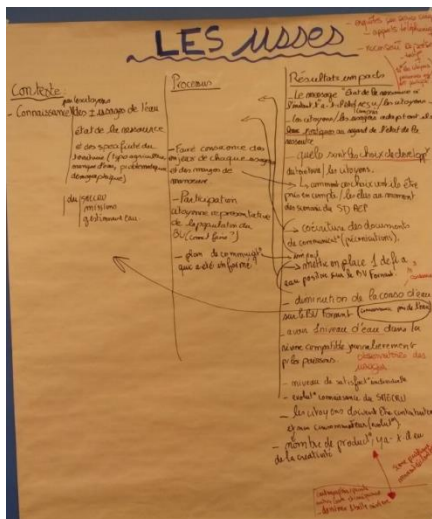
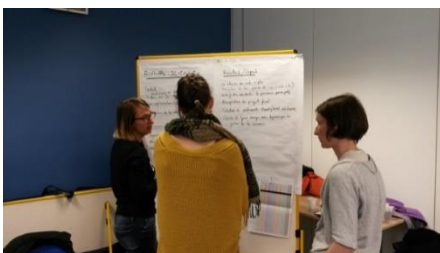
RandEau sur les Usse

© SMECRU-CPIE

PHASE 4 – SUIVI-EVALUATION ET SYNTHÈSE

(tout au long du projet)

- Cadrage du suivi-évaluation réalisé lors de la formation 1 (4-5 Mai 2017)
- Discussion autour des méthodes lors de la formation 2 (26-27 juin 2017)
- Suivi de la mise en œuvre des démarches participatives
- Listes de présence
- Questionnaires d'évaluation
- Entretiens finaux avec des gestionnaires, élus et citoyens



Cadrage du suivi-évaluation (Formation 1)

Ce document vise à présenter les expériences terrain qui ont été mises en place dans le cadre du projet et les résultats de leur suivi-évaluation.

5 EXPÉRIENCES DE PARTICIPATION DISTINCTES

SÉVENNE

Projet de restauration hydromorphologique



Devenu ↓ en 2019



USSES

Plan de gestion des Ressources en Eau (PGRE)



DRÔME

Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



ARC

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



HUVEAUNE

PAPI d'intention



NOTE: l'expérience participative sur la Drôme a été mise en place et cofinancée dans le cadre du projet européen Interreg SPARE « Planification stratégique pour les écosystèmes des rivières alpines » (2015-2018) www.alpine-space.eu/projects/spare/. Les quatre autres expériences ont été mises en place dans le cadre du projet « Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens ? ».



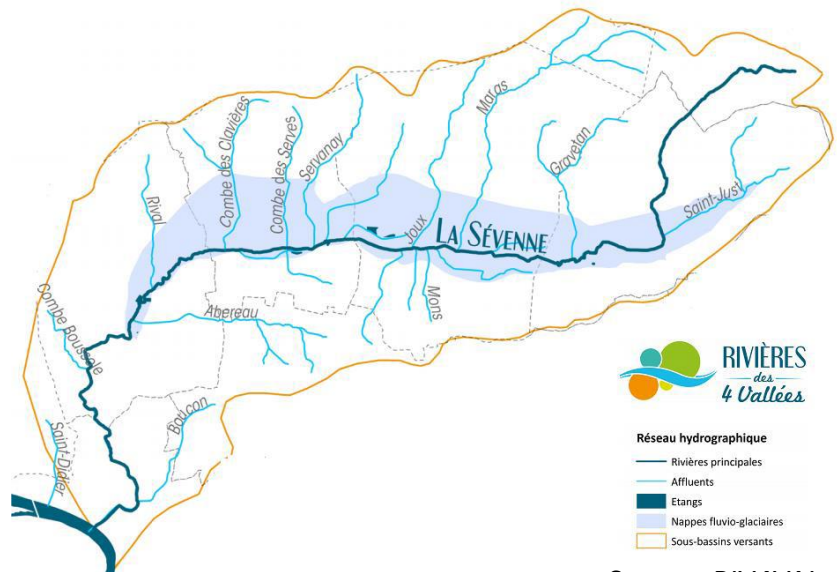
AVANT DE SE LANCER

LA SÉVENNE: CONTEXTE

<http://www.sirra.fr/>

Carte d'identité:

- Source: Valencin, lieu-dit la Combe d'Artas (Isère)
- Embouchure: Rhône
- Longueur: 22,2 km
- Superficie du bassin versant : 72km²
- **7 communes concernées** par tout ou partie de leur territoire
- 15 000 habitants (densité 208 hab/km²)
- Principaux usages de l'eau: industriel, eau potable et agricole



RIVIÈRES
des
4 Vallées

Réseau hydrographique
— Rivières principales
— Affluents
■ Etangs
■ Nappes fluvio-glaciaires
■ Sous-bassins versants

Source: RIV4VAL

Enjeux

- Inondations régulières de la zone industrielle de Leveau en aval (tous les 2 ans environ) avec des gros dégâts pour les entreprises
- Pollutions agricoles: nitrates dont les concentrations augmentent vers l'aval, notamment à partir des Serpaizières en lien avec les apports phréatiques
- Rejets de la station d'épuration de Danone : impact thermique fort et teneurs en composés phosphorés élevées
- Pollutions industrielles : accidents de pollution par les hydrocarbures (fuite des dépôts pétroliers) dans les années 1990



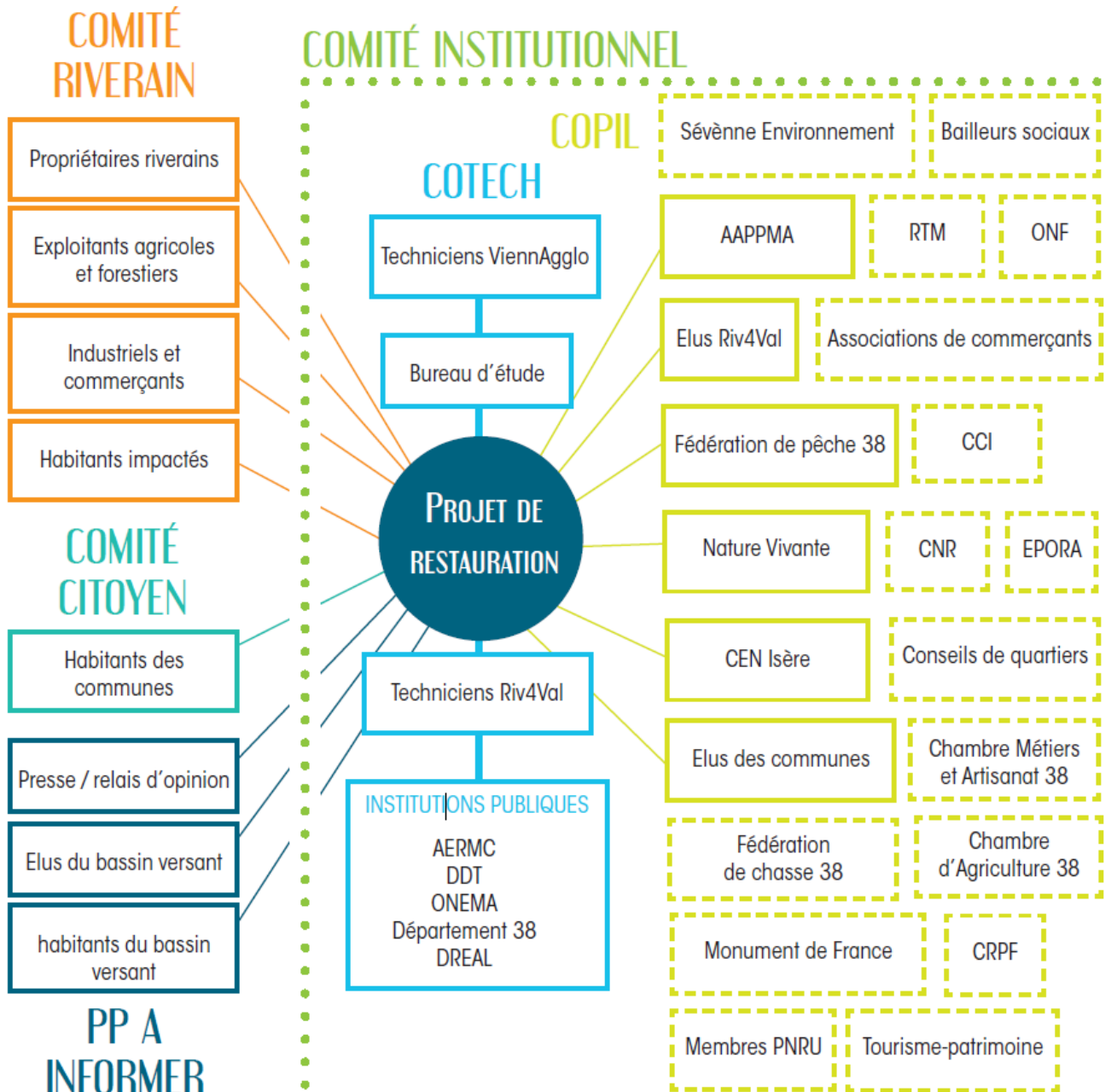
Historique de gouvernance

- **1935**: inondations importantes sur la Sèvenne
- **Début des années 70**: l'intensification agricole, ou le développement de l'urbanisation aggravent les phénomènes périodiques que sont les crues, les sécheresses, ou encore les érosions. Une solidarité financière et technique a donc été mise en place sur le territoire, pour l'ensemble des communes concernées par ces problèmes.
- **1975**: création du Syndicat Rivières des 4 Vallées (RIV4VAL)
- **2018**: le Syndicat de Rivières des 4 Vallées devient le SIRRA Syndicat isérois des Rivières Rhône Aval par Fusion de 4 syndicats (4 Vallées, Bièvre-Liers-Valloire, Sanne et Varèze)

Outils de gestion

- 1 contrat de rivière des 4 Vallées (2015)
- Contrat vert et bleu Bièvre-Liers-Valloire 2016
- PAEC des 4 Vallées 2016
- PAPI
- PGRE (2018-2022)
- SAGE Bièvre-Liers-Valloire (2019)

La gouvernance du Projet de restauration hydromorphologique de la Sévenne



- AERMC Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- AAPPMA Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- CCI Chambre de commerce et d'industrie
- CEN Conservatoire d'Espaces Naturels
- CNR Compagnie Nationale du Rhône
- COFIL Comité de pilotage
- COTECH Comité Technique
- CRPF Centre national de la propriété forestière
- DDT Direction Départementale des Territoires
- DREAL Directions Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPORA Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- ONF Office national des forêts
- ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- PNRU Programme National de Rénovation Urbaine
- PP Parties Prenantes
- RTM Restauration des Terrains en Montagne

LES USSES: CONTEXTE

<https://www.rivieres-usses.com/>

Carte d'identité:

- Source: Plateau des Bornes (Haute-Savoie)
- Confluence: Rhône (Seyssel)
- Longueur: 47 km
- Superficie du bassin versant : 310 km²
- 41 communes concernées par tout ou partie de leur territoire
- >33 000 habitants
- Principaux usages de l'eau: domestique > 75 %, agricole 18%, industriel 7%.



Source: SMECRU

Enjeux concernés

- Territoire très rural dominé par l'agriculture (élevage laitier, arboriculture, viticulture AOP/AOC) mais qui a une forte attractivité démographique de par sa proximité immédiate du bassin économique genevois > forte augmentation des prélèvements domestiques alors que la quantité d'eau est un enjeu économique fort pour l'agriculture
- Territoire classé en ZRE (zone de répartition des eaux) depuis 2013: prélèvements limités à 1 420 000 m³ tous usages confondus pendant la période d'étiage (de mai à octobre).



Historique de gouvernance

- **Années 90:** Suite à des dégâts matériels dus à des crues torrentielles (effondrements de ponts), le Conseil Départemental de la Haute-Savoie suggère aux élus du territoire de mettre en œuvre une gestion préventive. C'est le début de la démarche de Contrat de Rivière.
- **2004:** Premières études sommaires
- **2007:** création du Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de Rivières des Usse
- **2014:** le Syndicat d'Étude devient Syndicat Mixte d'Exécution pour mettre en œuvre le Contrat de Rivières
- **2017-2019:** 6 intercommunalités adhèrent au SMECRU
- **2020:** Pérennisation du syndicat grâce au transfert de la compétence GEMAPI. Le SMECRU devient le Syndicat de Rivières les Usse.

Outils de gestion

- 1 contrat de Rivières (2013)
- 1 PGRE validé le 30 mars 2017, incluant
 - 1 Observatoire des prélèvements et des débits,
 - 1 Schéma Territorial de Cohérence pour l'Économie et la Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant des Usse (STCEGRE).

La gouvernance du PGRE des Usse

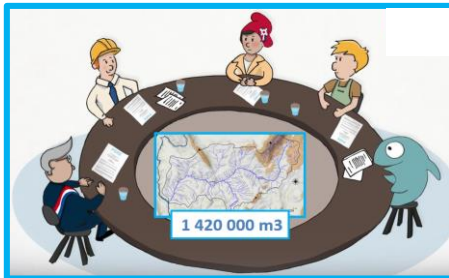
Source: SMECRU, Réunion du Comité de Rivières des Usse du 30 mars 2017



LE SMECRU

A été désigné par les services de l'Etat : coordonnateur de la ressource en eau. A ce titre il assure le secrétariat administratif et technique des instances en charge du PGRE.

COMITE DE RIVIERES



1 réunion par an

Composé de 3 collèges (fixé par arrêté modifiable) :

- Représentants des élus
 - Représentants des organisations professionnelles et des usagers de la rivière
 - L'Etat et ses établissements publics
- Prend les décisions qui engagent l'ensemble des usagers au titre du PGRE
- Donne un avis conforme sur les décisions prises par le GROUPE PILOTE (bilan, programme d'actions...)
- Décide l'évolution des règles du PGRE (mode de partage de la ressource...)

GROUPE PILOTE



2 réunions par an

Composé de 5 à 10 personnes :

- 4 élus (Amont, Aval, Fornant, Petites Usse)
 - Des représentants des organisations professionnelles (chambre d'agriculture, chambre d'industrie)
 - association d'usagers de la rivière (pêche, protection de la nature)
 - 1 représentant de l'Etat : DDT ou Agence de l'eau
- Valide / réoriente le bilan de l'année N et le programme d'actions N+1 du COMITÉ TECHNIQUE
- Vote à la majorité ou compromis avec accord de toutes les parties
- Soumet ses décisions au COMITÉ DE RIVIERES

COMITE TECHNIQUE



3/4 réunions par an

Composé de techniciens :

- Du SMECRU,
 - Des organisations professionnelles,
 - Des associations de protection de l'environnement
 - Des services de l'Etat et associé (DDT, AERMC, ARS)
- Soumet tous types de propositions au Groupe Pilote
- Dresse le bilan (actions, situation hydrologique, bilans de prélèvements...) de l'année N et définit les actions techniques à mener en N+1

L'HUVEAUNE: CONTEXTE

www.syndicat-huveaune.fr

Carte d'identité:

- Source: Massif de la Sainte Baume (Var)
- Embouchure: Mer méditerranée (Marseille)
- Longueur: 52km
- Superficie du bassin versant : > 520 km²
- 27 communes concernées par tout ou partie de leur territoire
- 1 million d'habitants
- Principaux usages de l'eau: domestique, agricole, industriel

Enjeux

- Cours d'eau très urbanisé à l'aval (risque inondation important, impact sur la qualité de l'eau), territoire plus rural et agricole à l'amont – enjeu d'intégration des cours d'eau de ce bassin versant au cadre de vie et au quotidien des populations et acteurs
- Qualité des eaux (pollutions domestiques par temps de pluie, pollutions industrielles et agricoles, lessivage des sols imperméabilisés, etc.)
- Dégradations du lit et des berges et aménagements anthropiques affectant la qualité des milieux naturels aquatiques et la continuité écologique
- Gestion du ruissellement trop ponctuelle, défaut de solidarité amont-aval
- Utilisation des eaux souterraines locales
- Usages récréatifs limités, patrimoine historique et socio-culturel peu valorisé

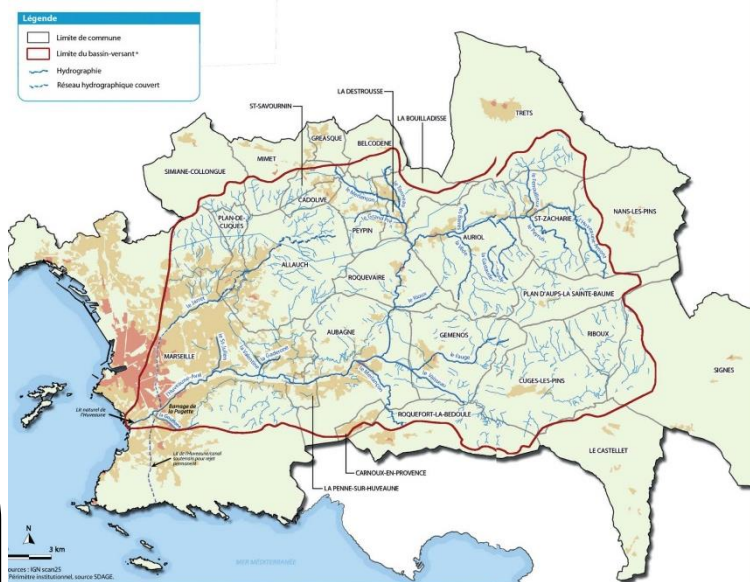
Outils de gestion

Sur le bassin versant de l'Huveaune:

- 1 contrat de rivière 2015
- 1 PAPI d'intention (en cours)

A l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence:

- 1 Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille Provence (2017) dont le PAPI est une déclinaison à l'échelle de l'Huveaune
- 1 contrat de Baie de la métropole Marseillaise qui partage des objectifs communs avec le contrat de rivière
- Démarche de SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales de l'eau) pour accompagner la GEMAPI



Source: SIBVH

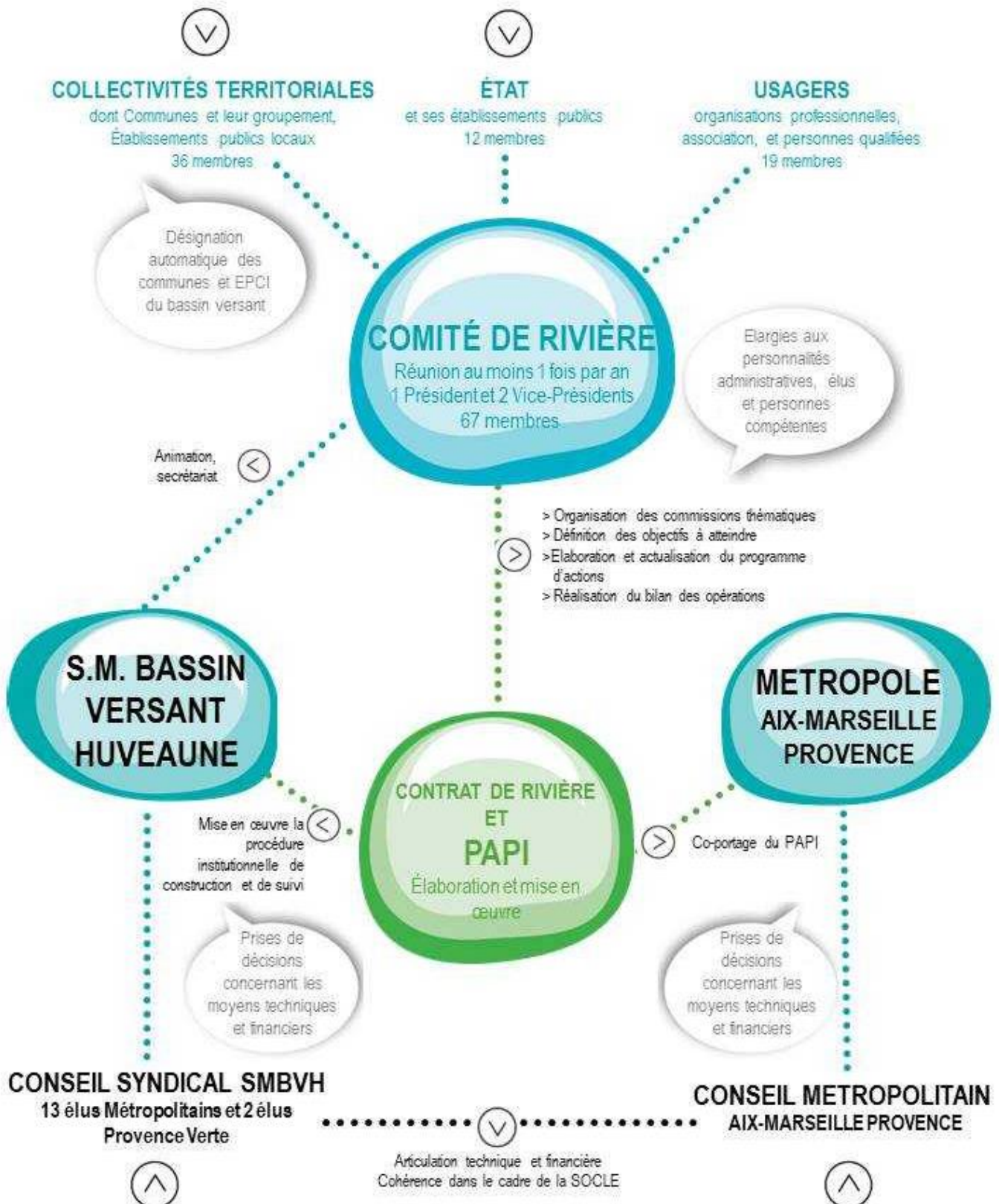
Historique de gouvernance

- **1935, 1960 et 1978:** crues importantes
- **1963:** création du Syndicat Intercommunal de défense contre les inondations de l'Huveaune
- **1967** devient le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune (SIH) qui regroupe à l'époque, les villes les plus en aval : Aubagne, La Penne sur Huveaune et Marseille.
- **2006,** 3 autres communes riveraines de l'Huveaune, rejoignent le SIH : Auriol, Roquevaire et Saint-Zacharie.
- **2007:** Le SIH assure la maîtrise d'ouvrage directe des travaux
- **2013:** Le SIH devient le SIBVH : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune avec des nouveaux statuts, actant l'extension de son périmètre d'intervention et de ses compétences, en vue de la mise en place du Contrat de Rivière
- **2018** le Syndicat de l'Huveaune devient Syndicat Mixte (GEMAPI). Son conseil est donc constitué de la Métropole Aix Marseille Provence et la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

La gouvernance du Contrat de Rivière et du PAPI de l'Huveaune

Source: www.syndicat-huveaune.fr

3 collèges dont les représentants sont désignés par arrêté préfectoral



L'ARC: CONTEXTE

<http://www.saba-arc.fr>

Carte d'identité:

- Source: Pourcieux (Var)
- Embouchure: Etang de Berre
- Longueur: 85 km
- Superficie du bassin versant: 750 km²
- 30 communes concernées par tout ou partie de leur territoire
- 290 000 habitants (recensement de 2009)
- Principaux usages de l'eau: pêche, ballades, irrigation agricole, micro-centrales hydroélectriques, industriel



Enjeux

- épisodes pluvieux intenses en fin d'été et à l'automne, responsables d'inondations
- pression démographique très forte
- augmentation des surfaces imperméabilisées
- empiétement des lits majeurs par les équipements (lotissements et/ou zones d'activités) : régression des possibilités d'expansion des cours d'eau
- Beaucoup d'endiguement, de remblaiement, de recalibrage par le passé
- absence de culture du risque
- pollution générée par les effluents domestiques, le ruissellement urbain et les zones d'activité, & les engrais et pesticides agricoles
- essentiel de l'approvisionnement en eau potable assuré grâce à des apports externes de la Durance et du Verdon

Historique de gouvernance

- **1972, 1973, 1976 et 1978**: Crues importantes
- **1982**: Création du SABA avec des préoccupations essentiellement hydrauliques au départ (gestion des inondations)
- **1984** : Premier Contrat de Rivière sur l'Arc
- **1996**: Constitution de la CLE
- **2001**: approbation du SAGE Arc
- **2004**: élargissement du SABA: adhésion de 6 communes
- **2009**: Pollution aux hydrocarbures (engin de chantier) dans la Petite Jouïne
- **2010**: Résurgence d'une poche de pétrole brut dans le Payannet (Meyreuil)
- **2011**: Signature du Contrat de Rivière
- **2012**: pollution accidentelle d'une usine agro-alimentaire dans la Petite Jouïne
- **2013**: enquête publique sur la révision du SAGE
- **2014**: approbation du SAGE révisé
- **2018**: le SABA devient un Syndicat mixte avec l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Agglo. de la Provence Verte
- **2019** : labellisation EPAGE

Outils de gestion

- 1 Contrat de rivière (2011)
- 1 SAGE (2014)
- 1 PAPI
- 2 PPRi approuvés (Berre-l'Étang et Ventabren) et 3 prescrits (Aix-en-Provence, Gardanne et Simiane-Collongue).
- 1 PPI (Plan Particulier d'Intervention) lié à la rupture du barrage de Bimont

La gouvernance du PAPI de l'Arc

Source: Synthèse du PAPI d'intention du bassin de l'Arc. 20 décembre 2016 LIEN

Les instances de décision

Comité syndical du SABA

Composé d'élus délégués des 25 communes adhérentes au Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc. Depuis 1982, le SABA gère l'Arc et ses affluents et conduit de nombreuses opérations relatives à la gestion des inondations, à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Le SABA est animateur du SAGE, du Contrat de Rivière et du PAPI.

Instance de décision et de concertation

Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE

Instance officielle du SAGE, la CLE est composée de 3 collèges : collège des collectivités territoriales, collège des usagers et collège des représentants de l'État. Elle est responsable de l'élaboration, du suivi et des décisions prises dans le SAGE.

Les instances opérationnelles : les maîtres d'ouvrage des actions

Communes du bassin

(Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Cabriès...) porteuses de 5 actions du PAPI

SABA

porteur de 29 actions du PAPI

Communauté du Pays d'Aix

porteuse de 5 actions du PAPI

État porteur d'une action du PAPI

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) porteur d'une action du PAPI

Les instances de concertation

Le PAPI outil opérationnel du SAGE

Comité de Pilotage du PAPI

Composé du SABA, des Départements, de la Région, des services de l'État, des EPCI à fiscalité propre, des chambres consulaires (CCI et Chambre d'Agriculture 13), des communes d'Aix-en-Provence et de Berre l'Étang, le Comité de Pilotage s'est réuni à chaque phase importante de l'élaboration du PAPI d'intention

Comité Technique

Comité de Pilotage élargi à la Fédération de Pêche, au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et à divers invités susceptibles d'être concernés par l'ordre du jour des réunions techniques

Ateliers géographiques et thématiques

Ils ont été mis en place lors de l'élaboration du SAGE et ont été mobilisés régulièrement sur la question des inondations. Composés d'élus, de techniciens mais également d'acteurs de la société civile (associations, comités de quartiers...), ils ont permis de construire des actions de gestion du risque inondation adaptées à la réalité du territoire.

Les partenaires techniques et financiers

État

Région

Département des Bouches-du-Rhône

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Département du Var



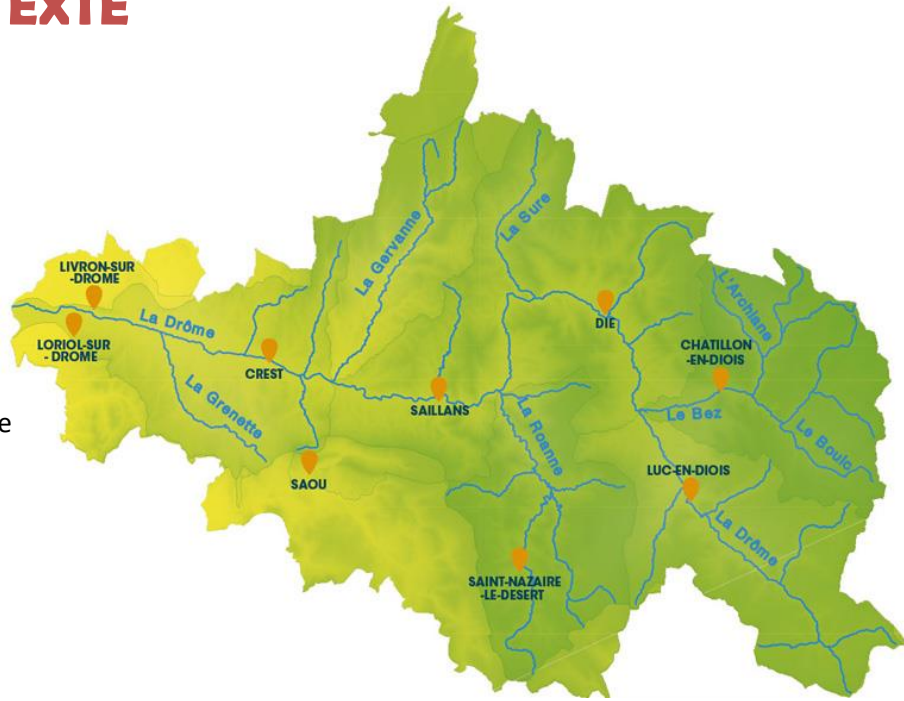
Inondation à Berre l'Étang (hameau de Mauran) en 2008 ©SABA

LA DRÔME: CONTEXTE

<http://www.riviere-drome.fr/>

Carte d'identité:

- Source: la Bâtie des Fonds (Drôme)
- Embouchure: Rhône
- Longueur: 106km
- Superficie du bassin versant : 1640km²
- 83 communes concernées par tout ou partie de leur territoire
- 50 000 habitants
- Principaux usages de l'eau: essentiellement irrigation et eau potable avec une concentration dans le temps (1er juin - 15 septembre) et dans l'espace (aval de Crest)



Source: SMRD

Enjeux

- partage et économie de la ressource en eau notamment pour l'irrigation
- aménagement physique de cours d'eau pour lutter contre l'incision et reconquérir la qualité de l'eau
- préservation et mise en valeur des zones humides
- délimitation d'un espace fonctionnel pour la gestion physique des cours d'eau
- accueil des activités touristiques et de loisirs (baignade, kayak, etc.) tout en préservant les milieux



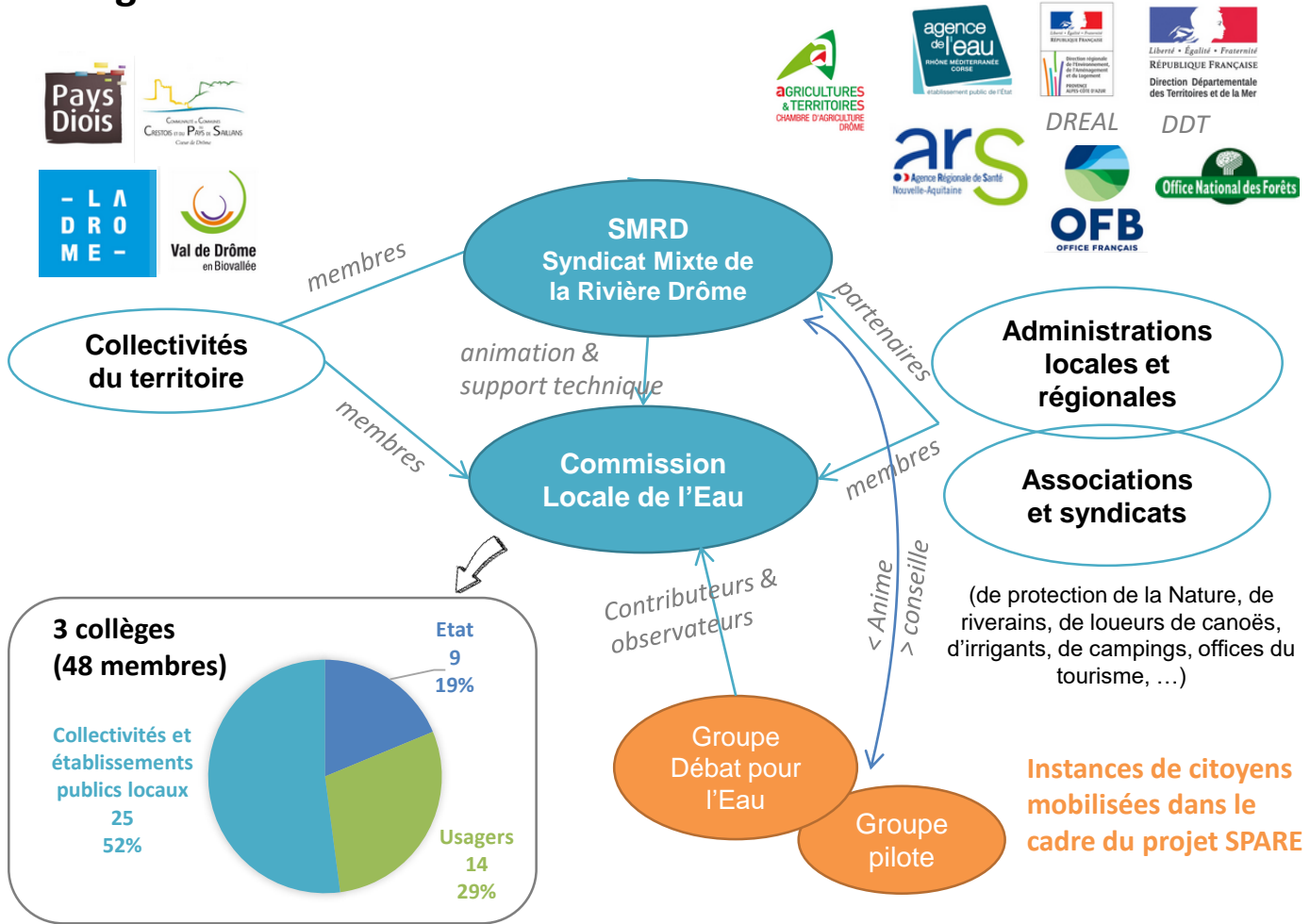
Historique de gouvernance

- **1980** Création du SMRD de concourir à la stabilisation du profil en long du lit de la rivière Drôme et protéger les riverains contre les dégâts des crues sur la partie domaniale.
- **1990**: 1er contrat de rivière
- **1993**: création de la Commission Locale de l'Eau
- **1997**: 1^{er} SAGE de France
- **1999**: 2^{ème} contrat de rivière
- **2005**: la Drôme obtient le Riverprize
- **2007**: transfert des compétences rivière de toutes les EPCI du bassin versant vers le SMRD
- **2013**: Approbation du SAGE Révisé (1^{ère} révision)
- **2018**: début de la 2^{ème} révision du SAGE

Outils de gestion

- 2 Contrats de rivière (1990-1998, 1999-2006)
- 1 SAGE (1997, révisé en 2014, 2^{ème} révision en cours)

La gouvernance du SAGE



Endiguement d'Alex Grâne et le Lac des Freydières
 (Source: Synthèse de l'état des lieux du SAGE Drôme approuvée par la CLE le 12/12/18)

LES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SE LANCER DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Pourquoi se lancer et dans quel(s) cas ne pas se lancer dans une démarche participative ?
p.27

Est-ce le meilleur moment pour se lancer dans une démarche participative ? p.28

Y a t-il suffisamment de temps pour réaliser la démarche visée ?
p.37

Les décideurs ont-ils validé quelle marge de manœuvre laisser à la participation ? p.32

Qui sont les personnes concernées ou impactées par le projet, plan, programme ? p.29

Y a-t-il suffisamment de budget pour réaliser la démarche visée ?
p.39

Quelle articulation avec le calendrier institutionnel ?
p.34

Est-ce que la démarche visée est bien un processus et non une succession d'évènements ponctuels et déconnectés? p.41

La démarche visée respecte-t-elle les obligations réglementaires en termes de participation ?
p.42

POURQUOI SE LANCER ET DANS QUEL(S) CAS NE PAS SE LANCER DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ?

La première question à se poser avant de se lancer dans une démarche participative est la suivante: pourquoi faire participer les citoyens dans un plan, projet ou programme sur l'eau?

La participation des citoyens peut avoir toutes sortes d'objectifs:

- Elle peut viser à **changer les pratiques**, par exemple dans le cas d'un territoire où une diminution de la consommation d'eau par les habitants est nécessaire pour faire face à la rareté de la ressource (ex: Usses)
- Elle peut viser à avoir une meilleure connaissance de la manière dont la population du bassin versant **perçoit et utilise** l'eau et la rivière
- Elle peut viser à **apporter des idées nouvelles** au plan, projet ou programme, et des idées qui soient adaptées aux besoins de la population (ex: Drôme)
- Elle peut viser à **impliquer les citoyens** directement dans la gestion de l'eau ou dans la collecte de données, par exemple à travers la création d'un réseau de sentinelles de crues (ex: Arc et Huveaune)
- Elle peut viser à développer un plan, projet, ou programme **qui convienne au plus grand nombre** d'acteurs, d'autant plus lorsque ledit plan, projet, ou programme implique des concessions ou des efforts de la part de certains acteurs (en termes d'économie d'eau, de mise à disposition de foncier, etc.) (ex: Sévenne)

Ces objectifs sont loin d'être exhaustifs.

Dans quel(s) cas NE PAS se lancer dans une démarche participative?

- Si **les décisions sont déjà prises** et/ou si les décideurs n'ont pas l'intention de prendre en compte les avis des citoyens et/ou des autres acteurs visés par la démarche,
- Si les **ressources allouées** (notamment le temps et le budget) **sont sous-dimensionnées** par rapport à l'objectif de la démarche (par exemple si l'on veut consulter l'ensemble de la population sur un sujet technique pour lequel une décision finale doit avoir été prise dans un mois)
- S'il existe **des conflits ou des tensions importantes** entre certains acteurs du territoire au sujet de la gestion de l'eau: dans ce cas, il s'agira de médiation ou de négociation mais pas de participation telle qu'elle est définie dans ce rapport
- Si des **acteurs majeurs refusent de s'engager** dans la démarche.

Afin de préciser ces éléments, une **analyse préliminaire** peut être réalisée à travers des entretiens avec les principaux acteurs concernés et une étude documentaire. Elle permet notamment de préciser le processus décisionnel envisagé, d'identifier les démarches participatives déjà mises en place sur le territoire, de s'assurer de l'accord de principe des principaux acteurs concernés, etc. (pour plus de précisions, voir ici: <http://www.comedie.org/etapes/161-2/>)

En tous les cas, avant de se lancer dans une démarche participative avec les citoyens, il convient de se poser ces questions. Ensuite, si le besoin d'une démarche participative est avéré, il conviendra d'adapter la démarche en fonction des objectifs visés et des moyens disponibles. Les citoyens pourront être impliqués dans certaines étapes et pas dans d'autres, en fonction d'une part des objectifs visés et d'autre part des obligations règlementaires (Voir p.42, voir également l'état de la connaissance des méthodes participatives [ICI](#)).

EST-CE LE MEILLEUR MOMENT POUR SE LANCER DANS UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE?



CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES
Y a-t-il eu récemment une inondation, une sécheresse, un épisode de pollution?

Les événements environnementaux extrêmes enclenchent des processus de gestion de crise et des réponses d'urgence. Même si c'est probablement lors de ces événements que les citoyens se sentent le plus concernés par la gestion de l'eau, la priorité immédiate n'est pas à la réflexion stratégique. Par contre la mémoire de ces événements peut être un facteur de motivation à participer, comme sur l'Huveaune (cf. photos ci-dessous).



CONDITIONS SOCIALES
Y a-t-il des conflits ou des tensions sociales autour du sujet en question ou entre les acteurs concernés par la démarche?

Si c'est le cas, des démarches de médiation, de conciliation ou de communication non violente seront peut-être plus adaptées dans un premier temps, plutôt qu'une démarche participative. Cela permettrait d'identifier les causes du différend, ainsi que les interprétations, jugements, ressentis et affects qui y sont liés avant de pouvoir se recentrer sur les besoins et attentes des différentes parties et de travailler sur les problématiques communes.



CONDITIONS POLITIQUES
Y a-t-il un changement de gouvernance en cours ou prévu?

Les changements de gouvernance tels que les transferts de compétence (ex: GEMAPI avec la loi Notre) ou les élections locales peuvent représenter des opportunités comme des risques pour les démarches participatives. Ces changements peuvent par exemple permettre de nouveaux financements permettant de mobiliser les citoyens (ex. GEMAPI sur la Drôme). A l'inverse, ils peuvent également amener les nouveaux décideurs à remettre en cause les engagements précédemment validés vis-à-vis de la démarche.



CONDITIONS INSTITUTIONNELLES
Quelles sont les contraintes fixées par le calendrier institutionnel (déclaration d'utilité publique, labellisation, etc.) ?

Les démarches participatives évoquées ici s'inscrivent souvent dans des calendriers institutionnels avec des contraintes strictes (ex. déclaration d'utilité publique pour les projets d'aménagement, labellisation pour les PAPI, etc.). Avant de se lancer dans une démarche participative, il convient d'anticiper comment cette dernière s'articule avec ce calendrier institutionnel (se déroule-t-elle avant, en parallèle ou après le processus institutionnel? Cf. p.34) pour planifier le calendrier de la démarche participative elle-même (cf. p.37).

Centre de Roquevaire, 17/01/1978
(©archives municipales)



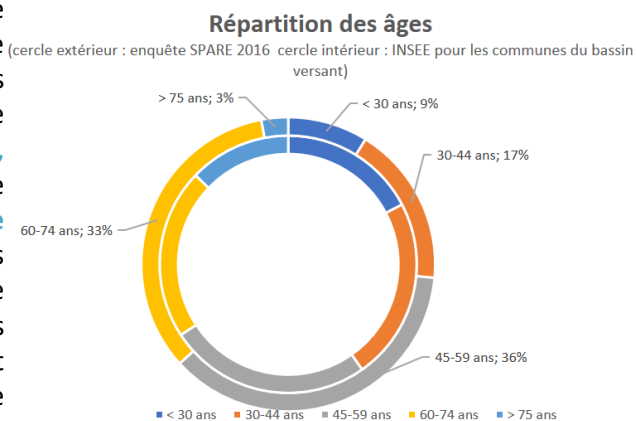
Cité La Gardanne, Marseille, 14/12/2008
(©SIBVH)

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES OU IMPACTÉES PAR LE PROJET, PLAN, PROGRAMME ?

La mise en œuvre d'une démarche participative ne peut se passer d'une **analyse d'acteurs**, même succincte. L'objectif est de s'assurer que tous les acteurs concernés par le sujet en question soient invités et aient l'opportunité de participer à la démarche afin d'exprimer leur opinion. La représentativité des acteurs dans la démarche participative conditionne la légitimité des résultats qui en découlent. Sur la plupart des cinq terrains, les participants se sont demandés à un moment donné de la démarche: « sommes-nous légitimes à faire des propositions et à prendre des décisions pour l'ensemble de la population? ».

La Drôme: analyser la représentativité des participants par rapport à la population du bassin versant

Sur la Drôme, une analyse d'acteurs a permis de comparer le groupe de participants à l'ensemble de la population du bassin versant (données INSEE & créateurs de Drôme) en termes de **genre, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de provenance géographique** (amont, milieu de bassin ou aval) **et de temps de résidence sur le territoire** (anciens vs. néo-ruraux). Les résultats ont montré, entre autres, que sur l'ensemble de la démarche participative les retraités et les résidents de l'amont du bassin versant étaient proportionnellement plus représentés dans le groupe de participants que dans la population du territoire. A l'inverse, les employés et ouvriers ont été difficiles à mobiliser.



- Voir l'infographie [ICI](#) -

Au-delà des caractéristiques sociodémographiques des participants, les analyses d'acteurs s'intéressent souvent à 4 aspects:

- La **position** des participants par rapport à la question ou à la problématique en jeu (pour/contre ou toutes les nuances possibles entre les deux)
- le niveau d'**influence** ou de **pouvoir** que les participants ont sur la question: quelles ressources ils peuvent mobiliser pour promouvoir leur position (compétences, accès à l'information, etc.)
- le niveau d'**intérêt** qu'ils portent au projet, plan ou programme: la priorité ou l'importance qu'ils y attachent
- le **groupe** auquel ils appartiennent ou sont associés.

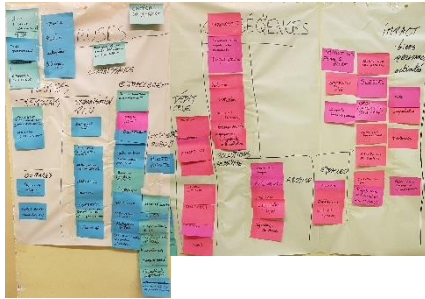
Garder ouvert le groupe de participants ou avoir un groupe représentatif? Débat dans la Drôme.

Une manière de s'assurer que les personnes concernées sont présentes peut être de garder ouvert le groupe de participants, par exemple en demandant régulièrement au long de la démarche aux personnes présentes: « pensez-vous que d'autres personnes devraient être invitées? ». L'inconvénient est qu'il semble alors plus difficile d'assurer la représentativité du groupe* (en termes de genre, d'âge, de position sur la question, etc.). Par ailleurs, ces nouveaux participants arrivant en cours de processus ont besoin d'être informés sur les étapes précédentes pour éviter une remise en cause constante de ce qui a été décidé par les participants au préalable. Pour parer à cette difficulté, les gestionnaires dans la Drôme mis à disposition un « **kit d'information** » pour les nouveaux arrivants ainsi qu'une **charte** pour qu'ils s'engagent à ne pas tout remettre en cause. En parallèle, l'ouverture du groupe a permis d'impliquer de nouveaux participants tout au long de la démarche.

*cela ne s'est pas vérifié dans la Drôme puisque l'analyse de la représentativité des participants a montré qu'ils étaient globalement représentatifs de la population du bassin versant en comparaison avec les données INSEE.

Il s'agit notamment de s'assurer qu'il n'y aura pas que des « pro » ou des « anti » projet mais également d'anticiper les éventuels conflits et prévoir des méthodes participatives appropriées (ex: élicitation des préférences, construction de consensus, délibération, voir les fiches méthodes [ici](#)).

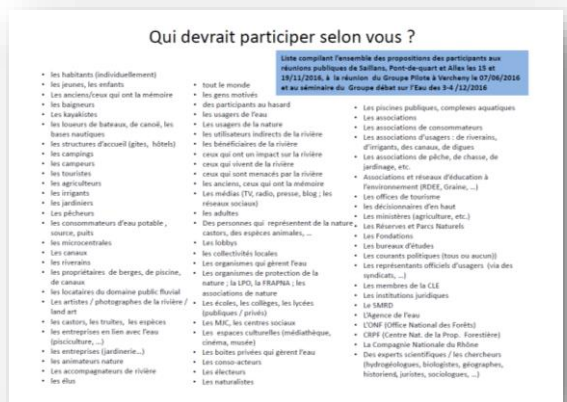
L'Arc: s'assurer d'une participation équilibrée entre les participants pour le maintien du seuil et ceux pour sa destruction



Sur l'Arc, lors de la réunion de lancement en fév. 2018, le syndicat a fait faire une **carte causale** aux habitants. Les participants ont commencé par exprimer ce que leur évoquait l'Arc. Ils ont ensuite identifié les causes et les conséquences des thématiques qu'ils avaient préalablement identifiées. Cette carte causale avait notamment pour objectif de déterminer la sensibilité des habitants par rapport à la rivière afin de pouvoir constituer des groupes équilibrés (c'est-à-dire n'incluant pas que des « défenseurs de l'environnement ou que des « aménageurs ») dans la suite du processus.

Différentes méthodes permettent d'identifier les acteurs:

- Consulter des **annuaires, bases de données, analyses d'acteurs** existantes
- Partir d'une **liste d'acteurs types** et la compléter (société civile, entreprises privées, associations d'usagers, représentants de l'état, etc.)
- Lister **les « habituels »**: personnes qui participent déjà de manière régulière à la commission locale de l'eau, aux réunions publiques, etc.
- Demander aux personnes déjà identifiées si elles pensent à d'autres acteurs qui pourraient être concernés (technique « **boule de neige** »)



Liste d'acteurs types utilisée dans la Drôme (cf. Annexe 24)

Une fois les acteurs identifiés, leur position, pouvoir, intérêt et groupe peuvent être renseignés par différents moyens (entretiens, questionnaire, observation, etc.). Il est ensuite possible de croiser différents aspects pour pouvoir définir des stratégies de mobilisation et de participation adaptées. On peut par exemple faire une **matrice « intérêt-pouvoir »** afin d'identifier les acteurs qui se sentent le moins concernés et mettre en place des efforts particuliers pour les mobiliser. Cela permet également d'identifier les acteurs qui risquent d'influencer fortement la décision pour ensuite y être attentif lors de la facilitation en permettant aux participants ayant une influence moindre de s'exprimer.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Fiche sur l'analyse du jeu d'acteurs dans « Le petit guide de l'accompagnement TATA-BOX » (Audouin et al., 2018) [ICI](#)
- Guide de concertation territoriale et de facilitation, Lisode, 2017 [LIEN](#)
- Voir l'encadré sur la Sévenne p.62

Que faire d'une analyse d'acteurs ?

Extrait de la formation 1
du 4-5 mai 2017

- Comprendre qui « ils » sont et comment ils sont organisés
 - Rétablir une analyse plus fiable de la structure sociale
 - Comprendre pourquoi et comment ils se comportent
- Pour sélectionner et organiser les participants
 - Etablir une représentativité (ne pas avoir que des « pour » ou des « contre »)
 - Ne pas oublier les « oubliés »
 - Structurer des groupes (ex: faire des groupes qui ont des intérêts communs dans un 1^{er} temps puis des groupes mixtes pour diversifier et confronter les points de vue)
 - Utiliser les relations sociales (ex: demander aux participants de mobiliser des personnes qu'ils connaissent)
 - Mobiliser des complémentarités
 - Chercher des leaders
- Faire une analyse d'acteurs initiale avant la démarche participative, pour évaluer ultérieurement les changements induits

L'analyse d'acteurs est essentielle avant de se lancer dans une démarche participative puisque les acteurs présents et la manière dont ils pourront s'exprimer ou non conditionnent les propositions qui seront faites par les participants, la manière dont le dialogue va se dérouler et la légitimité qui sera donnée à la démarche.

C'est pourquoi **faire réaliser l'analyse d'acteurs par les acteurs eux-mêmes** (seuls ou en groupe) permet de rendre transparents ces choix, tout en assurant une validation mutuelle de l'analyse et un apprentissage entre les participants. C'est ce qu'a fait la Drôme (voir p.53 et la présentation des activités participatives en images [ICI](#)).

Comment éviter de n'avoir que des retraités?

- Proposer **des ateliers ou une garde pour les enfants** pour que les parents puissent participer (Usses & Drôme)
- Organiser des événements participatifs **le soir et le week-end** (tous les terrains)
- Utiliser **des outils et des formats attrayants** pour les jeunes (ex: hackathon, concours sportif, etc.)
- Communiquer par des **canaux** qui touchent les participants visés (facebook, instagram, écoles, etc.)
- Raccrocher les événements participatifs à des **événements sociaux ou culturels** qui touchent un public plus large (cf. retour d'expérience des Usses p.74).
- Utiliser le **numérique** pour permettre aux participants de participer à distance (Huveaune)

Compte-rendu de la carte causale, atelier de lancement sur l'Arc, 2 fév. 2018



LES DÉCISIONNAIRES ONT –ILS VALIDÉ QUELLE MARGE DE MANŒUVRE LAISSER À LA PARTICIPATION ?

La participation telle que nous la concevons ici doit s'inscrire dans un enjeu de gestion et amener à des changements pour les participants, les organisateurs et le territoire concerné. Il est donc important de s'assurer en amont que la participation va servir à quelque chose, c'est-à-dire :

1. Que les résultats de la participation seront bien pris en compte dans la décision, le projet, le plan ou le programme
2. Que les décisionnaires « habituels » (élus, commission locale de l'eau, comité de rivière, etc.) voient un intérêt et soutiennent la participation mise en place, en la défendant vis-à-vis d'éventuels opposants, en prenant part à certains événements et en rappelant leur importance.

Pour cela, il est possible de mettre en place une ou plusieurs des options suivantes :

- Obtenir la **validation formelle** du comité de rivière, de la CLE, etc.
- Réaliser des **entretiens bilatéraux** informels avec les décisionnaires « habituels » (élus, commission locale de l'eau, etc.) (Voir également le site de Comédie [ICI](#))
- Élaborer, si possible avec les acteurs concernés, une **charte de la participation** présentant les règles et l'esprit de la démarche, clarifiant les rôles des différents acteurs et l'articulation de la participation avec la gouvernance institutionnelle (cf. p.68 & Annexes 1 à 7)

LE POINT DE VUE D'UN PRÉSIDENT DE SYNDICAT

« Il y a deux façons de voir :

Soit on convainc d'abord [les élus], on arrive à convaincre et puis dans ce cas ça se passe bien.

Soit on se dit il faut le faire, [...] on se lance, on y va, [...] on peut toujours penser que parce que la démarche va réussir, qu'elle va faire des petits, ces élus-là prendront le train en marche et tout doucement arriveront à être convaincus. Si on attend que tout le monde soit convaincu et qu'on vote je suis pas sûr que ça passe. Donc au bout d'un moment on lance l'affaire [...] et puis on raccroche les gens au fur et à mesure. »

Sur deux des cinq terrains (Drôme et Usses), l'intention de participation a été validée formellement en amont respectivement par la CLE et par le comité de rivière (pour la Drôme, voir p.83). Cette validation formelle par les différents usagers (agriculteurs, élus, association environnementale et service de l'Etat) a été clé dans les deux démarches. Sur les autres terrains, les décisionnaires étaient plutôt en attente de voir les résultats de la démarche participative avant de s'engager formellement à prendre en compte les propositions des citoyens.



Sur la plupart des terrains, **un petit nombre d'élus étaient convaincus par la participation** et encourageaient l'équipe à mettre en œuvre le processus participatif. **Mais la majorité des élus n'encourageait pas, voire freinait, la participation.** Cette dernière position est liée entre autres à des craintes que la participation ne retarde la mise en œuvre des plans et projets, à l'exposition générée par la participation à certains citoyens vindicatifs, à la peur du détournement de la participation par certains opposants électoraux à des fins électorales ou politiques, ou encore à la crainte d'une relative « perte de pouvoir » et délégitimation des élus. Dans les faits, certains retours d'expérience légitiment effectivement ces craintes. La participation demande un « courage politique ». Néanmoins, une **charte de la participation** ainsi qu'une **articulation claire entre processus participatif et processus de décision institutionnel** permettent au moins en partie de limiter ces dérives, d'autant plus lorsque cette charte et cette articulation sont élaborées et/ou validées par l'ensemble des acteurs. Le SMRD a également souligné l'importance de **régulièrement informer les élus des résultats positifs de la participation**, afin qu'ils n'en aient pas que les échos négatifs (lorsqu'ils sont sollicités pour résoudre les problèmes).



Intervention de Gérard Crozier, président de la CLE et maire d'Allex, lors du Forum de lancement de la démarche participative sur la Drôme le 13 mai 2017

La **présence des élus** lors des événements participatifs permet de rassurer les participants sur la crédibilité de la démarche et l'écoute qui serait accordée à leurs propositions. Mais la présence des élus n'a pas toujours été bien vécue par les participants des différents terrains, dont plusieurs ont exprimé qu'ils préféreraient lorsque les élus venaient pour ouvrir la réunion puis partaient pour « libérer la parole » (NB : deux entretiens avec des citoyens ont fait ressortir le contraire, c'est-à-dire que les citoyens auraient aimé que les élus soient plus présents). Dans la Drôme des élus étaient présents parmi les participants et ils ont apprécié le travail proposé. Le président de la CLE n'a pas véritablement participé mais il a suivi le projet et est intervenu en introduction de plusieurs événements pour réaffirmer la volonté politique du projet. Ça a été le cas également pour la Sévenne. Sur les Usses au contraire, un élu a réagi vivement lors d'un atelier participatif parce qu'il se sentait pointé du doigt et cela a généré un décalage avec la posture de dialogue dans laquelle se trouvaient les participants (voir p.105)

QUELLE ARTICULATION AVEC LE CALENDRIER INSTITUTIONNEL?

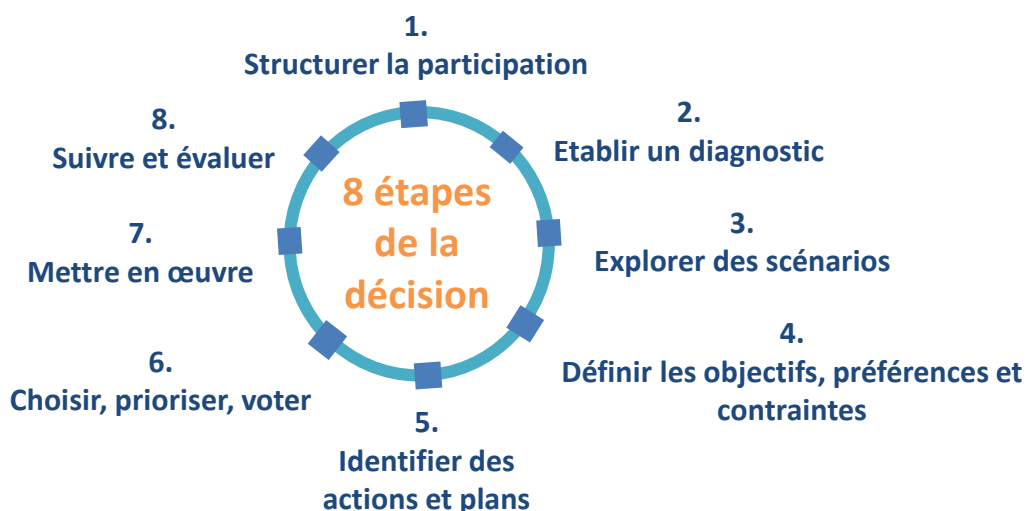
Dans cette synthèse, nous nous intéressons spécifiquement aux démarches participatives mises en place dans le but de contribuer à une décision, à un plan ou un programme de gestion de l'eau : par exemple un projet d'aménagement, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ou un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). En ce sens, nous nous concentrons sur des démarches participatives s'inscrivant formellement dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques publiques. Ces démarches participatives sont donc généralement planifiées et discutées en amont de la mise en place desdites politiques. D'autres démarches participatives sont plus spontanées (ex : manifestations, pétitions) ou mettent l'action au premier plan (ex : *living labs*). Elles ne sont pas abordées ici.

Avant de se lancer dans une démarche participative, il convient de s'interroger sur la manière dont le processus participatif va s'articuler avec le calendrier institutionnel:

- Le processus participatif intervient-il en amont, pendant ou à la fin du processus institutionnel?
- Quelles sont les principales contraintes fixées par le calendrier institutionnel? (déclaration d'utilité publique, labellisation du PAPI, etc.)

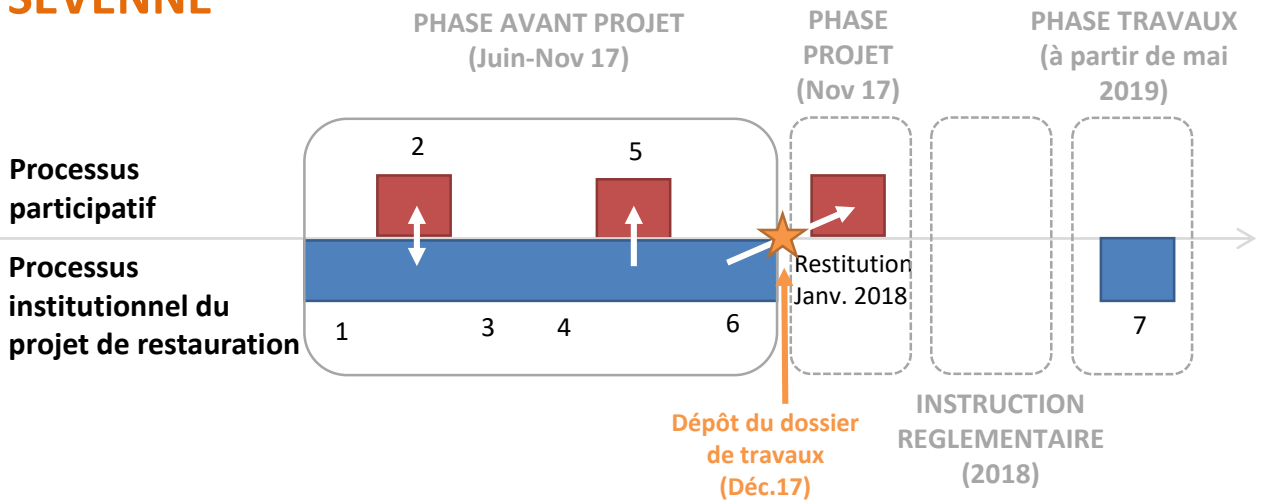
Les schémas ci-dessous montrent comment les cinq processus participatifs se sont articulés avec leurs calendriers institutionnels respectifs. Ils se basent sur les huit étapes de la décision, qui sont les étapes « classiques » de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques (voir état de la connaissance p.19 [ICI](#)).

Ces étapes ne se déroulent pas nécessairement dans l'ordre présenté ci-dessous. Elles ne sont pas non plus toujours présentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (certains processus décisionnels n'incluent pas de scénarios par exemple). Ces étapes sont néanmoins utiles pour comparer l'articulation des démarches participatives avec les différents processus décisionnels des terrains pilotes, qu'il s'agisse d'un SAGE, d'un PGRE, d'un PAPI ou autre.



Dans les schémas suivants, les numéros indiqués correspondent aux étapes ci-dessus.

SÉVENNE

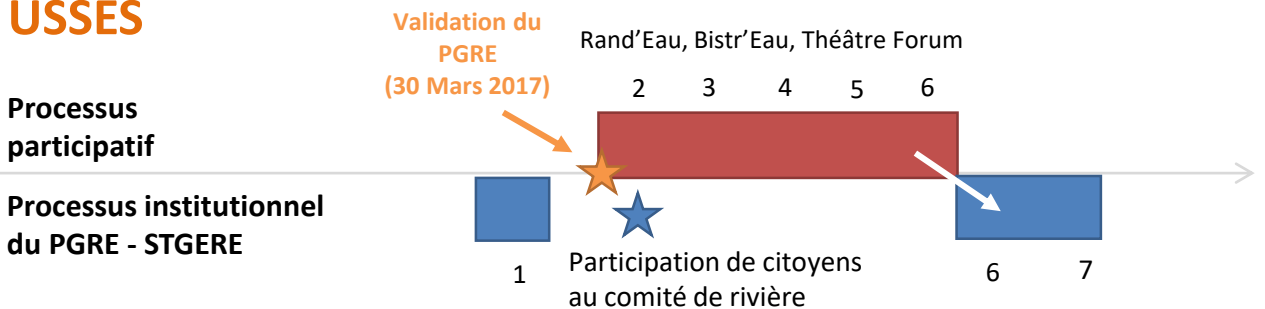


Sur la Sévenne, le dépôt du dossier de travaux étant prévu pour décembre 2017, le processus participatif a été réalisé sur 8 mois afin de tenir ce délai. Le processus participatif a donc eu lieu dans la phase dite avant projet, c'est-à-dire avant la mise en œuvre du projet. Le processus participatif a contribué à deux étapes de l'élaboration de l'avant projet: le diagnostic (étape 2) et les actions et plans (étape 5).

Trois étapes successives préparaient ensuite la mise en œuvre:

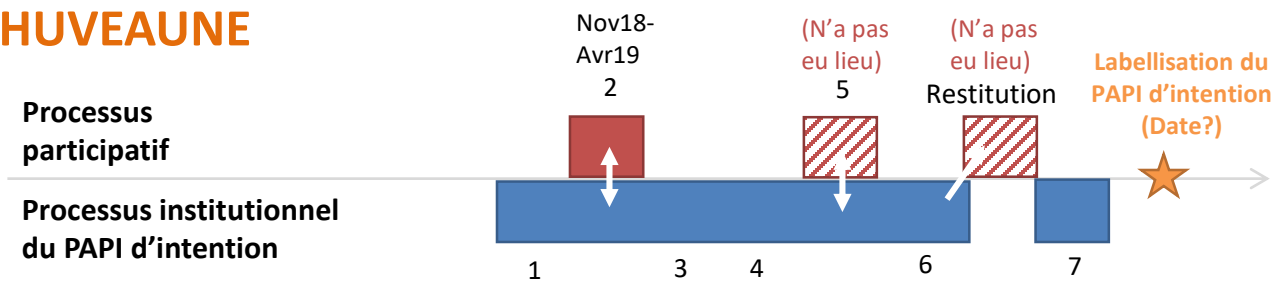
- **La phase projet** destinée à l'affinage technique et financier de l'avant-projet (2 mois environ). C'est au début de cette phase qu'a eu lieu la restitution de la démarche participative aux participants.
- **L'instruction réglementaire** par les services de l'Etat (1 an environ) pour analyser les impacts et le caractère d'intérêt général du projet. Cette étape est accompagnée d'une enquête publique.
- **La phase de travaux** proprement dite.

USSES



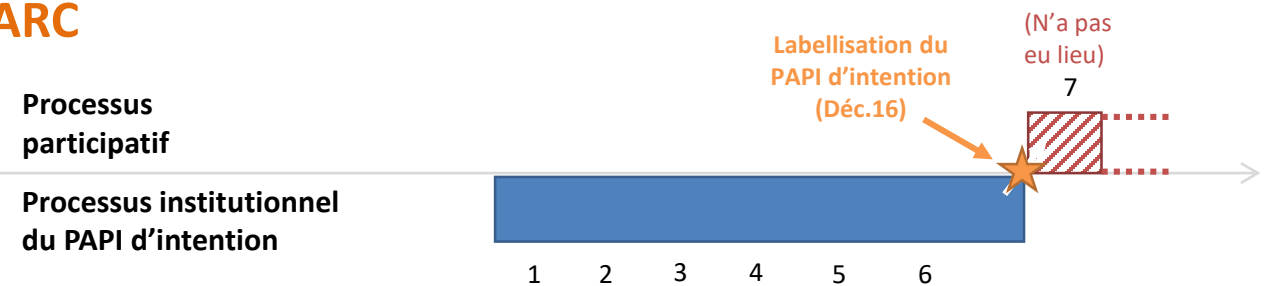
Sur les Usse, le PGRE était sur le point d'être validé par le comité de rivière au moment du commencement de la démarche participative. Le processus participatif s'inscrivait en lien avec une des actions du PGRE: le schéma territorial de gestion et d'économie de la ressource en eau (STGERE). L'objectif était que les citoyens établissent un diagnostic, définissent des orientations et fassent des propositions de scénarios et de pistes d'actions (étapes 2 à 5) qui viendraient nourrir les réflexions du STGERE. Ces pistes d'actions ont ensuite été priorisées par les citoyens puis par le groupe pilote (étape 6, voir p.100). Le marché du STGERE a été décalé de 2017 à 2021, différentes études devant être réalisées au préalable. Le processus participatif s'est donc inscrit en amont la mise en œuvre du STGERE. **Dans le cahier des charges du marché du STGERE, la chargée de mission avait précisé que les scénarios proposés par les citoyens devraient être pris en compte par le bureau d'étude.** Par ailleurs, le groupe pilote du comité de rivière avait accepté 1- de mettre en place une démarche participative de type concertation et 2-d'intégrer un **collège de citoyens de 4 personnes au comité de rivières.**

HUVEAUNE



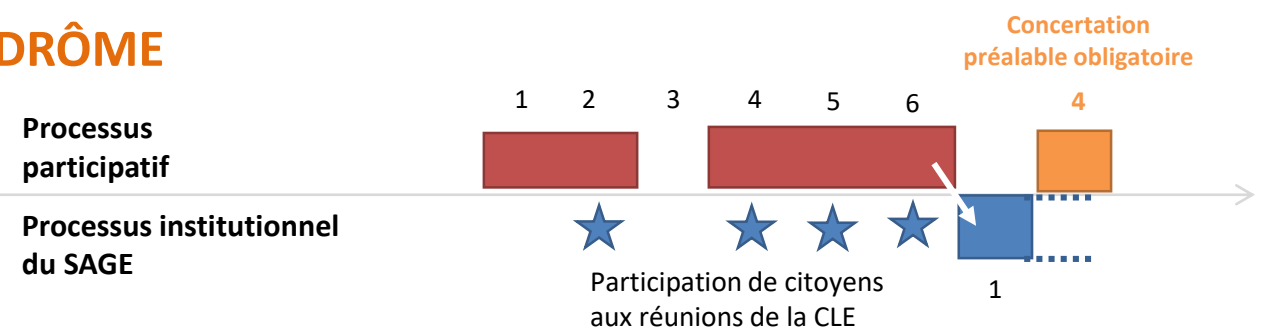
Sur l’Huveaune, le processus participatif devait fournir des retours des citoyens au cours de l’élaboration du PAPI d’intention, notamment sur le diagnostic et les actions et plans (étapes 2 et 5). Finalement seule la consultation sur le diagnostic a été réalisée. Le SIBVH a pour objectif de reprendre le processus participatif après la labellisation PAPI en se concentrant sur la constitution du réseau de sentinelles de crues. La labellisation du PAPI était le principal évènement institutionnel qui contraignait le calendrier de la démarche participative. Elle était initialement prévue pour juillet 2018 mais a été reportée d’un an et demi (finalisation du diagnostic à l’automne 2019, programme d’action dans les mois qui suivent et instruction du dossier à l’hiver 2020-2021).

ARC



Sur l’Arc, le processus participatif intervenait lors de la mise en œuvre du PAPI qui avait été validé avant le début de la démarche (la labellisation du PAPI d’Intention date de Décembre 2016). La démarche de participation citoyenne devait s’inscrire dans la mise en œuvre de l’action n°13 du PAPI d’intention « Animation d’un réseau d’observateurs de crues ». Cette action devait elle-même contribuer à la préparation du PAPI complet dont la labellisation est prévue pour 2021. Finalement la démarche participative pour élaborer le réseau d’observateurs de crues a été interrompue.

DRÔME



Sur la Drôme, le processus participatif s’est déroulé d’avril 2016 à Octobre 2018, en amont de la révision institutionnelle du SAGE qui a commencé en avril 2018. La démarche participative s’est déroulée dans le cadre d’un projet européen (SPARE) qui avait ses propres contraintes de calendrier. Dès mars 2017, la CLE avait validé une charte qui assurait sa reconnaissance du projet SPARE et des groupes citoyens ainsi que la prise en compte des travaux des citoyens dans le nouveau SAGE (état des lieux, propositions d’actions et plans d’action). Cela a permis aux citoyens de participer régulièrement aux réunions de la CLE en tant que contributeurs ou observateurs. Suite à la nouvelle ordonnance sur le dialogue environnemental (n°2016-1060 du 3 août 2016, Cf. p.42), quatre ateliers participatifs supplémentaires ont été organisés en mars-avril 2019 pour respecter les nouvelles obligations réglementaires sur la concertation préalable et permettre à la population de participer à la formulation des défis du prochain SAGE Drôme (équivalent d’une nouvelle étape 4).

Y A-T-IL SUFFISAMMENT DE TEMPS POUR RÉALISER LA DÉMARCHE VISÉE ?

De manière générale, la participation peut prendre plus de temps qu'un processus non-participatif. Avant de se lancer, il faut donc en être conscient et organiser le calendrier de manière à prendre en compte les différentes contraintes. La première question à se poser est:

Quel est le temps total disponible pour organiser le processus participatif?

Cette durée pourra ensuite être découpée pour intégrer les éléments ci-dessous. Ces derniers sont donnés à titre indicatif pour aider les porteurs de démarches participatives à évaluer le temps qui leur sera nécessaire pour préparer, mettre en œuvre, restituer et faire le suivi de la démarche participative. Bien sûr, le temps nécessaire pour effectuer ces activités dépend des moyens humains disponibles en interne ainsi que des moyens financiers mobilisés pour externaliser ces activités.

Temps de préparation

- Formations éventuelles
- Vérification de la faisabilité de la démarche et de la marge de manœuvre laissée à la participation (entretiens préalables, charte de la participation, etc.)
- Identification des acteurs concernés
- Création des supports de communication et des outils participatifs
- Information initiale pour présenter la démarche et mobiliser les futurs participants
- Organisation logistique des événements

Temps effectif avec les participants

- Participation aux événements

Temps de synthèse, d'analyse

- Compte-rendu des événements participatifs
- Analyse et mise en forme des données produites

Temps de restitution

- Présentation des résultats au grand public, participants, élus, comité de pilotage, etc.

Temps pour répondre aux demandes des participants

- Réponse aux demandes des participants avant et après les événements, et à plus long terme

Consultation sur le diagnostic PAPI Huveaune 27 Nov. 2018



A titre indicatif, le temps passé par chacun des syndicats sur l'ensemble du processus participatif est indiqué ci-dessous. Toutes les équipes ont souligné un fort investissement personnel dans la mesure où la plupart des événements participatifs ont lieu **le soir ou le week-end**. Sur certains terrains, cet investissement était très concentré dans le temps. C'est le cas par exemple du RIV4VAL qui, outre le processus participatif sur la Sévenne, a mis en place en parallèle des processus participatifs similaires sur trois autres bassins versants (Baraton, Gère et Vesonne). Le temps comptabilisé dans le tableau ci-dessus ne concerne que la Sévenne. Par ailleurs, le syndicat a mentionné l'appui important apporté par sa chargée de communication, dont le poste n'est plus financé depuis 2019. Sur d'autres terrains, cet investissement en temps est plus modeste et plus étalé dans le temps (Arc, Huveaune).

	Sévenne RIV4VAL	Usses SMECRU	Arc SABA	Huveaune SIBVH	Drôme SMRD
Temps de préparation, synthèse, analyse et restitution	42	52,5	Interrompu	Interrompu	399
Temps effectif avec les participants	11	10,5	3 (Interrompu)	Interrompu	0
Formations à la participation	18	5	15	15	17
Réunions de projet	18	10	13,5	9,5	0
Nb total de jours hommes consacré au processus participatif par les membres du syndicat	89	78 (temps passé par le CPIE non inclus)	31,5	24,5	416
Mise en perspective par rapport au nombre d'évènements et à la durée	10 évènements 7 mois Juill17 - Janv18	17 évènements 21 mois Avr 17- Déc 18	4 évènements 20 mois - Interrompu Fév18 - Oct19	4 évènements 22 mois - Interrompu Juill 17- Avr 19	62 évènements 2 ans Nov16 - Oct18

Premières réunions de projet sur les 5 terrains



Y A-T-IL SUFFISAMMENT DE BUDGET POUR RÉALISER LA DÉMARCHE VISÉE ?

Le tableau ci-dessous donne des indications quant aux postes de coûts liés aux processus participatifs.

COÛTS	INDICATEURS
TEMPS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Temps des chargés de mission, président et autres personnels des structures (jours/heures) x coût • Frais de recrutement (communication, entretiens, formation, etc.) si personnel recruté pour le processus participatif • Budget dédié à des appels d'offre externes / consultants sur la participation • Coûts des inscriptions aux formations • Jours du personnel dédié à la formation • Coûts des formateurs externes • Coûts logistiques liés à la formation (location de salle, traiteur, etc.)
DEPENSES LOGISTIQUES POUR L'ÉQUIPE D'ANIMATION (pour formations, évènements participatifs, journées agence, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements • Hébergement • Repas • Etc.
DEPENSES LOGISTIQUES POUR LES PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération • Déplacements • Hébergement • Repas • Garde d'enfants • Etc.
COÛTS LIÉS AUX ÉVÈNEMENTS PARTICIPATIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Location de salle • Traiteur • Équipement audio/vidéo/photo • Autre équipement (flipcharts, post-its, gommettes, malette de facilitation, etc.) • Etc
ADMINISTRATION	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts liés aux appels téléphoniques, envois postaux, photocopies, impressions, etc. • Etc.
COÛTS LIÉS A DES METHODES OU OUTILS SPECIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Licences • Logiciels • Etc.
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Temps pur l'écriture, le design, l'illustration de newsletters, site internet, flyers, etc. (jours/heures) x coût • Appels d'offre externes / consultants sur la communication • Etc.
SUIVI & EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Temps dédié à la conception et mise en œuvre du suivi évaluation (questionnaires, carnet de bord, entretiens, etc.) • Coût d'embauche d'un évaluateur externe • Coûts liés au partage des résultats • Etc.
COÛTS NON MONÉTAIRES	<p>Temps consacré par les participants au processus participatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jour/heures passés dans les réunions, la préparation, les entretiens, etc. <p>Temps de l'équipe d'animation non rémunéré</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps liés à l'apprentissage sur la participation (si pertinent) • Heures supplémentaires non rémunérées • Etc.

(Source: adapté de *Involve (2005), The true costs of public participation p.125-126, téléchargeable [ICI](#)*)

Il n'y a pas eu de suivi détaillé du budget consacré par les syndicats aux processus participatifs spécifiquement. Les éléments dans le tableau ci-dessous ont été fournis a posteriori par les syndicats. Cette estimation ne prend pas en compte le temps consacré par les équipes à la participation.

A noter que le SMRD a bénéficié de l'appui du projet européen Interreg SPARE pour réaliser la démarche participative. Ce soutien financier important de l'Europe est inhabituel pour les syndicats et a permis au SMRD de mettre en place une démarche ambitieuse.

Les cinq terrains ont mobilisé leurs budgets de communication propre ou les budgets de communication du SAGE, du PAPI ou du PGRE pour mettre en place la participation. Tous ont regretté ne pas avoir de budget dédié à la participation.

	Sévenne RIV4VAL	Usses SMECRU	Arc SABA	Huveaune SIBVH	Drôme SMRD
Jours hommes des membres du syndicat¹	89*165 = 14 685	78*165 = 12 870	31,5*165 = 5 198	24,5*165 = 4 043	416*165 = 68 640
Recrutement s externes	0	15 000€ (convention CPIE)	0	0	960€
Dépenses logistiques & coûts liés aux évènements participatifs	3 400€ (organisation des évènements participatifs) 600€ (dépenses logistiques pour l'équipe d'animation)	500 € (boissons, frais essences, apéro...)	500 € (repas pris en charge par SABA, impressions)	500€	6 391€
Administration	2 000€	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Inclus dans les Jours Hommes du syndicat
Budget communication	5 000€	Pris sur le budget du Contrat de Rivières, Fiche action sensib. thématique manque d'eau	Pris sur le budget communication annuel du SABA	Pas de données	5 557€
Estimation du budget total des processus participatif	25 685€	28 370€	5 698€	~ 5 000€	81 548€
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> Budget communication: Agence Fiches action contrat de rivière 	<ul style="list-style-type: none"> Budget communication: demandes de financement déposées à l'agence + Département 74 + région Fiches action PGRE 	<ul style="list-style-type: none"> Montage PAPI 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de Rivière et Action D.2.8 « préparer la mise en place d'un PAPI en impliquant les citoyens ». 	<ul style="list-style-type: none"> Projet SPARE Agence de l'eau (Inf'Eau Drôme, bulletin d'information du SMRD aux habitants)

¹Base de calcul =

200 jours de travail annuel soit 17 Jours de travail par mois (200/12)

Salaire moyen chargé.es de mission = 2800 € brut / mois (charges patronales comprises)

Soit un coût moyen journalier de **165€** (2800/17)

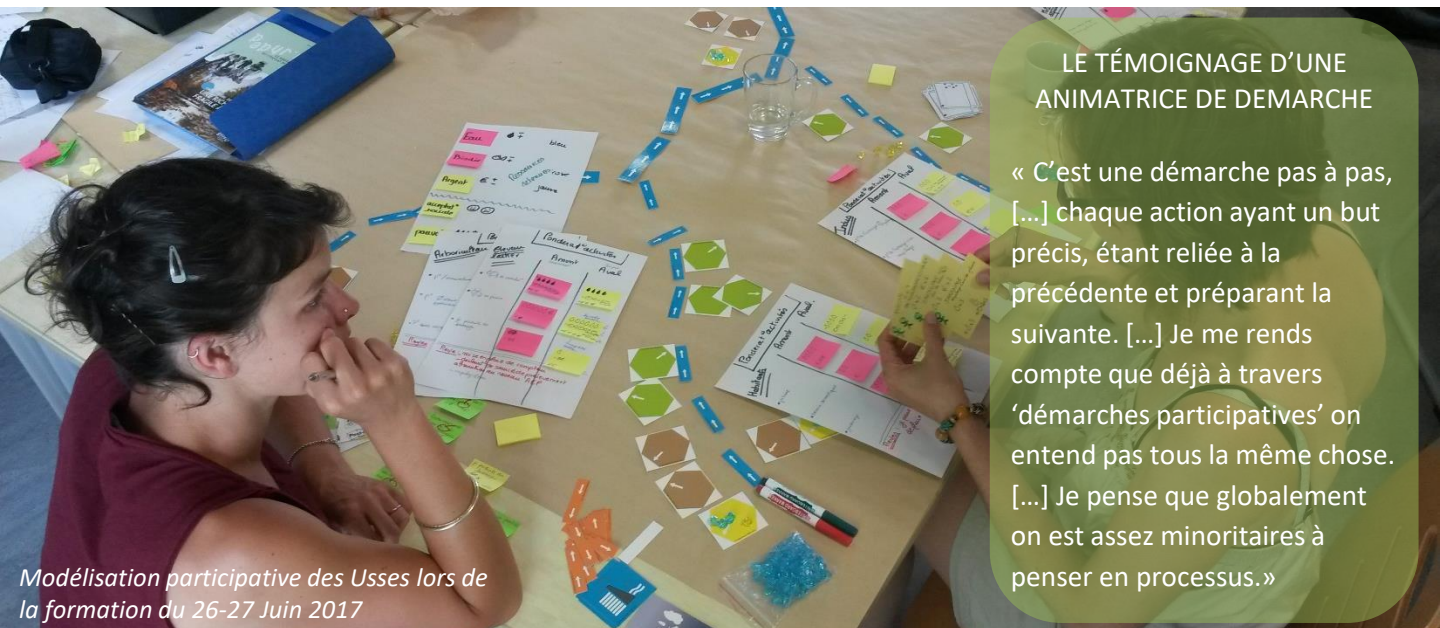
EST-CE QUE LA DÉMARCHE VISÉE EST BIEN UN PROCESSUS ET NON UNE SUCCESSION D'ÉVÈNEMENTS PONCTUELS ET DÉCONNECTÉS?

Un des écueils en termes d'ingénierie de la participation est de planifier la démarche participative sous forme d'évènements ponctuels, sans réfléchir à l'articulation entre ces évènements:

- Soit parce qu'un premier évènement a été mis en place, qu'il a eu plus de succès que prévu et que la suite est envisagée dans un second temps,
- Soit parce que le pilote de la démarche a découvert lors d'une formation ou d'un autre évènement un outil qui lui plaisait et qu'il.elle a envie de tester (ex. jeu de rôle, théâtre forum, etc.).

Ces deux situations sont très positives, mais elles nécessitent de prendre du recul sur la démarche d'ensemble pour réfléchir à sa cohérence globale.

Il est possible de partir d'un outil parce qu'on le trouve particulièrement pertinent et ensuite de construire la démarche autour. Certains outils permettent d'ailleurs d'associer les participants à plusieurs étapes de la décision. C'est le cas de la **modélisation et de la simulation participative** par exemple (voir fiches méthodes [ICI](#)). Si on prend l'exemple d'un jeu de rôle, la modélisation (c'est-à-dire l'élaboration du jeu) permet aux participants de faire un diagnostic de leur territoire en analysant les acteurs, les ressources, les interactions et les activités réalisées sur le territoire (ex: activités agricoles, industrielles, urbaines, etc.). La simulation permet ensuite d'explorer des scénarios en confrontant les joueurs à différentes situations ou de tester de nouvelles stratégies de gestion.



LE TÉMOIGNAGE D'UNE ANIMATRICE DE DEMARCHE

« C'est une démarche pas à pas, [...] chaque action ayant un but précis, étant reliée à la précédente et préparant la suivante. [...] Je me rends compte que déjà à travers 'démarches participatives' on entend pas tous la même chose. [...] Je pense que globalement on est assez minoritaires à penser en processus.»

Modélisation participative des Usées lors de la formation du 26-27 Juin 2017

Néanmoins le choix des méthodes ou outils intervient généralement dans un second temps. L'**ingénierie de la participation** nécessite d'abord de:

Ces différentes étapes sont détaillées dans l'Etat de la connaissance [ICI](#)

1. **Formaliser les objectifs de gestion et de participation:** pourquoi faire participer les citoyens et les autres acteurs? Quelles contributions leur participation va-t-elle apporter à la gestion?
2. **Identifier les parties prenantes (participants)**
3. **Valider les étapes du processus décisionnel** (voir p.34)
4. **Lister les actions de participation:** quelles actions vont être mises en œuvre pour mobiliser, faire participer et évaluer la contribution des participants? Les participants vont-ils définir des objectifs, collecter des données, proposer des actions, donner leur point de vue sur des scénarios?
5. **Définir le rôle des parties prenantes pour chaque action**
6. **Discuter les méthodes participatives** à mobiliser pour réaliser les actions de participation envisagées (ex: cartographie, théâtre, observatoire, chantier participatifs, etc).

LA DÉMARCHE VISÉE RESPECTE T-ELLE LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN TERMES DE PARTICIPATION?

Depuis 2016: La réforme du dialogue environnemental

Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 [LIEN](#)

Jusqu'à 2016, la participation des citoyens dans les projets, plans programmes passait essentiellement par le biais du **débat public** et de l'**enquête publique** ou d'une **concertation préalable** qui s'imposait au porteur de projet.

La réforme du dialogue environnemental apporte 3 principales évolutions:

1 Des nouveaux principes et droits:

4 objectifs de la participation du public définis dans le code de l'environnement :

- améliorer la qualité et la légitimité de la décision publique
- assurer la préservation d'un environnement sain
- sensibiliser et éduquer
- améliorer et diversifier l'information

4 droits:

- accéder aux informations pertinentes,
- demander la mise en œuvre d'une concertation préalable,
- bénéficier de délais suffisants,
- être informé de la manière dont les contributions du public ont été prises en compte).

2 Renforcer le dialogue environnemental en amont: **concertation préalable volontaire** et **droit d'initiative**

3 La **modernisation des enquêtes publiques** en aval:

- Dématérialisées par principe, avec modalités présentiels classiques conservées
- Le recours facilité à des enquêtes communes et coordonnées entre des projets ou des plans différents



Sources:

- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-lenvironnement>
- Code de l'environnement

AMONT

Si un projet, plan ou programme est soumis à évaluation environnementale
(c'est-à-dire s'il peut avoir une incidence significative sur l'environnement et, pour un projet, s'il est financé par des fonds publics à hauteur de 5 M€ minimum)
alors il faut mettre en œuvre des procédures de participation du public

Lesquelles?

Pour tous les plans et programmes
(SAGE, documents soumis à évaluation des incidences Natura 2000, etc.)
sauf: PPRT, PGRI, SDAGE, PAMM, SCOT, PLU

Pour les projets financés par des fonds publics à hauteur de 5 M€ minimum

DÉCLARATION D'INTENTION (obligatoire)

La déclaration d'intention: Elle doit être publiée par le maître d'ouvrage sur un site internet pour expliquer les motivations du projet, les communes susceptibles d'être affectées, les incidences potentielles sur l'environnement, les solutions alternatives et les modalités de concertation préalable envisagées. Pour les plans et programmes, la déclaration d'intention est constituée par l'acte prescrivant leur élaboration dès lors qu'il est publié sur un site internet. [Cf. Art L121-18](#)

Saisine de la CNDP qui choisit d'organiser soit

DÉBAT PUBLIC

Sous l'autorité de la CNDP qui crée une **commission particulière** pour chaque débat (CPDP)

Le débat public: Il permet aux citoyens de participer à la réflexion et à l'élaboration des grands projets, plans et programmes via des réunions publiques, des débats mobiles, des ateliers thématiques ou des dispositifs en ligne. [En savoir +](#)

Compte-rendu et bilan du débat public

DROIT D'INITIATIVE

- Les collectivités territoriales concernées
- Une association agréée de protection de l'environnement ou fédération d'associations
- 10 parlementaires
- 10000 ressortissants de l'UE majeurs résidant en France

Peuvent demander

OU

- Le maître d'ouvrage
 - OU l'autorité autorisant le projet ou approuvant le plan ou programme
 - OU le préfet
- peuvent décider d'organiser

CONCERTATION PRÉALABLE

Durée = mini 15j maxi 3 mois.
Fait avec un **GARANT** (payé par la CNDP)

La concertation préalable : Elle permet au public de débattre de l'opportunité des projets, y compris « l'option zéro », ou des principales orientations du plan ou programme. Elle se déroule sur une durée plus courte que le débat public.

OU

Si la CNDP considère qu'un débat public n'est pas nécessaire

ET

Si conflit

CONCILIATION

- Sur demande commune du maître d'ouvrage d'un projet et une association agréée de protection de l'environnement
- Mise en œuvre par la CNDP

La conciliation: Elle a vocation à trouver des compromis et rétablir le dialogue entre les parties. Elle est non-suspensive. Le conciliateur est désigné par la CNDP parmi ses membres.

Bilan de la concertation

AVAL

Bilan de la concertation

Modification du plan/programme ou du projet pour répondre aux points soulevés par la concertation ou le débat public

ENQUÊTE PUBLIQUE

Durée = mini 30j
 En papier et en ligne
 Conduite par un **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** ou une **COMMISSION D'ENQUÊTE**
 Qui fait rapport sur le déroulement de l'enquête et fait part de ses conclusions, favorables ou défavorables, sur le projet, plan ou programme.

L'enquête publique : Elle permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre propositions sur le registre d'enquête, contenant l'étude d'impact du projet ou le rapport des incidences environnementales du plan ou programme et l'avis rendu par l'autorité environnementale. [En savoir +](#)

OU

Pour les projets, plans et programmes exemptés d'enquête publique

CONSULTATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Durée = 30j

POUR PLUS DE PRÉCISIONS

- ICPC, 2018, Synthèse « La réforme du dialogue environnemental – Principales innovations des ordonnances de 2016 » [LIEN](#)
- MTES, 2017, « Nouvelles avancées en matière de démocratisation du dialogue environnemental » [LIEN](#)
- CNDP, Fiches de synthèse [LIEN](#)

Projets d'aménagement ou d'équipement **dont la CNDP est saisie**
 (montants financiers hors taxe)

Projets d'aménagement ou d'équipement **rendus publics** (hors champ de la CNDP)

Création de voies navigables, ou mise à grand gabarit de canaux existants	Coût du projet supérieur à 300 M € ou longueur du projet supérieur à 40 km.	Coût du projet supérieur à 150 M € ou longueur du projet supérieure à 20 km.
Création ou extension d'infrastructures portuaires	Coût du projet supérieur à 150 M € ou superficie du projet supérieure à 200 ha.	Coût du projet supérieur à 75 M € ou superficie du projet supérieure à 100 ha.
Création de barrages hydroélectriques ou de barrages-réservoirs.	Volume supérieur à 20 millions de mètres cubes.	Volume supérieur à 10 millions de mètres cubes.
Transfert d'eau de bassin fluvial (hors voies navigables).	Débit supérieur ou égal à un mètre cube par seconde.	Débit supérieur ou égal à un demi-mètre cube par seconde.
Equipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques.	Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) supérieur à 300 M €.	Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) supérieur à 150 M €.

Source: Extrait de l'article R121-2 du code de l'environnement

LES SAGE



Cf. Décret no 2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux SDAGE et SAGE [LIEN](#)



Cf. Chap.3 du Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE - Livre I: Les dernières actualités et réformes de la politique SAGE. Sep. 2019 [LIEN](#)

Les SAGE sont soumis à l'ordonnance de 2016 sur la réforme du dialogue environnemental. Le décret d'application et le guide méthodologique ci-dessus en précisent les modalités.

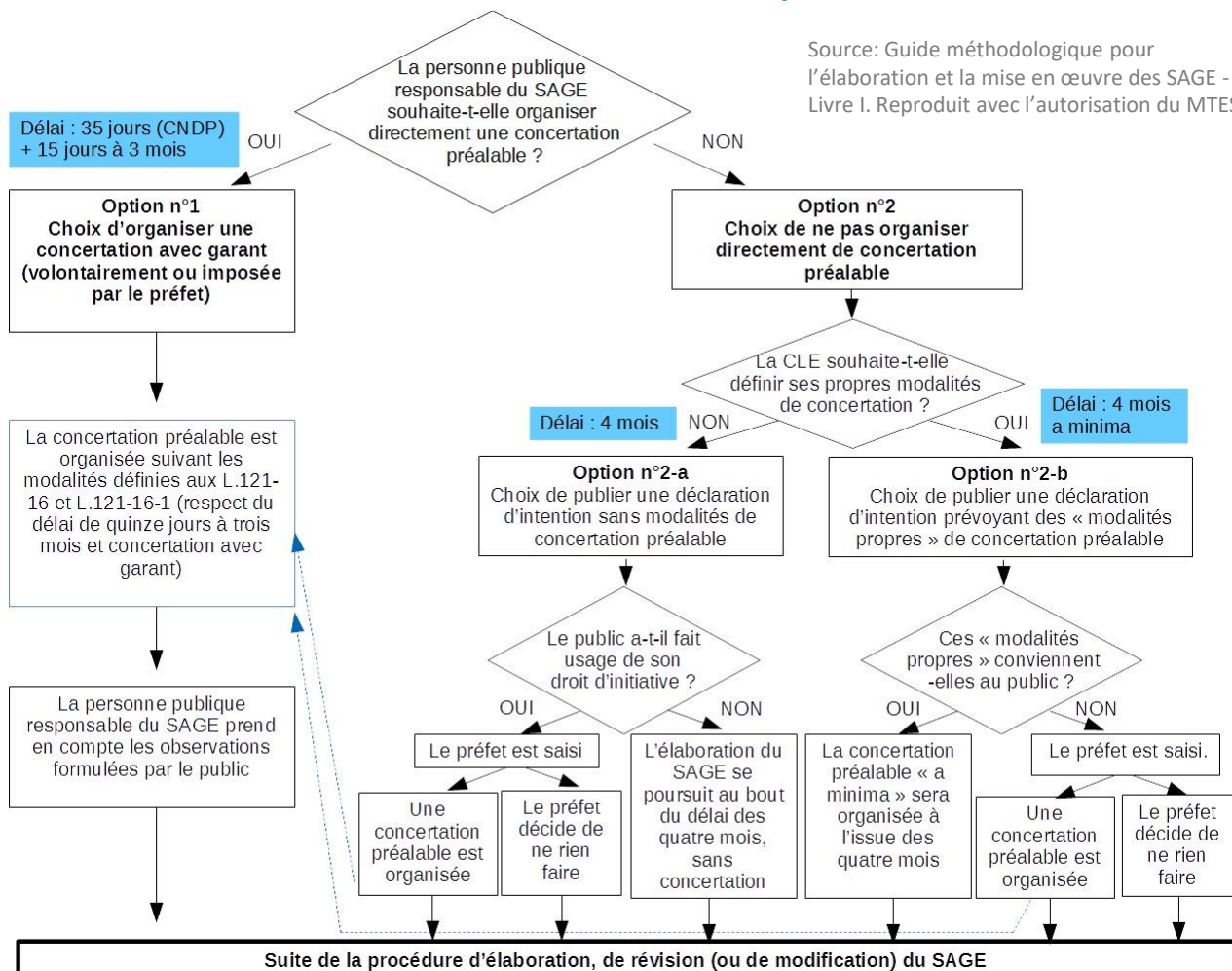
La **concertation préalable** peut être ouverte au moment de la phase d'élaboration du cadre stratégique du SAGE afin de débattre:

- de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du SAGE,
- des enjeux socio économiques qui s'y attachent et de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- des solutions alternatives,
- des modalités d'information et de participation public ultérieures.

La concertation préalable est facultative puisque la personne publique responsable du SAGE peut faire le choix de ne pas organiser directement de concertation et de publier une **déclaration d'intention**. Dans ce cas, un **droit d'initiative** du public s'ouvre alors pendant un délai de quatre mois.

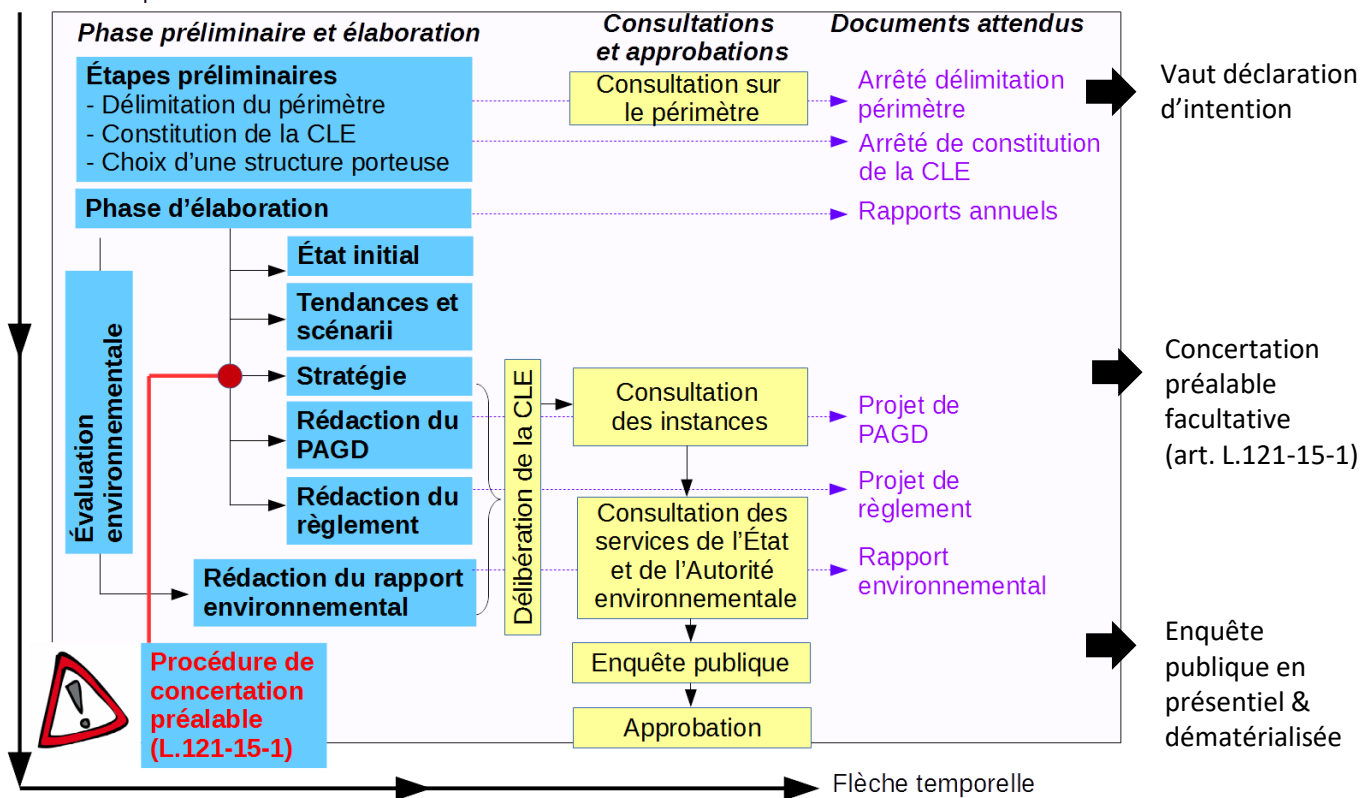
NB: la personne publique responsable du SAGE est juridiquement, et au sens le plus strict, le préfet de département compétent. Néanmoins la CNDP accepte les saisines émanant des présidents de CLE.

Modalités de mise en œuvre de la concertation préalable dans les SAGE:



ELABORATION du SAGE

Flèche temporelle



Source: Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE - Livre I. Reproduit avec l'autorisation du MTES

Les procédures d'enquête publique diffèrent selon que le SAGE est en cours d'élaboration, de modification ou de révision.

LES PAPI

Les PAPI ne sont pas soumis à évaluation environnementale. Ils ne sont donc pas soumis à l'ordonnance de 2016 sur la réforme du dialogue environnemental.

Le cahier des Charges PAPI 3 (ci-contre) prévoit deux moments de consultation des parties prenantes et du public :

- Tout au long de l'élaboration du dossier de PAPI: consultation sur les grands choix de travaux et d'aménagements,
- Lors des autorisations administratives ultérieures (notamment les autorisations environnementales): consultations sur chaque action individuelle pour définir précisément l'action et les mesures environnementales.



Cf. Cahier des charges « PAPI 3 » - Guide méthodologique Oct.2017 [LIEN](#)

Les modalités de ces consultations sont laissées à l'appréciation du porteur de projet, mais un rapport synthétisant les observations du public et indiquant les suites données à ces observations est demandé lors de l'instruction :

Le porteur de projet assurera le recueil des observations du public. Il rédigera un **rapport synthétisant les observations du public et indiquant les suites qu'il donne à ces observations, en les justifiant**. A cette fin, le rapport rappellera le cheminement de la réflexion ayant conduit à l'équilibre du programme d'actions, vis-à-vis notamment des opérations de travaux et d'aménagement. Ce rapport est inséré dans le dossier de PAPI transmis pour instruction en préfecture. Sur cette base, les services instructeurs et la commission mixte inondation examineront si le public et les parties prenantes ont été en mesure de faire part de leurs observations et quelles justifications sont apportées par le porteur pour témoigner de la prise en compte de ces avis dans sa stratégie et son programme d'action.

LES PTGE



Cf. Instruction du gouvernement relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) (NOR : TREL19047550J) du 7 mai 2019 [LIEN](#)



Cf. Chap.5 du Guide pratique pour les études économiques et financières des PTGE à composante agricole [LIEN](#)

D'après l'instruction ci-dessus, les PTGE sont par définition des démarches qui doivent être co-construites et engager l'ensemble des usagers d'un territoire. Différents acteurs peuvent donc être associés à chacune des étapes de l'élaboration d'un PTGE.

Les modalités de participation dans le PTGE sont laissées à l'appréciation du porteur de projet.

Deux précisions sur la participation sont fournies respectivement dans l'annexe 1 et 2 de l'instruction ci-dessus:

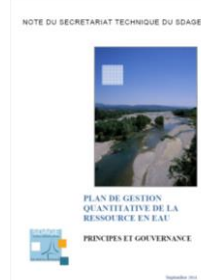
« Il incombe aux autorités locales [...] de créer le cadre de gouvernance adapté, **s'appuyant sur un comité de pilotage**, pour permettre de refléter l'ensemble des usages [de l'eau] et d'assurer une représentation équilibrée [...] à la co-construction et aux projets d'actions qui en découleront. **Les [...] OUGC doivent être impliquées, ainsi que les financeurs potentiels**, afin de cerner rapidement le champs des possibles en matière de financements. »

« En matière agricole [...] il est essentiel **d'associer les acteurs des filières concernées** [...] afin d'identifier les productions nouvelles possibles [...], **et le cas échéant les filières à développer.** »

LES PGRE

Le PGRE n'a aucune portée réglementaire*. C'est un document contractuel qui donne un cadre au partage de la ressource ainsi qu'à l'ensemble des actions de gestion quantitative. Sa réussite repose donc sur l'adhésion et l'engagement des différents acteurs dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La mise en place des PGRE a débuté en 2014 avant l'instruction ci-dessus sur les PTGE. Sur le bassin Rhône Méditerranée Corse, les PGRE équivalent aux PTGE. Les principes de concertation des PGRE avec l'ensemble des parties prenantes sont similaires aux PTGE, avec cependant une **obligation d'impliquer les DREAL, DDT et l'Agence de l'eau dans l'instance de concertation et le comité technique.**



Chap. 3 de la note du secrétariat technique du SDAGE Rhône-Méditerranée "Plan de gestion quantitative de la ressource en eau" - Principe et gouvernance sept 2014 [LIEN](#)

**Sa portée juridique peut être acquise par son intégration dans un SAGE ou par la révision des arrêtés d'autorisation de prélèvement.*

ON Y VA!

LA SÈVENNE: LA PARTICIPATION DANS UN PROJET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

Objectif: co-construire l'avant-projet et le projet de restauration hydromorphologique (définir les travaux à effectuer)



3 groupes:

- Institutionnel
- Riverains et entreprises
- Citoyens



Facilitation
Interne



Juill 17-Jan18
(7 mois)

51 participants (15 institutionnels, 20 riverains, 16 citoyens)

Participation des riverains

20 riverains présents
sur 111 invités

18%

Participation des citoyens

2359 flyers distribués
(BAL) + presse +
panneaux lumineux

0,5%

**3 secteurs
projet**



Résultats produits:

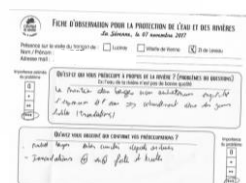
16
objectifs
IDENTIFIÉS



11 SATISFAITS PAR LE PROJET

6 fiches
d'observation
de la rivière

1
SCÉNARIO
CONCERTÉ
ET PARTAGÉ



[LIEN](#) vers le compte-rendu final

Déroulé du processus participatif: 10 événements

(4x atelier 1, 4x atelier 2, 1x plénière, 1 visite terrain). En parallèle, RIV4VAL a organisé des processus participatifs similaires sur les 3 autres sous-bassin-versant des 4 vallées (24 événements au total)

<i>Atelier 1</i>
Institutionnels : 6 juillet
Riverains : 4 octobre après-midi 4 octobre soirée
Citoyens : 13 octobre

Visite terrain

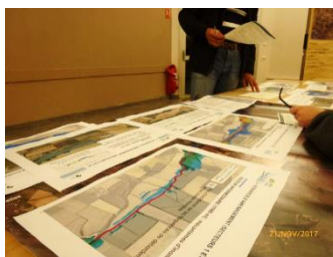
<i>Atelier 2</i>
Institutionnels : 16 novembre
Riverains : 22 novembre après-midi 22 novembre soirée
Citoyens : 21 novembre

<i>Plénière</i> 16 janvier 2018

**Etat des lieux
Attentes et craintes**



**Scénarios
(plans d'action)**



**Restitution du
scénario final**



LES USSES: LA PARTICIPATION DANS UN PGRE



Objectifs: Faire évoluer les différentes fiches actions et définir de nouvelles fiches actions du PGRE du Contrat de Rivières // sensibiliser les participants en vue de maintenir les prélèvements sur les Usses et les diminuer sur le Fornant



4 groupes (1 par sous bassin-versant):

- Aval
- Amont
- Petites Usses
- Fornant



Facilitation Délégué (CPIE)



Avr 2017- Déc 2018 (21 mois)

Hors validation participative du plan d'action prévue fin 2020

105 participants (principalement des habitants, adultes et enfants, ainsi que quelques élus et agriculteurs)

Résultats produits:

4 constats à travers les

Rand'Eau

2 orientations à

travers les Bistr'Eau

3 pistes d'action à travers le

théâtre forum

1 plan citoyen de gestion des ressources en eau à travers les ateliers incluant 6 objectifs, 24 actions et des indicateurs d'évaluation afférents.

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectifs	Indicateurs
<p>Objectif 1: Améliorer la connaissance de la ressource en eau.</p> <p>Planifier et organiser des actions de sensibilisation et de formation des acteurs locaux (habitants, élus, agriculteurs, professionnels) sur les enjeux de la ressource en eau.</p>	<p>Nombre de personnes sensibilisées / formées.</p> <p>Nombre de réunions / ateliers organisés.</p>
<p>Objectif 2: Protéger la ressource en eau.</p> <p>Mettre en œuvre des actions de maintenance et de restauration des zones humides et des berges.</p>	<p>Nombre de zones humides restaurées.</p> <p>Nombre de berges restaurées.</p>
<p>Objectif 3: Améliorer la qualité de l'eau.</p> <p>Mettre en œuvre des actions de surveillance et de suivi de la qualité de l'eau.</p>	<p>Nombre de prélèvements effectués.</p> <p>Nombre de non-conformités constatées.</p>



<https://www.rivieres-usses.com/pgre/participation-citoyenne/>

Déroulé du processus participatif: 17 évènements

(4x Rand'Eau, 4x Bistr'Eau, 4x Théâtre Forum + 1 restitution, 4x ateliers sur chaque sous-bassin versant)
En parallèle, d'autres évènements participatifs sont organisés régulièrement par le SMECRU, non liés au PGRE: Classes d'Eau, sorties Natura 2000 les pieds dans l'eau, sorties castor et Lucanes, sorties sur les zones humide.

**Etape 1
Rand'Eau
(diagnostic)**



Mai – Oct. 2017

**Etape 2
Bistr'Eau
(prospective)**



**Etape 3
Théâtre Forum
(propositions d'actions)**

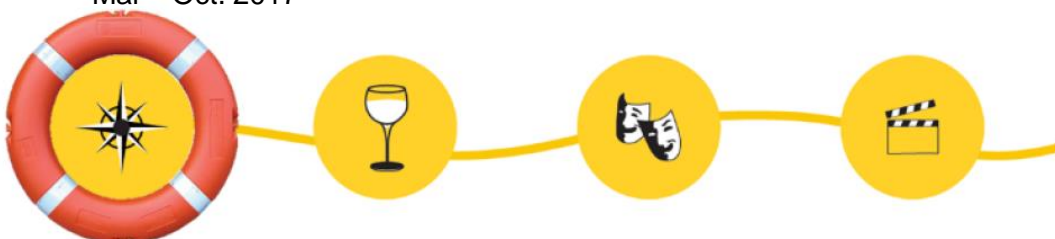


Janv- Mai 2018

**Etape 4
Ateliers
(plan d'action)**



Août-Déc 2018

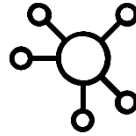


L'HUVEAUNE: LA PARTICIPATION DANS UN PAPI D'INTENTION

Objectifs: Impliquer les citoyens dans le **montage du PAPI** Huveaune
Créer un réseau d'**ambassadeurs** pour la mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau



1 groupe citoyen
+ participation en ligne



Facilitation
Interne



Juill 2017-
Avr 2019
(22 mois -
Interrompu)

17 participants (10 à la journée de lancement et au test de la plateforme, 7 via la plateforme en ligne)



Aperçu de la plateforme numérique de
Consultation sur le diagnostic PAPI
<https://debatpart.accatone.net>

Résultats produits:

1 liste des acteurs
concernés

1 cartographie
des enjeux

16 suggestions sur la démarche
de participation citoyenne

16 remarques
sur la plateforme
en ligne suite au
test

17 commentaires sur le
diagnostic PAPI laissés via la
plateforme numérique

Déroulé du processus participatif: 4 évènements

(1 Lancement, 3 Consultations sur le diagnostic PAPI: 2 en présentiel et une en ligne)
En parallèle, d'autres évènements participatifs sont organisés régulièrement par le SIBVH, non liés au PAPI: sensibilisation (ex. Huveaunades, « Huveaune Propre »), consultation en ligne sur le contrat de rivière en déc 18-janv19, etc.

Etape 1
Lancement



4 Juillet 2017

Etape 2
Consultation sur le
diagnostic PAPI



En présentiel:
27 Nov. 2018 - avec les partenaires techniques
6 mars 2019 - test de la plateforme en ligne

Etape 3
Actions

Etape 4
Labellisation

Interrompu en avril 2019 pour
reprendre après la labellisation
(sentinelles)

En ligne: du 11 mars
au 22 avril 2019

L'ARC: LA PARTICIPATION DANS UN PAPI

Objectifs: créer un réseau de sentinelles de crues sur le territoire ainsi qu'un groupe de travail sur la thématique « Usages de l'eau et milieux »



2 groupes:

- Sentinelles de crues
- Usages de l'eau et milieux



Facilitation
Interne



Fév 2018-
Oct 2019
(20 mois -
Interrompu)

113 participants (session de lancement, visite de sites, 2 réunions publiques)



Résultats produits:

1 carte mentale

« perception de l'Arc par les riverains »

Déroulé du processus participatif: 4 évènements

1 atelier lancement + 1 visite de sites + 2 réunions publiques dans des quartiers sensibles au risque inondation

Etape 1 Lancement



Gardanne,
2 Fév. 2018

Etape 2 Visite de sites



Service de prévision
des crues et barrage de
Bimont:
18 mars 2019

Etape 3 Réunions publiques



Quartier des Milles &
Quartier Val Saint André,
Aix-en-Provence,
sept. 2019

Etape 4 Constitution d'un groupe de sentinelles

Interrompu

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Sévenne RIV4VAL	Usses SMECRU	Arc SABA	Huveaune SIBVH	Drôme SMRD
Objectif(s)	Restauration hydromorpho.	PGRE	PAPI	PAPI	Pré-révision du SAGE
Facilitation	Interne	Délégué (CPIE)	Interne	Interne	Interne (embauche)
Nombre d'évènements participatifs	<u>4 étapes</u> 4 réunions diag 1 visite terrain 4 réunions restit Réunion finale <u>>> 10 évènements</u>	<u>4 étapes</u> 4 Rand'Eau (diag) 4 Bistr'Eau (prosp) 5 Théâtre Forum (prop° d'actions) 4 Ateliers de mise en œuvre <u>>> 17 évènements</u> + 1 réunion du comité PGRE Incluant des citoyens	<u>4 étapes</u> 1 Lancement 1 Visite d'ouvrage 2 réunions publiques INTERROMPU [1 Formation] [1 RDV experts] [Co-construction d'outils collaboratifs] [Tests des outils avec les citoyens] <u>>> 4 évènements</u>	<u>4 étapes</u> 1 Lancement 3 Consultation sur le diag. PAPI INTERROMPU [Propositions d'action] [Labellisation] <u>>> 4 évènements</u>	<u>5 étapes</u> 4 Lancement 4 PrePar 23 diagnostic 5 Cooplan 1 Restitution + 9 réunions du Groupe pilote + 2 réunions suivi-évaluation + 12 réunions de la CLE incluant des cit. <u>>> 62 évènements</u>
Nombre de participants (au – 1x)	51 participants	105 participants	23 participants	17 participants	343 participants
Organisation des participants	3 comités Institutionnel Riverains et entreprises Citoyens	4 territoires Petites Usses Fornant Aval Amont	2 groupes: Sentinelles Usages et milieux	1 groupe citoyen + en ligne	1 groupe pilote 1 groupe citoyen (débat pour l'eau) + sous-groupes de travail + en ligne
Méthodes participatives utilisées	Carto spatiale	Rand'Eau Bistr'Eau Théâtre Forum Ateliers	Carto causale Entretiens avec des experts	Carto conceptuelle Entretiens experts	Ingénierie de la participation (PrePar) Entretiens experts Murs d'expression Observation (KOPER) Prop° d'actions en ligne Planif° (CooPlan) Modélisation Suivi-éval°
Suivi-évaluation	Questionnaires (réu. finale)	Eval. mouvante (théâtre forum)	Questionnaires (janv 18)	Questionnaires (août 17)	Entretiens vidéo Questionnaires Observation participante
	Compte-rendu des évènements participatifs + photos & vidéos Entretiens (équipes/élus/participants) Journal de bord de suivi des évènements participatifs Listes de présence				
Principaux résultats	Diagnostic (16 objectifs) 6 fiches d'observation 1 Scénario de projet	4 constats 2 orientations 3 pistes d'action 1 plan citoyen de gestion des ressources en eau	1 carte mentale	1 liste des acteurs 1 carto. des enjeux 16 suggestions sur la démarche 17 commentaires sur le diagnostic PAPI	Diagnostic (630 contributions) 3 plans d'action 189 propositions d'actions 1 rapport final et 5 synthèses thématiques

LES QUESTIONS À SE POSER AU DÉBUT ET AU COURS D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Comment
communiquer pour
mobiliser les
citoyens ?
p.56

Quels rôles dans la
démarche: qui
pilote? qui facilite?
Qui suit & évalue?
p.59

Comment organiser
les groupes de
participants? (par
type d'acteurs, par
provenance
géographique, etc.)
p.63

Comment adapter
la démarche
participative
chemin-faisant?
p.64

Quelles
spécifications dans le
cahier des charges
du maître d'œuvre
(bureau d'étude
technique)?
p.65

Se faire
accompagner dans
une démarche
participative:
quand, par qui et
pourquoi?
p.66

Pourquoi et
comment concevoir
une charte de la
participation?
p.68

D'autres questions sont abordées
dans l'état de la connaissance
(Téléchargeable [ICI](#))

Et le guide sur la participation
numérique
(Téléchargeable [ICI](#))

Quelles
méthodes
participatives
utiliser?

La participation
en numérique:
quand, comment,
quels outils?

COMMENT COMMUNIQUER POUR MOBILISER LES CITOYENS?

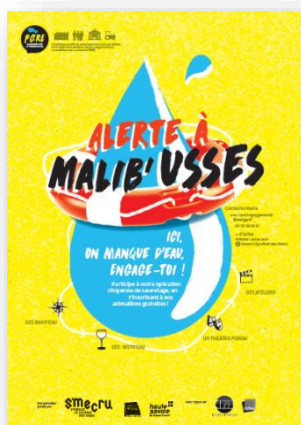
Tous les terrains ont évoqué la **difficulté de mobiliser les citoyens et le temps et le budget nécessaires pour communiquer** sur le processus participatif. La Sévenne, les Ussets et la Drôme ont mis en place des **plans de communication larges** (cf. Tableau ci-dessous). L'Arc et l'Huveaune ont plutôt opté pour un **contact individuel des participants** : tous les membres de l'équipe des deux syndicats se sont mobilisés pour recruter des citoyens. Ce choix est en partie lié à la réticence des élus du SABA à communiquer dans la presse. Il était demandé à chaque citoyen de venir accompagné. Le tableau ci-dessous résume les moyens de communication utilisés par les structures pour mobiliser les citoyens :

	Sévenne RIV4VAL	Ussets SMECRU	Arc SABA	Huveaune SIBVH	Drôme SMRD
Invitation par email personnalisé ou liste de diffusion	Email personnalisé pour les institutionnels	Oui (élus, partenaires du contrat de rivière et liste de citoyens du CPIE)	+ appels téléphoniques pour apporter des précisions	Oui	Oui
Invitation courrier personnalisé dans les boîtes aux lettres	Pour les 111 riverains	Non	Non	Non	Oui
Flyers dans les boîtes aux lettres	2 359 > Pour les citoyens de toutes les communes concernées	Oui pour 3 bistreau et 3 randeau = au total 32 000	Non	Non	Oui
Invitation personnelle sur tirage au sort dans l'annuaire	Non	Non	Non	Non	Oui
Panneaux d'affichage municipaux	Oui	Panneaux électroniques lumineux & affiches	Non	Posters	Oui
Presse locale	Oui, présence des relai presse locaux lors de certaines réunions	Oui	Non	Oui	+ de 20 articles (prestataire relation presse)
Radios locales	Non	Une interview	Non	Non	Interviews radios des membres du syndicat
Journal ou Newsletter du syndicat	Non	Oui (Papyr'Ussets)	Oui	Oui	Oui (InfEauDrom)
Site internet du syndicat	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Page Facebook	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Communication lors d'évènements locaux	Non	Oui (FestiNature, Tout en Bio, marché de Noël, marché de producteurs, ..)	Non	Oui (Fêtes de l'Huveaune)	Oui
Autres	/	Cahier de liaison des écoles Films sur Rand'Eau & Bistr'Eau			Réunions d'information Evènement média Forum en ligne Newsletter SPARE

Les données permettant d'évaluer l'impact de ces différents outils manquent. On peut uniquement dire que les taux de participation suite au mailing dans les boîtes aux lettres ont été habituels, c'est-à-dire faibles (0,5 à 5%). La Drôme a insisté sur le fait que le passage à des **outils participatifs numérique** (collecte de propositions d'actions via un formulaire) avait permis de toucher un public différent de celui qui venait en présentiel. Globalement, les syndicats ont insisté sur la **complémentarité entre les différents outils** listés ci-dessus, **car permettant de toucher divers publics**.

La Sévenne a une **chargée de communication en interne**. Les Ussees ont embauché un **prestataire extérieur** qui a développé la campagne « Alerte à Malib'Ussees ». La Drôme a embauché un prestataire relation presse pour la diffusion de l'information sur les blogs et autres sites internet. Le syndicat s'est également appuyé sur la présence des volontaires d'Unicités pour les campagnes d'affichage. L'Arc et l'Huveaune réalisent la communication en interne, sur la base des chartes graphiques du syndicat. L'Huveaune a une stratégie ISEF (Information Sensibilisation Éducation et Formation) donc beaucoup de projets sont menés toute l'année à destination de différents publics (Opérations Huveaune Propre de ramassage de déchets, Fêtes de l'Huveaune, projet des rives et des rêves qui collectent des avis citoyens sur un secteur particulier de l'Huveaune porté par une association...). **Ces événements sont des occasions d'engager les citoyens dans le processus participatif**.

La campagne « **Alerte à Malib'Ussees** » a marqué les citoyens. Elle a été relayée par de nombreuses publications de la presse locale et mise en couverture par le Dauphiné Libéré. Sur tous les terrains, la majorité des participants sont des retraités. Afin de faciliter la participation des familles, les Ussees et la Drôme ont mis en place pour certains événements des **ateliers parallèles pour les enfants**. Les **relais sociaux** (membres du groupe pilote, associations locales, participants, etc.) ont également permis de mobiliser des participants.



USSEES – Affiche Alerte à Malib'Ussees



DRÔME – Aperçu du forum en ligne [LIEN](#)

RETOURS D'EXPÉRIENCE D'ALINE BRANCHARD, CHARGÉE DE COMMUNICATION RIV4VAL

Je pense qu'il faudrait:

- **Communiquer plus en amont, avant le commencement du processus participatif pour fournir des connaissances aux gens sur le sujet et qu'ensuite ils s'intéressent « pour arriver à solliciter l'intérêt au sujet plutôt qu'à la participation à la réunion » > peut-être en passant par les médiathèques?**
- **Avoir plus de supports pédagogiques pour les réunions pour expliquer les aspects techniques récurrents (ex. liens emboîtés, remontées de nappes, etc.): schémas, vidéos, illustrations 3D, maquettes fournis, prêtés ou loués par l'agence de l'eau?**
- **Mettre des fiches techniques et organiser des formations à destination des élus pour qu'ils comprennent les problématiques du bassin versant et puissent jouer leur rôle de relais**



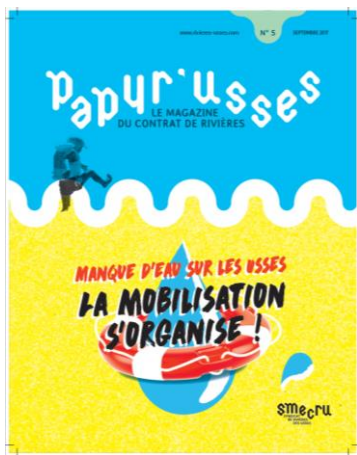
ARC – Lettre d'invitation pour la réunion de lancement du 2 février 2018



HUVEAUNE – Post Facebook sur la plateforme numérique 13 mars 2019



HUVEAUNE - Journal Municipal Roqinfo N°109 Mai 2017



USSES - Papy'Usse N°5 Septembre 2017



DRÔME – Article dans Le Journal du Diois 11 Nov. 2016



BISTREAU : quel scénario pour notre territoire qui manque d'eau ?

USSES - Films sur les Rand'Eau et Bist'Eau



USSES - Article dans le Dauphiné Libéré 16 oct. 2017

ENVIRONNEMENT Dans le cadre du plan de restauration de la rivière Les riverains planchent sur la Sévenne



SÉVENNE - Article dans le Dauphiné Libéré 6 oct. 2017

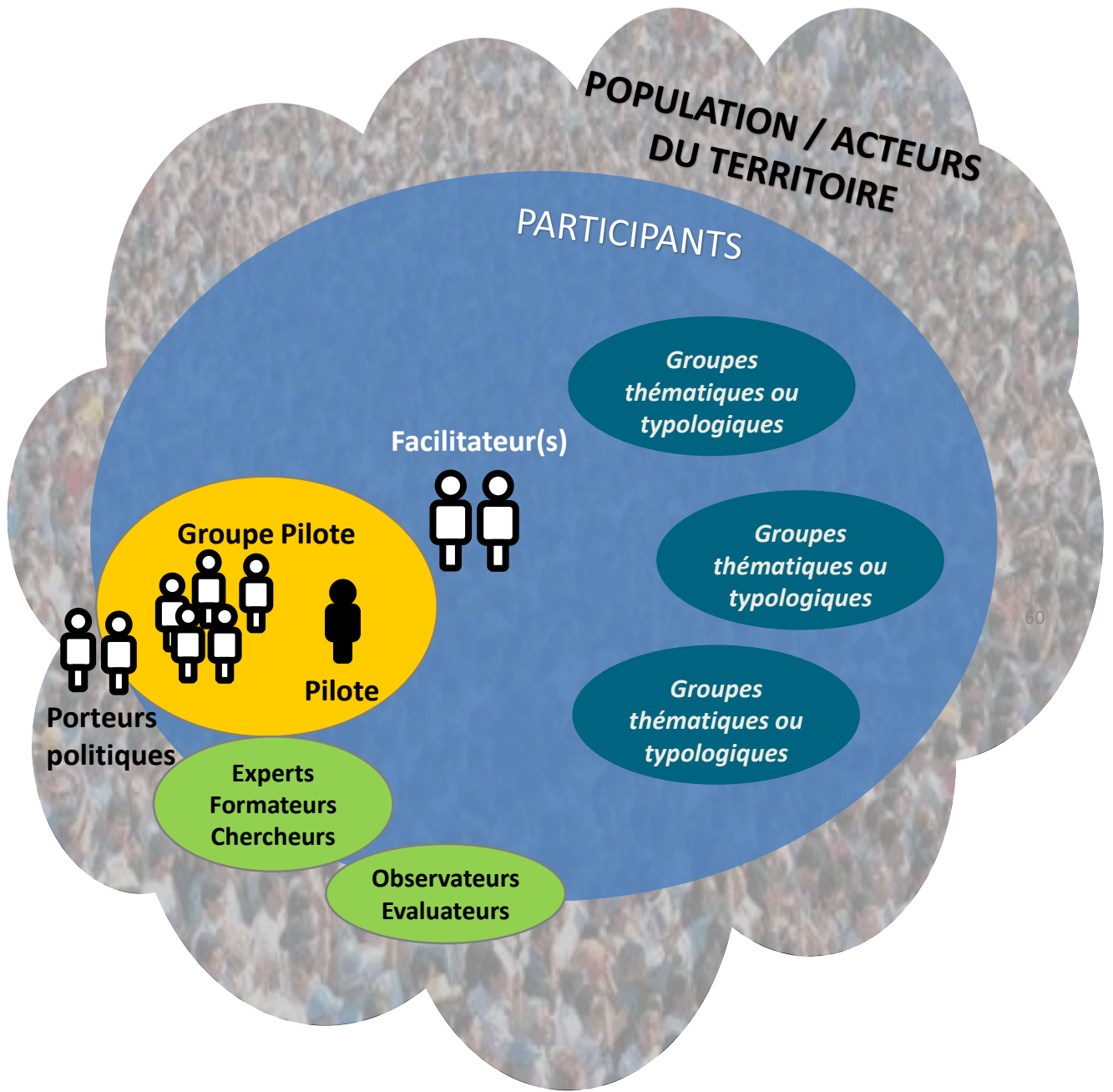


DRÔME - Posters Nov.2016

QUELS RÔLES DANS LA DÉMARCHE ? QUI PILOTE ? QUI FACILITE ? QUI SUIT & ÉVALUE ?

Clarifier et affecter les rôles dans la démarche contribue à sa lisibilité, son respect et son efficacité. Ils précisent qui prend les décisions et organise les actions relatives à la préparation, la mise en œuvre et la valorisation de la démarche participative. Certains sont combinables.

Pilote ou gestionnaire de processus participatif	C'est la personne qui gère la démarche participative « au quotidien ». Elle mobilise les autres acteurs et maintient la dynamique. Elle prend des décisions tactiques pour le pilotage opérationnel. En France, ce sont souvent les directeurs.trices, chargé.es de missions, technicien.nes ou animateurs.trices des structures locales concernés par la gestion de l'eau (syndicats, collectivités locales, etc.)
Porteur.se.s ou responsable.s politique.s	Dans un cadre démocratique représentatif, ce sont le plus souvent des élu.e.s référents de la structure porteuse. Elles/ils décident le principe, légitiment politiquement et supportent le processus en appuyant le/la porteur.se. Elles/ils parlent publiquement pour le processus.
Facilitateur.trice.s	est chargé.e d'organiser, d'animer et de faciliter tous les événements avec les participants. Elle/il est formé.e aux méthodes participatives. Chargé.e de la mise en œuvre de la démarche participative, elle aide à sa bonne réalisation, modère les échanges et valorise son expérience chemin-faisant.
Groupe pilote	Le groupe pilote est un groupe de conseil et d'appui pour la.le porteur.se, la.le pilote et les facilitateur.trice.s. Il est constitué de 5 à 10 personnes choisies par la.le pilote et le/la porteur.se politique. Il les aide à analyser les questions et situations, à se connecter aux réseaux concernés et à mobiliser les citoyens. Mais il n'est pas décisionnel ; il facilite le processus. Ses membres doivent être des personnes de confiance, intéressées par la participation, et qui peuvent proposer des solutions pratiques. Ils doivent représenter si possible l'ensemble du territoire, les principaux groupes et secteurs sociaux, même indirectement.
Évaluateur.trice.s / Observateur.trices.s	Ils.elles sont chargé.e.s d'observer et collecter des données sur le processus et ses résultats. Ils.elles peuvent aussi réaliser certaines analyses, en partager les résultats et aider ainsi au pilotage. Ils peuvent parfois être choisis parmi les participant.e.s.
Expert.e.s / formateur.trice.s en participation	Ils.elles conseillent et forment les acteurs et orientent méthodologiquement le processus. Privés (bureaux d'étude) ou publics (chercheurs, appui d'état), ils.elles sont associé.e.s contractuellement sur mission. Ils.elles peuvent éventuellement partager le rôle de facilitation. Chercheur.se.s, ils.elles copilotent l'évaluation.
Garant.e.s	Un.e garant.e est une personne chargée d'assurer de façon indépendante le respect des règles de participation, selon des principes généraux ou une charte locale. Ils peuvent avoir un rôle officiel pour les procédures suivies par la CNDP. Ou ils peuvent être choisis parmi les participant.e.s, et se mettre alors en retrait du fond de la décision. Tout.e participant.e peut en principe se tourner vers lui/elle en cas de doute ou conflit sur la procédure et ses droits. (https://i-cpc.org/activites/un-garant-quest-ce-que-cest/)



Le groupe Débat pour l'eau de la Drome le 4 décembre 2016 ©IRSTEA

Le groupe « citoyens pour l'Huveaune » le 6 mars 2019 ©SIBVH



Sur les cinq terrains d'étude, les **responsables des syndicats** (directrices ou chargées de mission) sont les pilotes de la démarche participative, avec des niveaux d'implication différents. Sur les Usses, le président a été présent lors des premières réunions de cadrage et fait des points réguliers avec sa chargée de mission pour être au courant des avancées du processus participatif. Mais le pilotage opérationnel de la participation est effectué par cette dernière. Sur les quatre autres terrains les directrices ont participé aux formations d'Irstea sur la participation et sont présentes à tous les événements participatifs organisés. Elles co-portent donc le pilotage opérationnel de la participation avec en général **un ou deux chargés de mission** qui passent plus de temps que les autres sur la participation. Lorsque la facilitation est effectuée en interne, c'est en général ces derniers ou la directrice qui ont facilité les événements participatifs. Les **techniciens du syndicat** ont en général été impliqués de manière ponctuelle dans le processus participatif (interventions sur des sujets techniques lors d'événements participatifs, réponse à des mails de citoyens sur des sujets techniques, etc.). L'Arc et l'Huveaune ont fait le choix de mobiliser l'ensemble de l'équipe du syndicat, y compris les techniciens, pour mobiliser des citoyens pour venir participer au processus participatif. Avant certains événements participatifs, les équipes ont simulé l'événement en interne (uniquement avec l'équipe du syndicat) pour préparer la facilitation et l'organisation avec les « vrais » acteurs. Dans la Drôme, la **secrétaire** du SMRD a également appuyé l'organisation logistique de plusieurs événements participatifs et fourni un appui administratif sur les devis et facturations. Le SABA a également mobilisé 2 postes administratifs.

Sur quatre des cinq terrains la **facilitation** est réalisée en interne, par la directrice et un ou une chargée de mission. Les terrains ont mis en avant l'importance de clarifier les rôles en amont de chaque événement participatif (facilitation, prise de note, logistique, etc.). RIV4VAL a évoqué la difficulté de faciliter « sans apporter sa science ». RIV4VAL, le SABA et le SIBVH ont particulièrement apprécié de ce point de vue la formation à la facilitation dispensée par la SCOP Lisode dans le cadre du projet en Mai 2017. Parmi ces quatre terrains, le SMRD a embauché une personne spécifiquement dédiée à la facilitation du processus participatif mis en place dans le cadre du projet SPARE. Le SMECRU a fait le choix de déléguer la facilitation au CPIE Bugey-Genevois, ce qui a permis de mettre en place des outils participatifs pour lesquels la facilitatrice avait été formée (théâtre forum) et de décharger la chargée de mission.

Dans le projet, aucun terrain n'a formellement fait désigner de **garant.e** de la participation. Les budgets ne le permettaient pas et la procédure ne l'imposait pas. Pour la Drôme, l'important travail participatif initial d'élaboration du plan et de la charte n'a pas désigné de garant formel. En revanche, de nombreux participants actifs étaient très sensibilisés, et lorsque des régulations procédurales ont été nécessaires (éviction de personnes ne respectant pas la charte), c'est la directrice du SMRD, soutenue par son président, qui s'en est chargée.

	Sévenne RIV4VAL	Usses SMECRU	Arc SABA	Huveaune SIBVH	Drôme SMRD
Pilotage opérationnel de la participation au sein du syndicat	3 personnes : • Directrice • Chargée de communication • Chargée de mission foncier	1 personne : • Chargée de mission	7 personnes : • Directrice • 3 chargés de mission • Coordinatrice pédagogique • 2 admin.	4 personnes : • Directrice • 2 chargés de mission • 1 technicien	2 personnes : • Directrice • Facilitatrice
Modalités de facilitation	Interne (tourne entre les 3 pers.)	Délégué (1 personne du CPIE)	Interne	Interne avec appui consultante	Interne (embauche)

FAUT-IL UN GROUPE PILOTE ?

On rappelle que le groupe pilote est un ensemble de personnes conseils qui accompagnent et facilitent le processus en lui donnant une légitimité, en aidant aux choix et en le liant socialement.

Seule la Drôme a mobilisé un **groupe pilote** tel qu'initialement proposé par IRSTEA. Le Groupe Pilote de la Drôme, composé de 10 personnes, a été recruté en avril 2016 afin de soutenir le SMRD dans ses choix stratégiques vis-à-vis du dispositif participatif. Le choix des membres contactés a été fait par le SMRD sur la base de ses réseaux professionnels via des contacts individuels par téléphone, suite à un appel à participation dans la presse resté infructueux. Le Groupe Pilote a travaillé dans un premier temps sur la mobilisation des citoyens du bassin versant. Les membres du groupe pilote étaient également invités à participer aux réunions du groupe Débat pour l'Eau, ouvert aux citoyens de la Drôme. Son existence a parfois été questionné par des participants qui y voyaient une rupture par rapport aux principes de participation édictés après sa constitution. Son rôle non décisionnel a dû être clarifié.

L'Huveaune a également mobilisé un groupe pilote mais avec un rôle différent. Le groupe pilote de l'Huveaune a plutôt une fonction de « **groupe test** ». Il est composé de 12 personnes représentant chaque commune du linéaire de l'Huveaune ainsi que de citoyens n'étant pas adhérents d'associations ni de Comité d'intérêt de quartier (CIQ). Les représentants associatifs sont mobilisés par le SIBVH par ailleurs.

Sur les Usses, le groupe pilote correspond au **groupe pilote du PGRE** et n'est donc pas spécifiquement dédié à la participation. C'est une émanation du Comité de Rivières composé de trois collègues (élus, usagers économiques et donneurs d'alerte). Il participe aux décisions.

De par leur diversité, on ne peut réellement comparer leur impact. La base méthodologique initiale insiste sur le statut de conseil, relais social et « tampon », qui ne se retrouve que pour la Drôme ici. Chaque pilote a cependant toujours besoin d'un collectif pour l'appuyer et redonner confiance.



Réunion du Groupe Pilote Drôme le 11 juillet 2016

COMMENT ORGANISER LES GROUPES DE PARTICIPANTS? (PAR TYPE D'ACTEURS, PAR PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE, ETC.)

Différents choix ont été faits quant à la manière d'organiser les groupes de participants : **par catégorie d'acteurs** (Sévenne), **par sous-bassin versant** (Usses), **par thématique** (Arc) ou **par fonction** – groupe pilote/groupe débat pour l'eau (Drôme).

Tous les terrains ont mis en avant l'importance des **temps sociaux** (buffet, pot, etc.) pour mobiliser et créer du lien entre les participants.

	Sévenne RIV4VAL	Usses SMECRU	Arc SABA	Huveaune SIBVH	Drôme SMRD
Organisation des participants	<u>3 comités</u> Institutionnel Riverains et entreprises Citoyens	<u>4 sous-bassins</u> Petites Usses Fornant Aval Amont	<u>2 groupes thématiques</u> Sentinelles Usages et milieux	<u>1 groupe citoyen</u> <u>+ en ligne</u>	<u>1 groupe pilote</u> <u>1 groupe citoyen</u> (débat pour l'eau) <u>+ sous-groupes de travail</u> <u>+ en ligne</u>

La Sévenne: mobiliser des citoyens qui n'ont pas accès à la rivière

Sur la Sévenne, seuls 16 citoyens non riverains sont venus aux différents événements participatifs qui les ciblaient. Cela s'explique en partie par le fait que la Sévenne est principalement bordée de terrains agricoles et les citoyens ont donc peu de lien à la rivière. De plus, la Sévenne ne traverse aucune commune. Sur les trois autres bassins versants gérés par le RIV4VAL, le nombre de citoyens mobilisés a été plus satisfaisant et n'a donc pas remis en cause cette organisation. Si le syndicat reconnaît que la fusion entre les groupes citoyens et riverains aurait permis de limiter le nombre de réunions, il reconnaît également que cela aurait pu créer des tensions. La question du **concernement** a également été mise en avant : le troisième secteur de travaux en aval, victime d'inondations régulières, a été celui qui a le plus mobilisé les participants.

Drôme : faut-il accompagner l'auto-organisation citoyenne ?

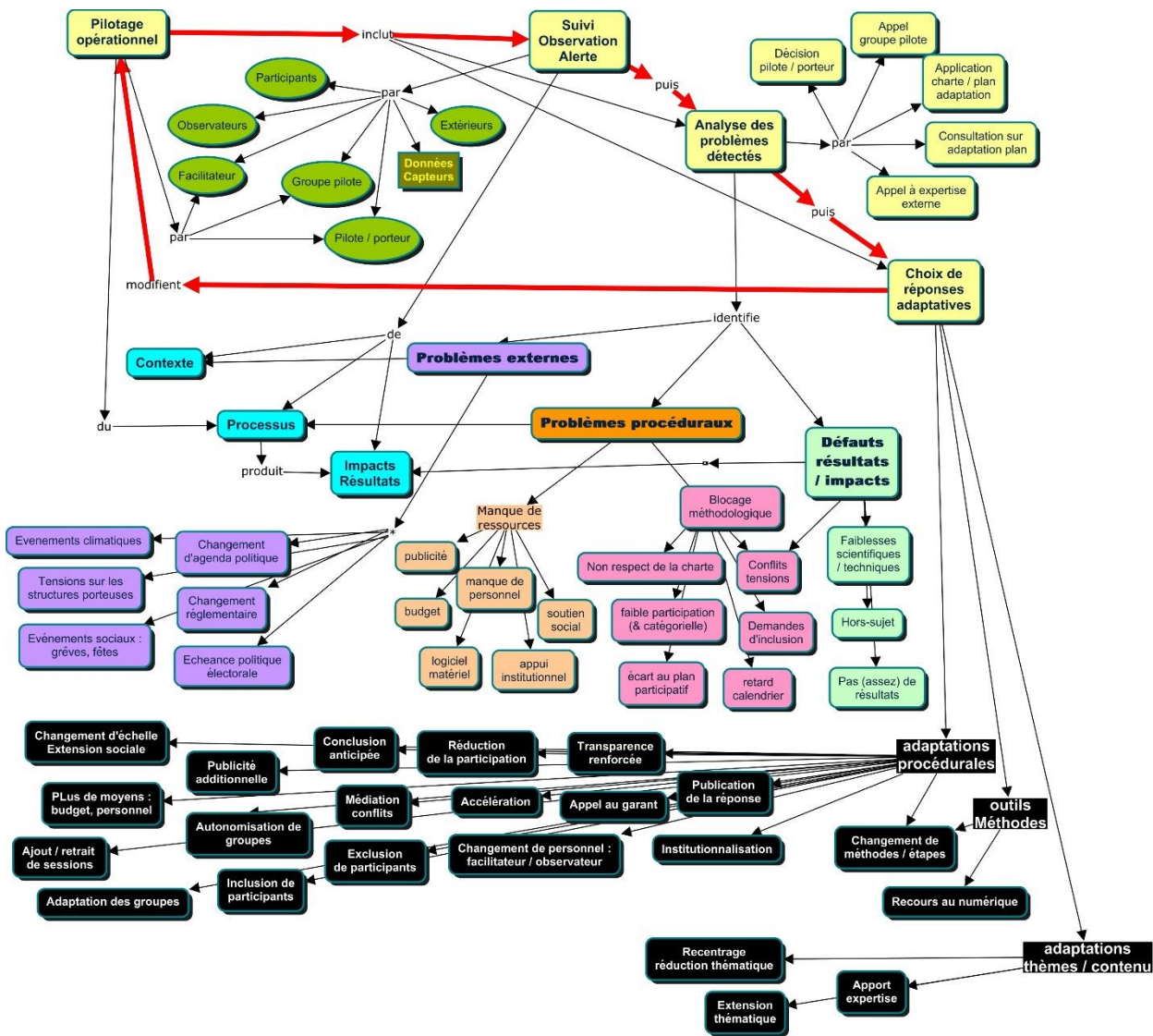
Dans la Drôme, des citoyens se sont auto-organisés sur des thèmes spécifiques (p.e. qualité de l'eau). Cela avait été suscité en partie par la démarche, et des moyens logistiques avaient été mis à disposition. Cette auto-organisation citoyenne est très positive car elle témoigne d'une appropriation du sujet et de la démarche par les citoyens et s'appuie sur des groupes auto-engagés et cohésifs. En parallèle, cela pose la question de l'accompagnement de ces démarches « autonomes » par le syndicat. En effet, les groupes concernés ont parfois provoqué des tensions avec des institutions tierces, en n'en connaissant pas les codes. Il a également été difficile pour le syndicat d'avoir accès aux contributions de ces groupes, ce qui peut créer de la frustration pour les participants qui ne voient pas comment leurs contributions ont été prises en compte.

Utiliser puis dépasser les cercles associatifs ou relationnels existants

Il existe toujours des cercles relationnels ou associatifs sur lesquels il est utile de s'appuyer pour améliorer l'extension sociale et l'engagement. Cependant il doit être clair avec tou.te.s dès le départ que pour une participation homogène, il faudra aussi « mélanger » les personnes dans les groupes de travail et de maîtriser les tendances revendicatives de chaque groupe constitué.

COMMENT ADAPTER LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE CHEMIN-FAISANT?

Le pilotage opérationnel du processus participatif peut donner lieu à deux types d'adaptation : des changements dans la procédure (stratégique) et la réponse (souvent rapide) à des événements survenus en chemin (tactique). Les modalités et les acteurs sont un peu différents, mais dans tous les cas cela s'appuie sur le suivi-évaluation formel (ou informel) et de préférence sur des règles de pilotage adaptatif qui devraient avoir été discutées au départ (pour éviter un sentiment de « reprise en main » non participative). Le rôle décisionnel incrémental du pilote, du groupe pilote puis d'une éventuelle consultation sur l'adaptation est crucial.



Huveaune : réduire le champ thématique et les étapes participatives

Sur l'Huveaune, la pilote et la facilitatrice du dispositif ont choisi de restreindre les dimensions de diagnostic soumises à participation. Puis, après une participation en ligne insuffisante, elles ont choisi de ne pas engager la phase initialement prévue de planification participative.

Drôme : l'exclusion d'un participant irrespectueux ?

Face à un participant ne respectant pas des règles de la charte, le sous-préfet est intervenu. Après des rappels à l'ordre par la facilitatrice et la pilote, son exclusion est signifiée formellement au participant par écrit par la pilote, avec l'appui officiel du pilote politique. Le participant n'est plus admis en sessions.

QUELLES SPÉCIFICATIONS DANS LE CAHIER DES CHARGES DU MAITRE D'ŒUVRE (BUREAU D'ÉTUDE TECHNIQUE)?

« Ces réunions donneront lieu à des interrogations concernant divers ajustements du projet pour lesquels le titulaire devra fournir des réponses techniques permettant d'infirmer ou non ces hypothèses au regard de leurs influences techniques, hydrauliques, réglementaires. Le niveau de détail de ces précisions sera le stade avant projet. »

Extrait du cahier des charges du bureau d'étude sur la Sévenne

Lors de la restitution du projet en plénière sur la Sévenne, le vocabulaire utilisé était plutôt technique, ce qui s'est traduit dans le comportement et les réactions de certains participants qui ont exprimé ne pas avoir compris l'impact des travaux prévus sur le territoire et leurs activités.

Sur les Usses, la chargée de mission avait également précisé dans le cahier des charges du marché du STGERE que les scénarios proposés par les citoyens devraient être pris en compte par le bureau d'étude.

Seule la Sévenne incluait la présence d'un **bureau d'étude** pour les travaux de restauration hydromorphologique. Le syndicat avait inclus dans le cahier des charges que les scénarios produits devraient être modifiés en fonction de la participation, et que le bureau d'étude devrait être présent aux réunions avec le groupe institutionnel. Le cahier des charges ne précisait pas que le syndicat allait envoyer au bureau d'étude un argumentaire et que ce dernier devrait y donner des réponses techniques. Le bureau d'étude a joué le jeu, néanmoins pour plus de clarté et de transparence le syndicat envisage de le préciser dans ses prochains cahiers des charges. Ce fonctionnement est par ailleurs à prendre en compte dans le calendrier car il nécessite un temps suffisant entre deux événements participatifs pour permettre au syndicat de faire un compte-rendu de l'évènement précédent et au bureau d'étude d'intégrer les commentaires ou propositions des participants dans le support de l'évènement suivant.

Suppression de l'inondabilité
(Attention niveau affleurant)

Étiage

Abaissement du débit de pointe

Recalibrer la
Sévenne en aval
et supprimer les
merlons

Les débit de crue de référence vont croissant de l'amont vers l'aval

L'arasement des seuils aura un impact localement sur les lignes d'eau

Retardement
de la pointe
de crue

Extraits oraux ou écrits de la réunion de restitution sur la Sévenne du 16 Janv. 2018

Les ppants se peuchent en avant d
s/le côté pr mieux voir au moment
des cartes & simulations

Extrait des notes d'observation de la réunion



Restitution du projet en plénière par le bureau d'études technique sur la Sévenne, 16 Janv. 2018



SE FAIRE ACCOMPAGNER DANS UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE: QUAND, PAR QUI ET POUR QUOI?

Par qui se faire accompagner?

Dans le cadre du projet « Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau », tous les terrains ont été accompagnés par des **chercheurs** d'IRSTEA. Cet accompagnement a été plus ou moins intense en fonction des terrains. Au-delà de cet accompagnement spécifique, la démarche participative sur les Usses a été accompagnée par le CPIE Bugey Genevois et la Drôme a fait appel à un bureau d'études pour un appui ponctuel à la démarche. De nombreux gestionnaires de l'eau font de appel à des **associations** (CPIE, Ifrée, GRAINE, etc.) ou à des **bureaux d'études** spécialisés dans le domaine de la participation. Plusieurs bureaux d'étude ont été créés ces dernières années, notamment dans le domaine des Civic Tech, c'est-à-dire pour accompagner les gestionnaires pour le développement d'outils participatifs numériques (cf. guide sur participation et numérique [ICI](#)).

Se faire accompagner: pour quoi?

L'accompagnement par des acteurs externes peut concerner l'ingénierie, la mise en œuvre, l'évaluation, la facilitation ou la communication de la démarche participative. Il peut être ponctuel (par exemple pour une étape ou une problématique précise au cours de la démarche) ou tout au long de la démarche (pour la facilitation par exemple). Il peut suivre différentes modalités: par une présence sur le terrain ou à distance, et sous forme de conseils théoriques ou d'appui pratique dans l'action. Le tableau ci-dessous présente les accompagnements qui ont pris place dans les cinq démarches selon les type de structures impliquées et leur rôle.

	Associations	Bureaux d'étude participation	Bureaux d'étude communication	Chercheurs
Facilitation	●	●		
Ingénierie de la participation	●	●		●
Communication (mobiliser les participants, valoriser les résultats, etc.)		●	●	
Suivre et évaluer/ analyser la démarche et ses effets				●

Se faire accompagner pour la facilitation

Pourquoi l'avoir fait? (Aurélié Radde, Usses)

- Pouvoir garder une posture d'expert technique
- Une structure extérieure est plus neutre du point de vue des participants
- Ressources humaines internes au syndicat de rivière très limitées, donc nécessité d'externaliser
- Pouvoir « se reposer sur un facilitateur qui sait gérer les participants excessivement critiques ou négatifs, ceux qui parlent trop, etc. ce qui peut-être difficile émotionnellement quand on a pas l'habitude et/ou les compétences »

Pourquoi ne pas l'avoir fait? (RIV4VAL)

- L'absence de budget
- La volonté de se former sur le terrain pour l'équipe
- Le fait que l'équipe était suffisamment nombreuse pour pouvoir faciliter elle-même
- Comprendre le fonctionnement du processus pour l'améliorer

Se faire accompagner par des chercheurs pour l'ingénierie de la participation citoyenne: quels enseignements?

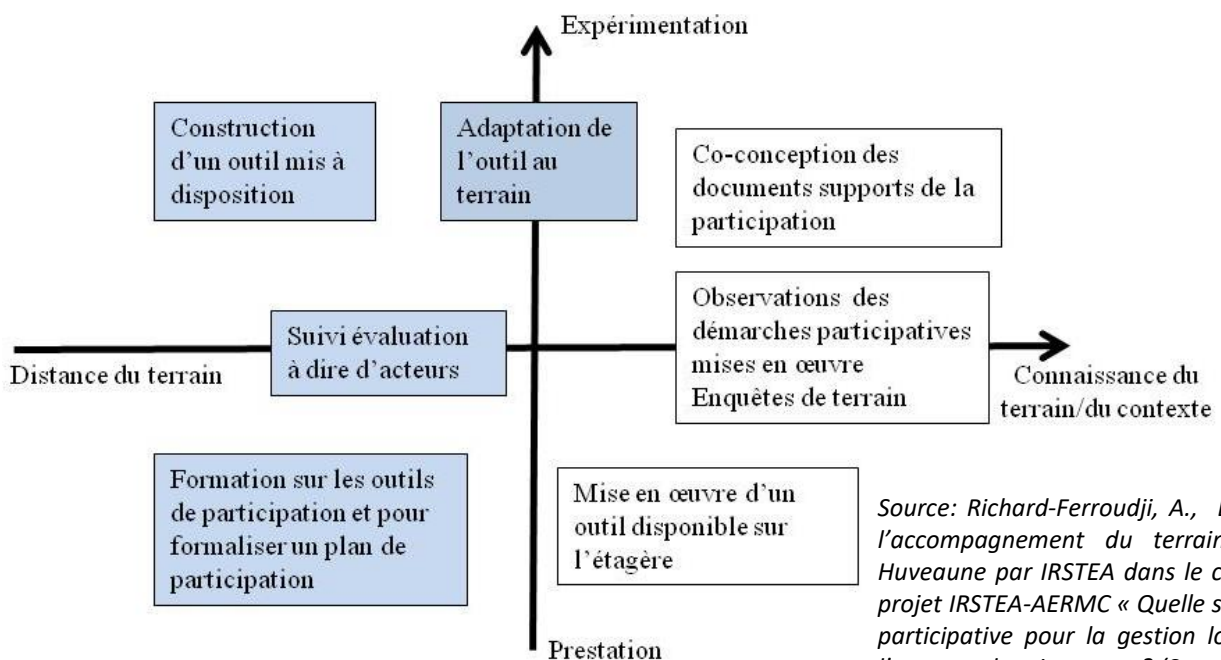
Afin de prendre du recul sur l'accompagnement des terrains par les chercheurs, une consultante indépendante a été embauchée en 2019 pour analyser les difficultés et les facteurs clés de succès d'un tel accompagnement. Son analyse s'est centrée sur le terrain de l'Huveaune, mais les enseignements qui en ressortent peuvent être pertinents pour d'autres gestionnaires intéressés par un tel accompagnement.

D'après son analyse, les principaux facteurs ayant influencé l'accompagnement des gestionnaires par les chercheurs sont:

- **le temps disponible** : difficultés liées à la disponibilité des partenaires, accrue par le contexte institutionnel (mise en œuvre de la Gemapi pour le syndicat) et par la mobilisation des chercheurs sur d'autres projets qui induisent des glissements de calendrier. La co-construction de dispositifs participatifs demande du temps.
- **la distance de l'accompagnement**: le syndicat était demandeur d'un accompagnement plus rapproché du terrain et de plus d'appui dans la mise en pratique, par exemple pour la préparation des documents supports à la consultation
- **les stratégies propres des partenaires pour le développement de la participation**: Les partenaires étaient tous en faveur du développement de la participation citoyenne, mais, dans la mise en œuvre du projet, des divergences se sont exprimées quant à la stratégie à adopter, en termes 1- de niveau de participation visé par les outils développés et 2- de pertinence d'expérimenter de nouveaux outils vis-à-vis du fait de renforcer et de prolonger l'existant.

En conclusion: importance de clarifier les attentes et objectifs de chacun, en termes de distance au terrain d'une part et d'expérimentation d'autre part.

Au final, cette analyse propose de caractériser les actions d'accompagnement selon deux axes. D'une part, elles se distinguent selon la **distance ou la proximité des chercheurs au terrain**. D'autre part, elles se différencient selon leur **caractère expérimental ou de prestation** définie selon des références communes. La figure ci-dessous illustre cette caractérisation sur le terrain de l'Huveaune et met en avant les écarts entre les activités d'accompagnement conduites (en bleu) et attendues (en blanc) dans le cas d'étude. Ce type de figure peut être utilisé au départ d'une démarche d'accompagnement pour clarifier les attentes et rôles de chacun.



Source: Richard-Ferroudji, A., *Bilan de l'accompagnement du terrain pilote Huveaune par IRSTEA dans le cadre du projet IRSTEA-AERMC « Quelle stratégie participative pour la gestion locale de l'eau avec les citoyens » ?* (Sep. 2019)

POURQUOI ET COMMENT CONCEVOIR UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION?

Les cinq terrains ont élaboré une ou plusieurs chartes de la participation (voir annexes 1 à 7). Les Ussees ont élaboré une charte mais ne l'ont pas validée. L'Huveaune a réalisé une charte de participation numérique, après s'être posé la question de réaliser une charte commune avec l'Arc ou même avec la métropole à plus grande échelle. Dans la Drôme, deux documents distincts ont initialement été élaborés : des règles de participation et une charte qui spécifiait l'articulation entre les participants et la CLE. Les règles de participation initialement conçues pour le présentiel se sont cependant révélées insuffisantes par la suite pour cadrer les échanges en ligne (problème de spam des listes de diffusion collectives par certains participants). Une seconde charte spécifique au numérique a donc été élaborée dans un deuxième temps.

RÉDACTION: Les chartes ont toutes été élaborées par l'équipe du syndicat, relue par Irstea puis envoyée et présentée aux participants (citoyens) pour avis puis validation. Sur d'autres territoires, des chartes ont été co-construites avec les parties prenantes et/ou les citoyens.

RÔLE : La Sévenne et la Drôme ont fortement insisté sur **l'importance qu'avait eu la charte dans leur dispositif**, afin de cadrer le processus, c'est-à-dire de « rappeler à l'ordre » les participants ne respectant pas leur tour de parole ou faisant des interventions décalées avec le sujet discuté. Les événements pour lesquels les participants avaient eu la charte et pour lesquels les règles de participation avaient été rappelées au départ ont été beaucoup plus fluides que lorsque ce n'était pas le cas.

ACCEPTATION: Sur la Sévenne, RIV4VAL a considéré que **la simple participation aux réunions indiquait acceptation de la charte**. Sur la Drôme, les citoyens voulant devenir membres « officiels » du Groupe Débat pour l'Eau **devaient signer la charte**. Seules 21 personnes l'ont signée sur 343, malgré des relances. Si la portée symbolique de l'engagement par une signature peut être importante (notamment pour mobiliser sur la durée), on peut donc se demander si l'effort nécessaire pour relancer les participants et collecter les signatures est justifié.

SUIVI: Aucun terrain n'a mis en place de dispositif spécifique de suivi ou d'évaluation de leur charte.

CONTENU: En termes de **contenu**, les quatre chartes* incluaient notamment :

	Sévenne	Arc	Huveaune	Drôme
Présentation du processus participatif (objectifs, parties prenantes, étapes, outils, etc.)	●			●
Grands principes de la participation (transparence, équivalence de traitement, acceptation des divergences, etc.)	●	●	●	
Règles de participation (écouter les autres, ne pas couper la parole, etc.)	●			
Engagements, droits et devoirs des différentes parties prenantes	●	●	●	●
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Glossaire 	<ul style="list-style-type: none"> Définition de la participation citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> Modération Comptes utilisateurs Rectification / suppression des propos Archivage Confidentialité des données personnelles Loi Informatique et Libertés 	<ul style="list-style-type: none"> Glossaire Modération Règles de communication par email ou sur le Forum

*Note: la charte des Ussees n'apparaît pas car elle n'a pas été validée par les acteurs du territoire.

Pour la Drôme, le tableau n'inclue pas la « Charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE » (cf. annexe 6).

L'Institut de la Concertation et de la Participation citoyenne a catégorisé **4 grands types de chartes** en fonction de leurs formes et fonctions:

- **les chartes-manifestes:** courtes, affirment des principes
- **les chartes-projets:** replacent la participation dans ses orientations politiques, en précisent la portée ou les attendus ;
- **les chartes-mode d'emploi:** détaillées, conçues comme des guides pratiques ;
- **les chartes-références:** pour s'y référer en cas de besoin ou éviter les retours en arrière.

Source: [Les chartes de la participation, ça sert à quoi ?](#) Fiche synthèse, ICPC, 2017, 2 pages.

Les règles de participation



Source: <http://tableaunoir.revolublog.com>

Les enseignements tirés des expériences des cinq terrains

- La charte doit s'appliquer à tous les participants, quels qu'ils soient (citoyens, élus, représentants associatifs, etc.)
- Envoyer la charte à chaque participant avant sa première participation
- Bien rappeler les règles de la participation avant chaque évènement participatif
- Ne pas hésiter à faire appel à la charte pour cadrer, voire exclure, les participants « perturbateurs » et ne respectant pas les règles
- Inclure dans la charte les différentes modalités de participation (présentielle et numérique)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Site de l'Institut de la Concertation et de la Participation citoyenne avec une page dédiée aux chartes [LIEN](#)
- Charte Nationale de Participation du public [LIEN](#)



QUELS EFFETS?

LA SÈVENNE: FAIRE PARTICIPER SUR UN SUJET TECHNIQUE

Sur la Sévenne, la participation portait sur un sujet relativement technique: la restauration hydromorphologique. Beaucoup des actions qui se rattachent à un tel projet nécessitent des travaux d'aménagement et l'intervention de techniciens et experts: analyse topographique et hydraulique, aménagement de seuils, arasement de merlons, identification de zones d'expansion des crues non urbanisées, création de pièges à gravier, etc. Sur ce type de sujet, les citoyens se sentent souvent incompetents et les efforts demandés au syndicat pour expliquer les termes techniques ou traduire les schémas du bureau d'étude technique sont souvent conséquents. Retours sur cette expérience.

Source: basé sur 7 entretiens (2 citoyens, 2 élus, 3 membres de l'équipe du syndicat)

Un point de vue différencié sur l'impact de la participation citoyenne sur le projet de restauration hydromorphologique...

Les citoyens qui ont participé ont eu l'impression que leur avis avait peu ou pas modifié le projet

« sur les deux segments réhabilités, j'ai l'impression que ça n'a rien changé »

« « [sur la Sévenne l'enjeu] était surtout [d'] informer [les gens], les travaux c'est pondu d'avance »

D'après un citoyen interrogé, cela est notamment du au fait que le premier atelier était très ouvert mais que le deuxième atelier avait été organisé peu de temps après et présentait déjà deux secteurs de travaux retenus.

NB: initialement le processus devait se dérouler en trois ateliers avec un atelier proposition d'actions entre l'atelier 1 et 2 mais pour des contraintes logistiques et de calendrier, le syndicat n'a pu organiser que deux ateliers. Sur la Gère 3 ateliers ont été organisés.



Atelier 1 du groupe citoyen « Etat des lieux, attentes et craintes » 13 Oct. 2017

Un point de vue partagé par deux élus

« Le projet n'aurait pas été très différent sans participation. Pour le projet on se base principalement sur les travaux des bureaux d'étude et les compétences des agents et techniciens du syndicat. »

« Finalement on est là qu'en introducteur, après ce sont les techniciens qui prennent la main et développent le sujet. Sur le plan politique on a pas grand-chose à dire. Les débats généralement sont très techniques, c'est les problèmes liés à l'eau, l'hydraulique, morpho-écologique. »

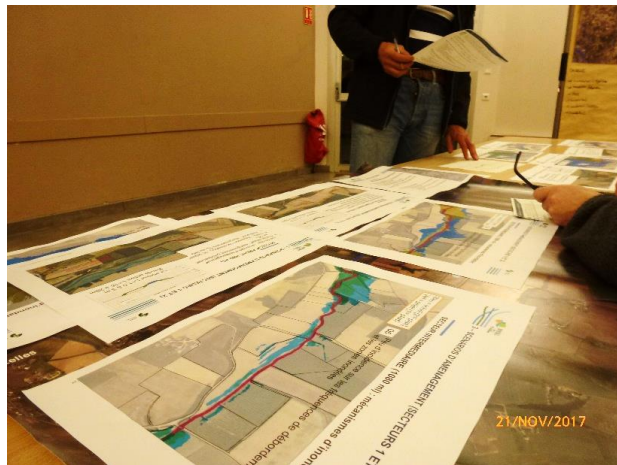
Du point de vue du syndicat, au contraire, le projet a été significativement modifié suite à la participation citoyenne (budget doublé, séparation des travaux en 2 segments, modification de l'emprise, du linéaire, création d'un cheminement piéton, d'un accès à la rivière, etc.)

... et sur l'impact du projet sur les inondations

Les citoyens interrogés ont eu du mal à percevoir l'impact réel qu'aurait le projet sur les inondations, notamment au vu du vocabulaire et des schémas techniques employés par le bureau d'étude lors de la restitution finale.

« on ne sait pas si ça aura des impacts directs sur les crues et la modélisation ne le montre pas vraiment. S'il n'y a pas d'impact visible pour Leveau, ce sera une déception »

« On va à une réunion, c'est un crobard sur un plan, on l'emmène pas le plan, c'est certain. »



Scénarios de projet présentés lors de l'atelier 2 du groupe citoyen le 21 Nov. 2017

Des effets notables sur la perception que les citoyens ont du syndicat qui ont facilité le travail de ce dernier

Même s'ils n'ont pas l'impression que leur avis ait modifié le projet, les citoyens interrogés ont apprécié et salué la démarche participative:

-l'un parce qu'il jugeait que le sujet était de toutes façons trop technique pour que les citoyens puissent vraiment contribuer mais que l'important était l'information:

« Sur un projet comme la Sévenne il faut laisser la place aux techniciens, c'est surtout l'info qu'il faut diffuser pour que ce soit accepté. »

-L'autre parce que la démarche a montré la volonté d'ouverture de la part du syndicat et changé la perception que les gens ont du syndicat:

« J'ai eu le ressenti de porte qui s'ouvrait, donc ces liens ne peuvent être que positifs pour la gestion ensuite »

« Déjà je ne suis pas sûr que la population connaisse l'existence du RIV4VAL, savoir que la Sévenne est gérée et qu'il y a un interlocuteur, c'est déjà bien, indépendamment de la démarche »

« Le syndicat est perçu comme une structure close et irréactive [...] en tant que riverain je n'ai aucun moyen d'accéder au RIV4VAL. Donc la première réunion était super de ce point de vue-là »

Pour le syndicat, ces changements de perceptions ont facilité le travail de deux points de vue:

- **Sur les négociations foncières:**

« il n'y a plus de tensions avec les exploitants. Ils connaissent le projet, on a pris en compte leurs arguments. »

- **Ça a été une opportunité pour le syndicat de faire reconnaître et de valoriser ses compétences technique**

« les gens sont a priori plutôt réfractaires, du scepticisme, de l'animosité, véhéments sur certains aspects [...] mais le processus participatif l'a corrigé ça. [...] on sent une certaine tension au premier atelier qui petit à petit se déride au fur et à mesure des ateliers »

Les relations entre élus, participants et syndicat: entre méfiance et confiance

C'est l'équipe du syndicat qui a convaincu les élus de se lancer dans la démarche

« Au départ je n'étais pas favorable, et la majorité du bureau non plus et [la directrice du syndicat] nous a convaincu. Mais notre scepticisme du départ est resté.[...] Je n'avais pas d'attentes. On a fait confiance à notre équipe. »

Les élus interrogés sont déçus du faible taux de participation au vu des efforts et du budget investis

« Si on devait le refaire sur le même schéma on dirait non. C'est probablement utile, mais pas si on reste à ce taux de participation.[...] Le rendu temps passé par participant venu est faible. [S'il y avait eu 20 ou 25 personnes à chaque réunion la perception aurait été différente.] Et comme on a une petite équipe on ne peut pas réitérer l'expérience. Ça sera différent l'année prochaine parce qu'on va fusionner 4 syndicats donc on sera une équipe beaucoup plus grosse. »

Et redoutent une levée de bouclier ultérieure de la part de citoyens qui ne seraient pas venus participer.

« Au moment de la mise en œuvre certains qui n'étaient pas là aux réunions amont remettent en cause ce que les autres ont décidé dans les réunions »

NB: Cette crainte est notamment liée à deux expériences de concertation passées sur l'Abereau et sur la Combe où les participants étaient arrivés à un consensus qui a ensuite été remis en cause par plusieurs propriétaires fonciers.

Les citoyens interrogés ont regretté que les élus n'aient pas été présents aux ateliers participatifs.

Réunion publique de restitution du projet 16 Janv. 2018

Citoyens

Syndicat

Élus

Pour le syndicat, les élus pourraient jouer un rôle plus important pour relayer de l'information sur le sujet et mobiliser les habitants de leurs communes.

« Je pense que le rôle des élus [...] est aussi important [...] pour arriver à communiquer beaucoup plus en amont, [...] pour que les gens s'intéressent, [...] qu'ils aient une connaissance du sujet]. Parce qu'il faut qu'ils puissent relayer de l'information sur leur commune directement ».

Cela nécessite une communication dédiée auprès des élus

« les élus [...] eux-mêmes n'ont pas une image très positive du syndicat »

« Eux aussi ils ont besoin de comprendre des choses pour nous épauler parce que s'ils sont pas d'accord avec les principes c'est un peu compliqué. Fiches techniques, formation pour augmenter leur connaissance et qu'ils puissent jouer leur rôle de relais. »

Une idée mentionnée également par un élu qui, pour la mobilisation, suggère de faire du battage médiatique via les journaux locaux.

« [il faut] que les délégués du syndicat se prennent par la main »

Des conflits d'intérêt qui entrent parfois en jeu

« un élu du syndicat partage bien nos principes mais il est aussi propriétaire donc c'est un peu compliqué »



LES USSES: ÊTRE AU PLUS PROCHE DE LA POPULATION

Sur les Usse, le syndicat et le CPIE ont fait le choix de se rapprocher au maximum de la population pour favoriser la participation. Cela s'est traduit entre autres par la tenue d'ateliers dans chacun des quatre sous-bassins versants et par le fait d'organiser les événements participatifs dans le cadre d'autres événements sociaux organisés sur le territoire: fêtes paysannes, fêtes de la Nature, festival développement durable, ou dans des lieux organisant déjà des événements participatifs (ex: ferme de Chosal). Cette démarche permet de « venir aux citoyens » plutôt que de « les faire venir », c'est-à-dire que les citoyens n'aient pas à se déplacer loin de chez eux pour assister à un événement participatif. Elle permet également de profiter de la présence des citoyens à des événements locaux et de la médiatisation de ces événements pour favoriser la participation. D'un côté, cette démarche permet donc de toucher plus de monde, y compris des « non initiés », c'est-à-dire des personnes qui ne prennent pas habituellement part à la gestion de l'eau. D'un autre côté, le public touché lors de ces événements sociaux est généralement un public « non captif », c'est-à-dire qui se promène de stand en stand sans forcément être prêt à s'asseoir 30mn ou plus pour participer à une réflexion collective. Certains arrivent, d'autres partent. Bilan de cette expérience.

Source: basé sur 6 entretiens (2 citoyens, 2 élus, 2 membres de l'équipe)

Une nécessité dans les territoires ruraux

Pour l'équipe, être au plus proche de la population apparaît comme une nécessité dans un territoire rural « parce que c'est difficile de les faire venir [...] donc autant aller là où ils sont »



Rand'Eau à la Balme de Sillingy (Petites Usse),
9 Avril 2017

Une proximité qui favorise le bouche-à-oreille ...

Entre citoyens..

Lors de l'entretien, une participante mentionne: «Je vois qu'autour de moi il y a des gens qui connaissent Alerte à Malib'Usse, j'étais étonnée, moi j'en parle, ça fait boule de neige, j'en parle à d'autres milieux associatifs ou autour de moi, il y a un site internet, ça commence à prendre forme »

Et entre élus et citoyens

Un élu: « On avait pas eu beaucoup de retour parce que je suis sur une petite commune, mais d'autres élus ont eu plus de retours.[...] les retours des autres maires que j'avais eu ils avaient trouvé ça bien. »

... et un bouche-à-oreille renforcé par une campagne de communication originale

«Malib'Usse c'est marrant, ça fait penser à une série, on retient, on fait des liens, il y a un côté un peu aussi humoristique »

Un choix de lieux fait en fonction des participants ciblés mais qui peut aussi limiter la participation de certains

« On s'est dit : ce sont les habitants qui consomment le plus, ce sont les plus concernés, si quelqu'un doit changer ce sont les habitants, donc on a fait un processus qui ciblait les habitants, donc une communication un peu attrayante, un processus un peu voyant, etc. Les agriculteurs étaient invités, d'ailleurs on a fait un atelier dans une ferme, Le Crêt Joli à Minzier. C'était intéressant de le faire à la ferme mais c'est pas une des fermes les plus touchées par le manque d'eau. Donc même s'ils étaient invités et qu'on a essayé d'être au plus proche de la ferme, c'était pas notre cible première. Et ça c'est peut-être dommage parce que moi j'ai toujours un mauvais réflexe de dire on cible les personnes les plus concernées mais là j'ai oublié que les plus concernés, c'est pas que les impactants mais aussi les impactés »

La présence à des événements sociaux grand public: une démarche qui permet de capter un public plus large

« Je crois que c'est grâce à ça [les fêtes de la nature, etc.] que les adultes s'impliquent et vont vers ce genre d'atelier, parce que c'est ludique. Donc en fait au départ ils se disent tiens ça va occuper les enfants, et après de fil en aiguille ils s'impliquent avec leurs enfants, c'est ça qui est enrichissant. Donc vraiment ça touche tout le monde. »

La sensibilisation, préalable à la participation et la participation, parent pauvre de la sensibilisation?

«Moi je suis pour aller là où sont les gens, [...], que toute personne qui veuille s'exprimer puisse le faire, même si elle se sent loin du sujet. Mais globalement on voit bien que ceux qui suivent la démarche c'est des personnes qui se sentent concernées.»

[...] Ça veut dire qu'il faut construire le concernement (= fait que les gens se sentent concernés) avant de démarrer la démarche ?

« Oui c'est tout le travail de sensibilisation. Mais il y en a déjà beaucoup de la sensibilisation, [...] et aujourd'hui je pense qu'il y a plus de manque de personnes qui accompagnent les démarches participatives, de volonté publique, de processus participatifs que de manque de sensibilisation. »



Bistr'Eau à la Ferme du Crêt Joli à Minzier (Fornant), 16 Sep. 2017

Mais qui n'est pas forcément adaptée à un exercice de planification (comme le PGRE)

« Si on lance une action PGRE, peut-être qu'il va y avoir 2 personnes mais au moins elles se sentent vraiment concernées par le sujet et au moins c'est facile de construire avec ces personnes. Alors que quand on fait la Rand'Eau, et encore, on a choisi des événements où les gens s'intéressent à l'environnement. Le marché de Noël c'était une vraie galère. L'atelier rivière à Seyssel. Ça ne marche pas. Un peu, mais avec les gens sensibles à l'environnement. Mais ces démarches-là [de planification] ne sont pas adaptées à un public pas sensible et pas concerné directement, pas impacté. »

Selon une personne de l'équipe, la mobilisation des participants lors d'événements sociaux aurait été **plus simple sur un projet concret** (ex. construction d'un seuil) **que sur l'élaboration d'une politique publique ou d'un plan de gestion**. Sur un projet concret, l'exposé du problème est peut-être moins complexe et l'ampleur des solutions moins grande. Elle souligne que c'est également une question de **visibilité**: quand on construit un seuil, les gens voient le résultat concret des travaux alors qu'avec de la planification la visibilité est moins directe, et **le temps est plus long** parce qu'après les décideurs doivent statuer sur le plan.

Citoyens

Équipe

Élus

Une plus grande déconnexion de la politique publique, mais un plus fort impact sur les individus?

Du point de vue d'une citoyenne, il y a vraiment une déconnexion entre l'arène décisionnelle (le comité de rivière) et l'arène participative

« D'un côté il y avait beaucoup d'élus et de gens qui sont des professionnels donc ils restent un peu entre eux, et de l'autre les ateliers qui sont adressés au public »

Une proximité qui change le regard des citoyens sur le syndicat

Une démarche qui permet également de faire connaître le rôle de gestion du syndicat, qui va au-delà de la partie visible (travaux)

« Ce que fait le SMECRU, de participer aux différentes foires [...] qu'il y a sur le territoire, je pense que les gens vont commencer à connaître le SMECRU. C'est pas qu'ils ne le connaissent pas mais ils ne voient pas forcément l'intérêt du SMECRU.[...] ils ne le connaissent pas à travers ce qu'il pourrait faire autour, le PGRE, la gestion de l'eau, le zéro pesticide, les zones humides. Les gens pensent que le rôle du SMECRU c'est de protéger la rivière, de couper les arbres autour de la rivière, de faire des travaux dans la rivière, de nettoyer la rivière, d'empêcher les gens de prendre des cailloux dans la rivière... Même si c'est pas le SMECRU qui a créé cette loi-là mais dans la tête des gens c'est la faute du SMECRU »

[...] À voir l'immensité des travaux qui sont faits avec le montant, les gens ne comprennent pas tout ce qui est mis en place dans la rivière, ils ont l'impression qu'il faudrait la laisser vivre, que ce que le syndicat fait, ça ne sert à rien.[...] A Mons, il y a des travaux qui ont été faits pour recréer le lit de la rivière, les gens ont vu des tractopelles pendant plusieurs semaines, ils ont du mal à comprendre l'argent qu'on investit là dedans »

« Ce qui me rassure c'est que même s'il ne se passe rien [vis-à-vis du PGRE], l'effet [...] de la démarche c'est aussi un cheminement des participants sur leur individualité, [...] On fait tout pour que les démarches participatives s'inscrivent dans une politique publique pour la transition mais d'un côté si ça prend pas en haut, ça prend quand même en bas, il en reste quand même quelque-chose »



Construction de la saynète de Théâtre Forum à Seyssel (aval), 24 fév 2018

Du point de vue d'un élu, la démarche a développé une vision du syndicat comme étant présent sur le terrain

« Le fait de travailler avec les gens, de se faire connaître, d'impliquer, d'inviter fait que notre démarche a du crédit, [les participants se disent que le syndicat] c'est des gens qui essaient de réfléchir les bottes dans la rivière, ils sont au plus près ; Si ça marche et que les gens sont récepteurs tant mieux, ça nous donne de l'écoute, sinon au moins le SMECRU c'est pas que des élus qui se regroupent, mettent du fric, ils s'obligent à avoir du pragmatisme, les pieds sur terre »

La difficile mesure du changement

« Il y a quand même un rapprochement entre la structure et les citoyens. [...] En janvier on a essayé de mener une petite évaluation pour savoir si les citoyens connaissent le SMECRU et ses actions mais il n'y a pas eu de réponses. [On va] le creuser dans le prochain marché communication.»

L'HUVEAUNE: FAIRE PARTICIPER EN LIGNE

Sur l'Huveaune, la participation portait sur un sujet technique: la constitution d'un PAPI d'intention. Ce à quoi il faut ajouter une particularité notable du bassin versant une population de près d'un million d'habitants. Du fait de cette large population cible, l'utilisation d'une plateforme numérique de consultation a été envisagée pour pouvoir faire participer le plus grand nombre.

Cette participation numérique a été pensée en plusieurs phases : (1) la consultation en ligne sur le diagnostic PAPI afin de pouvoir recueillir l'avis et les témoignages des citoyens sur les inondations et (2) la collecte en ligne de propositions d'actions par et pour tous les acteurs concernés.

Les défis étaient donc multiples pour le SIBVH, notamment soumettre à consultation un document technique d'une centaine de pages suffisamment remis en forme pour pouvoir susciter des contributions citoyennes et communiquer largement sur le territoire du bassin l'existence de la plateforme pour susciter la participation des citoyens.

Basé sur 11 entretiens (10 citoyens, 1 élus); et sur les questionnaires d'évaluation du 6 mars 2019.

Une plateforme qui a permis d'informer sur le PAPI et la constitution d'un groupe pilote, deux points à retenir de la démarche ...

Côté syndicat, malgré le faible nombre de participations à la plateforme numérique, celle-ci a rempli un objectif : **l'information du public**.

Avec **316 visites** d'une durée moyenne supérieure à 8min, son ouverture a permis **d'informer sur le PAPI et son contenu**.

La contribution de la démarche à la **constitution d'un groupe de citoyens pilote** est aussi vue comme un point positif.

Les citoyens participants ont de leur côté salué la **pertinence de la démarche**

« [Un projet] très utile et indispensable pour les riverains de l'Huveaune » et qui permet de « fédérer les instances et les citoyens »

« En plus d'une visite des berges de l'Huveaune avec le SIBVH, on a eu une introduction à la GIRE, on a pu rencontrer d'autres riverains »

Aussi, la constitution **du groupe « Citoyens pour l'Huveaune »** a permis une prise de contacts entre riverains, assurant un premier **relai des actions** du syndicat sur le territoire

« J'ai contacté le SIBVH quand il cherchait du monde, je voulais faire des petits travaux, genre nettoyage des berges [...] et maintenant on construit un groupe de citoyens dont des riverains ! »

« [Le SIBVH] est en voie de mobiliser un noyau dur [de citoyens] qui pourra se faire le relai lors de manifestations plus importantes et dans leur vie quotidienne »



Page d'accueil de la plateforme numérique de débat « Risque inondation Huveaune »

Une première phase dans la continuité des actions du SIBVH : informer, sensibiliser

La première étape de la consultation numérique a consisté à **mettre en ligne**, sur une **plateforme** dédiée, **deux chapitres** du PAPI :

- Définir le risque inondation sur le bassin de l'Huveaune
- Cultiver la mémoire collective des inondations passées

L'objectif est double pour le syndicat : **récolter des avis citoyens** sur le diagnostic effectué afin de l'enrichir ; **recueillir des témoignages** de vécu des inondations, pour illustrer le diagnostic par un **vécu sensible**.

Pour cela, un effort particulier a été fourni sur **la mise en forme** des chapitres concernés (divisés en sections), afin de les rendre **plus accessibles** à tous et de **faciliter les contributions**.

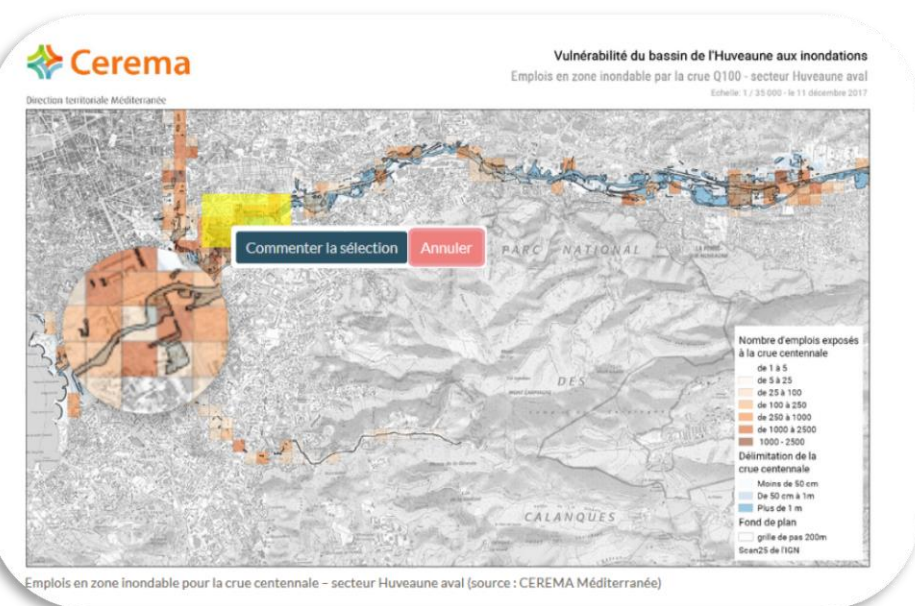


Le groupe pilote « **Citoyens pour l'Huveaune** » a été mobilisé en amont de l'ouverture de la plateforme au public.

Ses missions : **tester** l'accessibilité et les fonctionnalités de l'outil numérique, construire une **charte de la participation numérique**.

Menu de la plateforme pour accéder aux deux chapitres

Des fonctionnalités multiples ...



... à mobiliser sur différents types de supports : texte, tableaux, cartes, images

Une fois en ligne...

Une fois sur la plateforme, les citoyens disposent de plusieurs **modalités de contribution** sur la base du contenu disponible :

- **Commenter** une section entière, ou une partie du contenu
- **Réagir** au contenu ou aux contributions déjà faites : je suis en accord, je suis en désaccord, j'apporte un complément d'information, je pose une question
- Possibilité d'identifier des **thèmes** dans les contributions
- Option de **recherche** par thème ou mot-clé parmi les contributions

Les options sont variées et les commentaires limités à une certaine longueur. L'objectif ? Recueillir une **diversité** de données et faciliter le **traitement** des contributions en vue de la prochaine phase du processus de participation : la proposition **d'actions citoyennes** et leur mise en débat.

Suite à la première phase de la consultation, le faible taux de participation au regard des efforts investis ont conduit à la décision d'interrompre la participation citoyenne pendant la phase d'élaboration du PAPI et de la reprendre après la labellisation.



Atelier de lancement du 4 Jul. 2017



Consultation en présentiel sur le diagnostic PAPI, 27 Nov. 2018

« Les outils numériques peuvent-ils faciliter votre participation à la gestion des ressources en eau ? » : le point de vue des participants

Globalement, la réponse est positive :

« Oui, ils le font déjà [...] beaucoup se servent d'ordinateurs et certaines personnes ne peuvent pas se déplacer [aux réunions publiques] »

« Oui. Les plateformes de débat sont utiles en complément des réunions présentiels (à condition d'une large publicité) »

« Je ne suis pas fanatique de l'ordinateur, mais oui, il faut le reconnaître, dans la mesure où on peut contacter beaucoup plus de monde. L'information circule plus vite, plus facile pour se fédérer ».

Avec tout de même quelques bémols :

« Je ne pense pas, c'est trop abstrait, trop éloigné de la réalité »

« Oui et non. Oui : c'est un outil en plus pour atteindre ses objectifs. Non : ceux qui sont sensibilisés le resteront, ça demande beaucoup d'efforts pour aller chercher les autres. J'ai peur de la saturation parmi toutes les options d'outils existantes. »

« Pourquoi pas, les tutos et choses du genre c'est bien pour sensibiliser, informer.. En revanche les votes en ligne etc., ça a des limites: s'il n'y a pas d'action physique, c'est bien beau de pianoter, mais il faut aller sur le terrain ! »

Comment mobiliser à l'aide des outils numériques ?

Nous avons posé la question à des participants : « Qu'auriez-vous mieux fait pour inciter les citoyens à participer ? ». Sur ce point les avis sont divers, et les **pistes d'amélioration** proposées multiples.

Sur les modalités de **contribution**, les avis divergent : certains sont pour plus de **liberté**, d'autres plus de **cadrage** :

« Il aurait fallu laisser les gens libres d'argumenter ou non sur la plateforme. C'était décourageant de demander d'argumenter ses contributions »

« Pour inciter à participer ? Faire des synthèses de contenu et demander des réactions rapides »

« La plateforme est ok, mais ça demande beaucoup de temps. Des questionnaires à remplir [envoyés par mail] c'est bien »

Certains ont proposé des actions **d'information** et de **sensibilisation** à la thématique de la gestion de l'eau, en **amont** de l'ouverture d'une consultation numériques. Des propositions en lien avec la stratégie du SIBVH :

« Une sensibilisation à l'environnement proche [le bassin versant] est indispensable en amont de la consultation pour que les gens prennent du temps »

« Ce qu'il faut, c'est la sensibilisation pour prise de conscience, plus d'information et de communication en amont »

La communication, jamais assez ?

Qui a déjà organisé des événements publics ou des actions participatives le sait, la **communication** est un point **crucial** pour la mobilisation des citoyens, mais extrêmement **chronophage**. Sur ce point, le SIBVH a fait des **efforts considérables** en diversifiant ses modes de communication. C'est pourtant à cet endroit que les attentes sont les plus fortes :

« Il faut élargir la communication amont à des listes hors de son réseau, utiliser plus finement les réseaux sociaux. Je dis ça, mais le plus efficace, ça reste le bouche à oreille »

« Il faut plus de réunions [sur le territoire] en amont pour que les gens connaissent le SIBVH et ses missions; mes informer, les inciter à participer »

« Être présent dans le secteur lors de diverses manifestations et inciter les gens à participer [...] en complément de la plateforme, proposer des actions de terrain pendant la consultation »

« Communiquer en fournissant des informations personnalisées en fonction du lieu d'habitation des citoyens, ça leur parle plus »

« Renforcer et diversifier la communication, notamment en essayant de s'élargir à d'autres réseaux que la jeunesse et les associations, qui sont des initiés »

Sur ce point, l'avis d'un élu : « Le SIBVH se démène. Il faudrait peut-être aller plus faire des activités à Marseille ? C'est sûr. Mais le problème là bas, c'est que la communication de la Métropole est écrasante »

L'ARC: CRÉER UN RÉSEAU DE SENTINELLES

La démarche participative mise en place par le SABA ayant été interrompue chemin-faisant, les éléments présentés ici ne relatent pas les effets de la démarche comme c'est le cas dans cette partie pour les autres terrains. Ils visent néanmoins à retracer les **ambitions** de la démarche et les **difficultés** rencontrées par le syndicat pour les atteindre.

L'objectif de la démarche participative pour le SABA était de développer un réseau de riverains sentinelles de crue. Ces « sentinelles », stratégiquement situées sur le linéaire de l'Arc, auraient une vocation opérationnelle, à savoir qu'elles permettraient à terme d'alimenter le SABA et ses partenaires en données de terrain en cas d'événement. La démarche participative devait permettre aux citoyens sentinelles d'avoir un rôle actif dans la surveillance, l'anticipation et la transmission de l'information concernant les crues.

Les premières étapes de la démarche devaient donc permettre aux citoyens d'obtenir des connaissances sur la gestion et l'observation des inondations. Par la suite, des outils collaboratifs (application, plateforme réseau, cartographie collaborative,...) devaient être développés répondant aux besoins des acteurs impliqués dans la gestion des inondations et aux besoins des riverains.

Une des difficultés rencontrée par le syndicat a été d'amener les futures sentinelles à envisager la globalité des enjeux du bassin versant et à différencier l'intérêt général de l'intérêt d'un secteur ou d'un usage particulier. La première visite des sentinelles au service de prévision des crues et au barrage de Bimont a permis de leur apporter des éléments de compréhension sur la gestion des inondations et de dissiper certaines inquiétudes sur le barrage de Bimont. La seconde visite était prévue sur le bassin de l'Argens, territoire voisin de l'Arc ayant déjà subi des crues importantes et assez récentes. Cette journée en compagnie du Syndicat de l'Argens, avait pour objectif de permettre aux sentinelles de crue de mieux se représenter le phénomène inondation et de donner une vision globale de ce qu'est une sentinelle de crue. La journée a finalement été annulée faute de disponibilité des participants et de vigilance orage mais elle doit être reprogrammée en 2020.

La seconde difficulté est la disponibilité des gestionnaires du SABA, pris par d'autres missions. Avec le recul, ces derniers jugent que désigner une personne référente sur la participation citoyenne au SABA aurait permis de fixer des échéances et des objectifs à l'équipe et de dégager du temps spécifique à la participation citoyenne.



LA DRÔME: FAIRE PARTICIPER DES CITOYENS À LA CLE

Dans la Drôme, dès le début du processus participatif, la CLE s'est engagée à prendre en compte les productions des citoyens dans la révision du SAGE et a autorisé des citoyens à venir assister aux réunions de la CLE. Ainsi, au cours des deux années de la démarche, 11 citoyens ont participé à 18 réunions de la CLE (cf. détail page suivante). Cela a amené ces citoyens, et d'autres, à s'interroger sur la potentielle pérennisation d'une participation citoyenne à la CLE. Cette interrogation est au cœur des réflexions sur l'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative. En effet, dans notre démocratie représentative, les représentants des citoyens sont les élus. Les SAGE ont déjà pris le parti d'aller au-delà puisque les CLE incluent aussi les usagers et les institutionnels. En parallèle, de nombreux citoyens ne se sentent malgré tout pas représentés par ces instances. Beaucoup de territoires, dont la Drôme, s'interrogent donc sur des alternatives possibles afin d'améliorer cette représentativité. Deux réunions de travail ont été organisées dans la Drôme afin de réfléchir à cette question, l'une à l'initiative d'un citoyen et l'autre à l'initiative du SMRD et d'IRSTEA. La deuxième réunion incluait, outre des représentants du SMRD, du groupe citoyen de la Drôme (Groupe Débat pour l'Eau, GDE) et des chercheurs, des représentantes de: l'AERMC, du Ministère de la transition écologique et solidaire, de l'Institut de la Concertation et de la participation citoyenne, de l'ARRA et de l'URCPIE. Finalement trois participants au processus participatif ont intégré la CLE lors de son renouvellement en octobre 2018 en tant que représentants des usagers et des associations. Par ailleurs, la CLE a modifié son règlement intérieur en décembre 2018 afin de maintenir l'observation des citoyens à la CLE.

Source: Compte-rendu des deux réunions de travail, 6 entretiens (2 élus; 2 participants au GDE dont 1 également élu, tous les 4 membres de la CLE; 2 membres de l'équipe du syndicat)

16 mars 2017: Approbation en CLE de la charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE permettant à des citoyens d'être invités en tant qu'observateurs aux réunions de la CLE pendant la durée du projet SPARE, jusque fin 2018 (conditions identiques à l'article 10 page suivante + voir Charte en annexe 6)

Mars 2017-déc 2018 : Participations de citoyens aux réunions de la CLE (cf. page suivante), chaque participation menant à un témoignage écrit partagé avec les membres du GDE

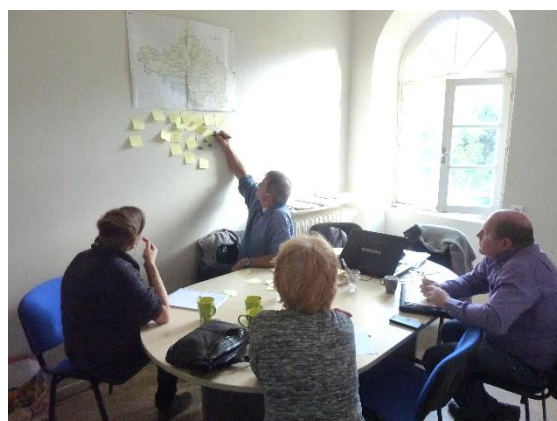
14 Nov. 2017: Réunion de travail à l'initiative d'un citoyen pour proposer un cadre pour les futures relations (après SPARE) entre le GDE et la CLE

4 avril 2018: La CLE entre officiellement en révision du SAGE

29 mai 2018: Réunion de travail à l'initiative du SMRD et d'IRSTEA intitulé « SAGE et participation citoyenne : options pour le futur »

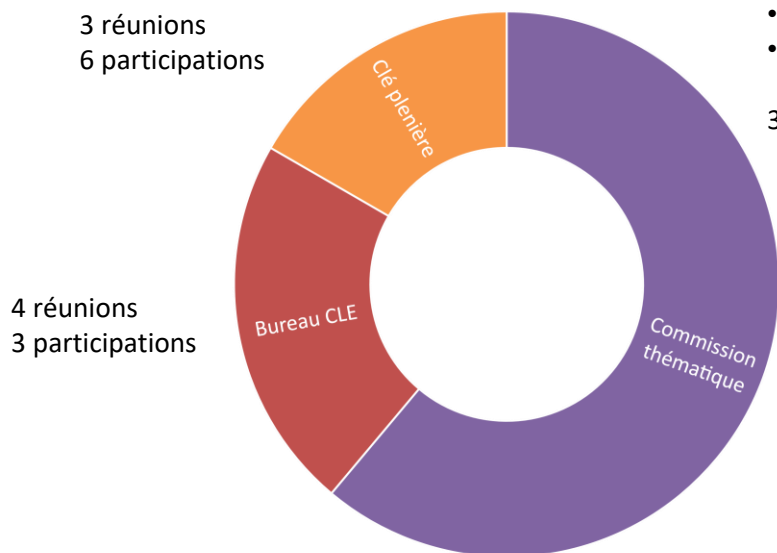
25 Oct. 2018: Renouvellement de la CLE du SAGE Drôme, **trois citoyens ayant participé au processus participatif intègrent la CLE** en tant que représentants des usagers et des associations

12 décembre 2018: **modification du règlement intérieur de la CLE:** ajout d'un Article 10 permettant de maintenir l'observation des citoyens à la CLE dans la prolongation de la charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE qui prend fin le 31/12/18.



Réunion de travail du 14 nov. 2017 ©SMRD

Nombre de participations citoyennes aux réunions de la CLE sur la période du projet SPARE (mars 2017-déc 2018)



11 réunions

- Milieu et usage environnemental (2)
- Gestion du déficit quantitatif et de la qualité (3)
- Géomorphologie (3)
- Observatoire SAGE (3)

30 participations

(Extrait du règlement intérieur de la CLE 2019)

Article 10 : Observateurs des réunions de la CLE

Le Président de la CLE a la possibilité d'inviter des citoyens **en qualité d'observateurs**, dans le but d'**être informés** et de **pouvoir donner** à la CLE, sur demande du Président, **un avis** citoyen aux travaux de la CLE. A titre indicatif, il est proposé d'avoir :

- **2 citoyens en CLE plénière**, hors membres de la CLE;
- **1 citoyen en Bureau de la CLE**, hors membres de la CLE;
- **2 citoyens en Commissions thématiques**, hors membres de la CLE

Les citoyens observateurs des réunions de la CLE seront choisis par le Président de la CLE, à sa discrétion, sur la base d'une liste des citoyens disponibles et volontaires.

Les citoyens observateurs invités s'engageront à travers la signature des règles d'observation des réunions de la CLE jointes en annexe.



EN RÉSUMÉ

Les changements pour la CLE suite à la démarche participative dans SPARE:

- Entrée des citoyens en tant qu'**observateurs** des réunions dans le règlement de la CLE
- Modification de la **composition** de la CLE : entrée de nouveaux usages (association des moulins et canaux O7-26)
- Acquisition de **légitimité** de certains membres de la CLE qui avaient participé à SPARE
- **Modalités de travail** des commissions thématiques plus participatives
- **Ordres du jour** de la CLE communiqués au grand public

Mais..

- Manque d'**appui politique**, des changements qui restent fragiles
- Besoin de d'avantage de vigilance sur le fait que certains représentent des usagers, sur le rôle de **portage de parole**
- **Des inquiétudes** de la part des services de l'état

Une participation citoyenne à la CLE qui a facilité l'intégration des propositions citoyennes dans le nouveau SAGE

Un élu:

« L'équipe restreinte qui a travaillé sur le projet SPARE [...], ou les élus ou les administratifs qui participent aux réunions du SMRD [et] à la CLE, font souvent allusion à des choses qui sortent de SPARE. C'est pour ça que je dis que pour ma part c'est intégré tout de suite, que c'est déjà en train de rentrer dans les esprits »

Un citoyen ayant intégré la CLE « chaque remarque qui a été avancée a été rapportée, analysée. [...] Quand je vois que dans la CLE on a parlé de toutes les remarques [des citoyens], je trouve que c'est déjà une grosse avancée par rapport au projet SPARE [...]. Maintenant je pense que la CLE pourra pas mettre ça de côté, ils seront obligés d'en tenir compte. Et s'il y avait pas eu ce projet là ça aurait jamais eu lieu ».

Mais une intégration qui reste fragile en termes d'appui politique pour la mise en œuvre

« Les effets de la participation sont à mon avis plus faciles au niveau de la CLE qu'au niveau du SMRD parce que la CLE c'est déjà une instance de participation et quelque part écrire quelque-chose dans le SAGE ça n'engage pas beaucoup. On peut tous l'écrire si on est tous d'accord. Sauf qu'après si c'est pas mis en œuvre c'est là où les citoyens commenceront à être déçus et nous aussi. Et c'est là qu'entre le côté politique. C'est-à-dire qu'une fois qu'on a dit qu'on inscrivait quelque-chose dans le SAGE il faut se donner les moyens de le mettre en œuvre. Et là il faut les moyens humains, les moyens politiques et les moyens financiers. Et s'il y en a un qui coince ça se fera pas. [...] C'est très fragile. Pour l'instant on a pas l'appui politique. Ni financier ».



Une amélioration des relations interpersonnelles et une légitimité renouvelée pour certains

Une proximité entre les citoyens et les services de l'état

« Que ce soit l'AFB, la DDT, et puis le SMRD, [...] pour moi maintenant c'est des individus [...]. C'est pas l'administration avec un grand A. Maintenant quand j'ai un souci je peux aller voir Mr. X de la DDT, Mr Y que j'ai côtoyé dans des réunions et on a parlé clairement pour l'AFB, et puis Mr. Z pour le SMRD. Eh ben c'est vrai que c'est intéressant. Parce que quand on veut défendre quelque-chose il faut être près de ça. »

Ce constat de légitimité renouvelée est partagé par un citoyen membre de la CLE

« « Par des échanges informels, et parfois par des réflexions dans des réunions ou autre. J'ai l'impression qu'il y a une évolution. Au début c'était vraiment 'oui vous nous faites rigoler' et maintenant oui on écoute les représentants du projet [...]. Ils sont vraiment écoutés comme membres à part entière, comme tout le monde. [...] Il y aurait que ça comme point positif ça justifie largement le projet SPARE »

Un changement dans les habitudes de dialogue et une redynamisation de la concertation au sein de la CLE

«Les relations entre les parties prenantes, services de l'état, élus, se sont améliorées. Dans la confiance et dans la façon de s'exprimer [...] Et puis [...], de par le suivi-évaluation et les entretiens, [...] les autres membres de la CLE ont d'autres espaces pour se rencontrer que la CLE. Ça a cassé les habitudes de dialogue historiques. Ce qui fait que ça a redynamisé le travail, ou du moins la concertation, au sein de la CLE. Parce que ça a changé un peu la manière de s'exprimer. Mais c'est fragile donc ça peut revenir très vite comme avant. »

Certains membres de la CLE ont acquis un plus grande légitimité

« « Il avait envie mais il osait pas et il savait pas comment son travail allait être pris, et son avis. Et SPARE l'a mis en confiance et il m'a dit plusieurs fois qu'il était ravi d'être revenu dans le circuit. [...] Sur la question de l'eau, il y a plein de gens j'ai remarqué dans la salle qui lui posent des questions 'mais W, t'es au courant de ça ?'. Du coup c'est hyper pertinent qu'il soit là parce qu'il est socialement très présent sur la question de l'eau dans le Diois »

« c'est le changement de présidence [de l'association] qui a fait que V est venu. L'utilisateur était déjà [à la CLE]. Mais il [V] a pendant SPARE acquis la légitimité de siéger à la CLE sans que ça change la composition de la CLE. »

« U, [le président de la CLE] il le prend comme le référent participation en tant qu'élu. C'est lui qu'il va solliciter à chaque fois qu'il y a de la concertation. Il demande à U ce qu'il en pense. [...] Ça l'a remis en confiance pour la prise de parole. »

« Et T je lui trouve un nouvel élan. Je lui avais demandé si ça l'intéressait de faire partie du groupe pilote. Il m'avait dit 'je me lance pas dans un projet de 3 ans'. Il était tout usé. Et là ça y est, il est à fond, il vient au delà des 3 ans. »

« Et même S en termes de prise de parole publique. Tous ceux qui étaient dans SPARE qui sont dans la CLE ils ont pris plus de confiance dans leur prise de parole et sur la façon dont on accueille leur parole. »

«Il y a de la participation dans pas mal de commissions thématiques, les ordres du jour sont explicites,[...] C'est moins que de la présentation et de la validation. Dans la façon d'animer de [la directrice] il n'y a pas de changements. Mais d'avoir les propositions d'ateliers de Claire ça c'est différent. On en avait fait un petit peu à l'époque mais c'était pas du tout aussi riche que ce qui est fait aujourd'hui. »

Mais des inquiétudes sous-jacentes de la part des services de l'état, notamment suite à la concertation préalable obligatoire

Des services de l'état qui craignent un déséquilibre au profit des citoyens, de ne plus avoir leur mot à dire et redoutent une dérive dans la rédaction du nouveau SAGE

« Il y a une inquiétude sous-jacente qui a commencé à être émise [...] c'est 'ben tiens finalement le SAGE c'est plus la CLE qui le rédige c'est les citoyens?. Et quand est-ce que nous on rédige le SAGE ?' Ça ça a été exprimé de façon vraiment forte à plusieurs reprises déjà [...] C'est l'agence de l'eau, les services de l'état, qui manifestent ces craintes. [...] Au point qu'on met en place des secrétariats techniques pour que les services de l'état puissent avoir la main sur le document de SAGE. Ça c'est commun, il y en avait déjà dans les autres révisions de SAGES. Le secrétariat technique a toujours existé. Mais là ils l'ont demandé fort à cette occasion-là, et que la CLE aussi fasse du participatif. Ils ont demandé aussi à ce qu'il y ait un équilibre entre le nombre de réunions de CLE, pour la construction des orientations stratégiques, par rapport au nombre de réunions citoyennes. Le secrétariat technique c'est les services de l'état : ARS, agence, AFB, DDT, DREAL. [...] ils ont besoin quand les citoyens s'expriment de eux aussi s'exprimer. »

« S'est leur crédibilité qui est en jeu parce qu'on commence à écrire des choses qui ne devraient pas s'écrire dans un SAGE. Eux ils reviennent sur le régalien pur et l'application du SDAGE. Donc ils ont peur des dérives dans la prise en compte des avis citoyens et ils veulent absolument pour la bonne cause, qu'on ne fasse pas un SAGE hors la loi et hors cadre et qu'on recadre sur 'qu'est-ce que doit être un SAGE, qu'est-ce qu'on doit y trouver'. Et ils ont peur qu'on rédige quelque-chose qui décrédibilise la CLE »

Des services de l'état qui demandent plus de réunions inter-services pour que leur avis soit entendu.

Un élu relate une réunion de la CLE: « Plusieurs ont proposé des réunions participatives avec l'ensemble des personnes intéressées par le sujet pour en tenir compte dans la révision du nouveau SAGE [...] la FRAPNA [...], le conseil départemental de la pêche, plusieurs maires du haut-diois, le syndicat d'irriguant. Ils se sont exprimés en disant : 'notre corporation doit aussi s'exprimer sur le sujet et ne pas se laisser imposer une révision qui viendrait contraindre un peu plus ou un peu moins les uns ou les autres »

Ces inquiétudes ont fait prendre conscience au syndicat de l'importance de préparer un plan de participation pour l'ensemble des acteurs.

« L'équilibre c'est qu'après on va faire une autre réunion que pour la CLE élargie et acteurs élargis. [...] [la directrice] l'a proposé sous cette forme là parce qu'on avait pas le temps de faire mieux. [...] [la directrice] a rédigé la méthodologie de la révision du SAGE [et] envoyé le document à toute la CLE [...]. Dedans [ça] dit : 'ce qu'on a rédigé en tant qu'orientations stratégiques avec le bureau de la CLE on va le mettre en pâture aux citoyens, aux services de l'état et à la CLE élargie en même temps et du coup le 14 mai on va juste présenter les 3 visions différentes et on va demander à la CLE d'arbitrer pour pouvoir avancer sur quelque chose de consensuel. Mais on va quand même présenter les 3 différemment. En fait on a pas fait de PrePar. On avait posé au démarrage le cadre de la participation, [...] pour les citoyens mais on l'avait pas posé pour la CLE globale pour la révision du SAGE. Et on avait pas dit 'à tel moment on fait ça et ci et ça'. Et on aurait dû faire en tant que tel un plan de participation pour la révision du SAGE [...] pour dire à quel moment la CLE vient, à quel moment c'est le public, à quel moment les services viennent. C'est ce qu'on a fait maintenant. »

Travail en Commission thématique de la CLE du SAGE Drôme 12 Oct. 2018 ©SMRD



Avoir un ou des représentants citoyens à la CLE?

Intérêt de faire participer les citoyens à la CLE

Réunion de travail 29 mai 2018 « SAGE et participation citoyenne » et entretiens

- Ils apportent des **contributions de terrains concrètes**, et posent des questions au plus proche des préoccupations
- Ils portent une **vision long terme**, ont en tête l'intérêt de leurs enfants et petits-enfants, des générations futures.
 - > **Suggestion:** équiper les citoyens pour qu'ils puissent porter pleinement ces enjeux, par exemple en leur fournissant une carte du bassin versant en 2050, le bulletin de santé fictif d'une personne touchée par des maladies hydriques en 2015, etc. Cette mise en scène permet qu'ils se projettent, et que cela stimule leur imagination et créativité.
- Ils enrichissent les réflexions par un **questionnement original** et permettent aux autres membres de la CLE de sortir de l'entre-soi. Ils amènent un renouveau à la fois dans le contenu et les personnes.
 - > **par exemple** dans la Drôme les citoyens ont mis en avant dans la révision du SAGE les enjeux de baignade, l'importance du paysage, et l'attachement au territoire qui n'étaient pas représentés à la CLE.

Témoignage d'un citoyen: « Une institution, dès qu'elle prend de l'âge, les gens qui y sont sont toujours les mêmes et c'est la routine, et s'il n'y a pas du sang nouveau, quelque part, la machine... il y a quelques personnes qui sont motivées qui font partie du bureau et les autres personnes de la CLE disent 'amen'. Quand il y a des CLE c'est pas là que ça se passe, c'est la grande messe, ça se passe dans les autres réunions » « C'était [la CLE] une machine qui était vieillissante et s'il y a pas un peu de renouveau, ça tourne en rond, et on voit plus les vrais problèmes »

Un citoyen, élu et membre de la CLE: « Avant on [...] avait tendance à s'endormir sur nos certitudes, nous représentants de ceci, de cela. Ça fait du bien de voir qu'il y a éventuellement d'autres éléments, ou surtout d'autres personnes qui sont aussi capables de faire des propositions. Et là pour moi c'est très important. Et je crois que ça vaut à peu près pour tous les membres de la CLE »

- Ils **poussent les gestionnaires à être plus simples et explicites** dans leurs présentations, car ils sont moins experts que le cercle initié de la CLE et ont besoin de présentations claires pour pouvoir faire des retours pertinents
- Ils **participent à la communication** autour du SAGE et de la CLE, relayent l'information aux citoyens du bassin versant, peuvent faire des résumés de documents techniques ou communiquer lors d'évènements grand public
« A l'écrit, les citoyens peuvent rendre accessibles certains documents car ils ne sont pas à priori spécialisés. Donc ils font la démarche de comprendre le contexte et les informations essentielles. Ils peuvent proposer de transposer, si utile, un texte long d'un vocabulaire ardu. Le projet de rapport annuel de la C.L.E pourrait être relu par les citoyens et présenté au public lors d'une journée ad hoc. »
Extrait du diaporama présenté par deux citoyens à la réunion du 29 mai 2018
- Le fait de participer à la CLE **amène les citoyens à lire les documents techniques, et les met en capacité de contribuer**

3. Comment choisir les citoyens souhaitant devenir membre de la C.L.E ?

- Personne ne peut prétendre représenter la population d'un bassin versant . Le critère de représentativité de population est impossible à cerner . Les citoyens contribuent car ils sont l'un des représentants de l'intérêt de l'eau à long terme , donc aussi des générations futures .
- Les éléments à prendre en compte seraient plutôt liés à la personne qui sollicite de s'engager .

1^{ère} condition : l'indépendance

- La personne doit s'engager officiellement à participer en vue de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ; et à ne pas obéir à des intérêts particuliers .

2^e condition : l'engagement

- La personne s'engagera à participer activement . Elle pourrait être interrogée : quels sont vos attentes et surtout, vos intentions , vos idées de participation active ?

3^e condition : l'ouverture et la capacité au travail d'équipe

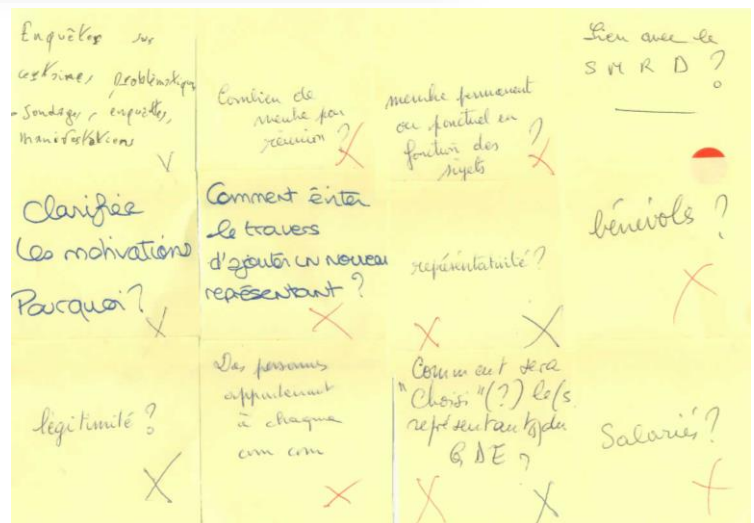
- Question : quels sont les documents publics et ceux qui peuvent relever du confidentiel, selon les textes en vigueur concernant l'eau et la gestion de l'eau ?

Extrait du diaporama présenté par deux citoyens à la réunion du 29 mai 2018



5

Extrait des propositions du groupe de travail citoyen du 14 nov 2017



POUR ALLER PLUS LOIN

- Le retour d'expérience de l'Ifrée sur la concertation sur la mise en place d'une **instance participative citoyenne accolée à la CLE du SAGE Clain** (Ifrée 2018, p.28-32) [LIEN](#)
- Les présentations & ressources du séminaire national « SAGE & adaptation au changement climatique, Orléans, 24-25 Sep. 2018 [LIEN](#)
- Becu, N., de Coninck, A., Barataud, F., Guérin Schneider, L., 2014. Recommandations sur la mise en œuvre de **démarches de modélisation d'accompagnement dans le cadre de SAGES** : Document de synthèse du groupe de réflexion « ComMod & SAGE ». [LIEN](#)
- Becu, N., 2015. ComMod : **la modélisation comme outil d'accompagnement du SAGE**. [LIEN](#)

Difficultés et craintes exprimées pour faire participer les citoyens à la CLE

Réunion de travail 29 mai 2018 « SAGE et participation citoyenne » et entretiens

Demande une grande disponibilité de la part des citoyens en termes d'horaires et de jour, les réunions de la CLE étant généralement en semaine et en journée)

Difficulté pour les citoyens pour comprendre ce qui se dit

« On a repassé tous les thèmes du SAGE par rapport à ce qu'il fallait remettre en valeur, ce qu'il fallait changer [...] mais [...] ça défilait tellement vite, on ne s'arrêtait pas comme il y avait pas le temps. [...] Avec la vitesse à laquelle on l'a passé, quelqu'un qui n'est pas au courant de tout le SAGE avant, il ne peut pas répondre. »

Difficulté administrative pour inclure dans la CLE quelqu'un qui n'est pas 'représentant de'

« On avait demandé à ce que ce soit continué. Le président de la CLE avait dit qu'il pourrait y avoir un représentant des habitants. Mais on a pas su comment le mettre, comment l'intégrer dans la CLE. [...] la structure n'est pas faite pour ce genre d'exercice. Dans le système actuel à chaque fois qu'il y a une structure il faut qu'on représente quelque-chose. [...] Il faudrait qu'il [l'individu] puisse venir en tant que spectateur comme dans les conseils municipaux»

Crainte du fauteur de trouble

« Certaines personnes à la CLE ont dit à juste titre: 'on ne peut pas accepter n'importe qui à la CLE pour la simple et bonne raison que ça peut être quelqu'un qui soit un trouble-fête et il peut tourner la réunion d'une manière' »

« Les réunions participatives, ça peut mener qu'à la révolution d'un certain côté, parce que ça ouvre la discussion à des gens qui restent dans leur coin, râlent mais restent dans leur coin. Et si on leur offre un endroit pour s'exprimer des fois ça peut être très dur. C'est vrai que c'est pas évident à gérer »

Demande des bonnes compétences en modération de la part des animateurs

« L'animateur doit donc porter une grande attention à l'équité de la parole au sein de la CLE : par exemple, si on confie quelque chose à une association de protection de l'environnement, il faut aussi confier quelque chose aux syndicats agricoles etc.

« Je suis d'accord sur le fait que la participation ne doit pas exclure qui que ce soit. En même temps, certains ont de bonnes idées et de mauvaises façons de les exprimer. Il y a donc un besoin de modération dans la participation, car parfois les façons de faire peuvent faire fuir ou créer des tensions. »

Témoignage d'une chercheuse: « Dans un SAGE on a aussi de fortes asymétries de pouvoirs formels. Ouvrir cela à du public est très compliqué »

Crainte d'avoir un représentant citoyen qui ne représente que lui-même

Témoignage d'une personne de l'URCPIE : «Un aspect qui est important dans la participation c'est de retranscrire non pas une voix unique mais des avis divergents d'un collectif de citoyens »

« SPARE a posé le point de vigilance sur 'ils représentent des usagers ou des administrés'. Et plusieurs fois on a insisté sur le fait qu'il faut qu'ils arrivent à transmettre ou porter la parole. On aurait aimé à un moment travailler sur ce rôle de représentant avec eux. On l'a fait indirectement [...] en disant 'vous représentez des personnes, merci de bien transmettre aux personnes que vous représentez'. [...] Moi je le vis comme suite à SPARE parce qu'il y a beaucoup de gens qui se sentaient mal représentés ou qui ne sentaient pas la connexion avec la CLE.[...] Mais il n'y a pas encore d'évolution dans la façon dont les représentants citoyens à la CLE portent la parole [...] il faut qu'on le travaille. »

Pour certains élus, faire rentrer de nouveaux membres dans la CLE rend le dialogue plus difficile, alors qu'en l'état actuel ils savent à qui s'adresser et comment, ils maîtrisent la 'machinerie'

« Si on parle de la CLE, c'est une instance où des corporations ont été désignées [...] parce qu'on a estimé que pour pouvoir prendre des décisions autour de la rivière Drôme [...] il y a telles et telles corporations [...] qui sont autour de cet axe qui est la rivière Drôme. Comment on fait pour qu'ils arrivent à s'entendre parler ? Du coup, là c'était relativement facile parce qu'on sait qu'il y a les agriculteurs, les irrigants... [...] même si quand on travaille c'est pas facile. Mais derrière il y a quand même une organisation, une base sur laquelle on pouvait travailler »

« Aujourd'hui la CLE on est 40 personnes [...] du coup on ouvre à 200 personnes, c'est toujours mieux de s'asseoir sur un panel de 200 personnes que 40 ou 50. Le tout est de savoir ce qu'on va faire des conclusions. Et si en réalité ces conclusions elles sont réellement partagées par l'ensemble de la population [...] 200 personnes, même si c'est beaucoup, pour moi c'est pas représentatif de la population. Il y a une majorité de personnes [...] qui apprécient notre mode de fonctionnement, qui font confiance à une série d'élus qui bossent pendant 5 ou 6 ans [...]. et qui ont pas forcément besoin de renfort de communication comme on l'évoque là ».

« Je ne vois pas trop qui on pourrait faire rentrer en plus autour de la table de la CLE [...] de façon formelle je trouve qu'ils sont déjà extrêmement nombreux à être représentés. Peut-être que c'est pas exhaustif, peut-être qu'il y en a qu'on a oublié et qu'il faut aller solliciter [...] c'est une commission qui est ancienne [...] qui a déjà un peu d'expérience [...] je pense que c'est perfectible mais c'est déjà pas mal »

« plus on est plus nombreux et plus il est difficile de prendre une décision et d'avoir des débats concentrés et apaisés. »

ou opter pour une alternative?

Des citoyens impliqués dans la mise en œuvre concrète d'actions avec une formation préalable

D'avantage d'espaces informels d'expression pour les citoyens

Un petit groupe citoyen permanent de réflexion

« en permanence changeant, informel et totalement ouvert, par tirage au sort. Qui permette de maintenir un forme d'écoute, de mise en forme de ce que veulent les citoyens »

Un espace permanent de dialogue en ligne

Qui permette aux citoyens d'exprimer leurs inquiétudes, questions, etc. avec un format de réponse clair et délimité

Une agora citoyenne

> Voir l'exemple du sommet vallée (1992) et des états généraux (2001) sur la Dordogne [LIEN](#)

Des rencontres bi-annuelles publiques

Des temps participatifs sur des objets précis

Une assemblée citoyenne à l'échelle de la vallée avec relai à la CLE

Des groupes d'habitants rendus

autonomes pour perdurer au-delà des actions animées par le syndicat

Rendre les CLE publiques

Des visites de citoyens au SMRD ou à la CLE

Des groupes d'enquête

Des publics concernés ayant vocation à enquêter sur un sujet et à présenter en CLE les propositions étayées par le résultat de leur enquête

CONCLUSION:

Ne pas systématiquement institutionnaliser la participation des citoyens à la CLE, mais être attentifs à..

- ★ **Choisir les modalités de la participation** (avoir un ou des représentants citoyens à la CLE ou une alternative) **en fonction de l'objectif visé par la participation citoyenne.**
Toujours se poser la question « Pourquoi faire participer les citoyens à la gestion de l'eau? » pour ensuite choisir les modalités de participation adaptées et mettre en face les moyens nécessaires (facilitation, information, etc.)
> Voir p.27 « Pourquoi se lancer et dans quel(s) cas ne pas se lancer dans une démarche participative ? » et Etat de la connaissance [ICI](#)
- ★ Quelques soient les modalités de participation choisies, **discuter des règles et valeurs qui sous-tendent la démarche et rendre les modalités de la participation transparentes à tous:** quels acteurs vont participer à quelles étapes de la démarche, comment leur avis va être pris en compte, etc.
> Voir p.55-56 « Pourquoi et comment concevoir une charte de la participation? »
- ★ **Rendre également transparentes les modalités de concertation institutionnelles,** c'est-à-dire rendre publics l'ordre du jour et les délibérations de la CLE, en suivant les spécifications inscrites dans la convention d'Aarhus. Même si des citoyens sont observateurs aux réunions de la CLE, ils ne peuvent pas rendre compte des différents intérêts et asymétries de pouvoir. Le SMRD communique donc les ordres du jour de la CLE au grand public via une liste de diffusion par email, et met à disposition les compte-rendu des réunions du bureau de la CLE sur son site internet.
- ★ **Donner un terrain d'expression aux divergences et retranscrire la diversité des opinions citoyennes.** Que les personnes qui ont des opinions différentes puissent s'exprimer. Cela doit permettre entre autres d'identifier en amont les risques de conflits et les groupes (organisés ou non) porteurs d'intérêts spécifiques potentiellement générateurs de conflits afin de les inclure dans le débat. L'important n'est pas tant la représentativité, que le fait que si quelqu'un a quelque chose à dire il puisse l'exprimer.
- ★ **Assurer une traçabilité des propositions faites par les citoyens et de la manière dont elles sont prises en compte.** Cela nécessite des compétences et des moyens pour les gestionnaires de l'eau.

Témoignage d'un citoyen: « Il faudrait que les remarques des personnes, du commun des mortels, soient plus prises en compte. Le citoyen, quand il fait une remarque, l'administration, très souvent ne répond pas et c'est dommage »
- ★ Se poser la question du **renouvellement progressif du ou des groupes citoyens** tout en assurant leur continuité, la **transmission d'expériences et de savoirs** entre les anciens et les nouveaux participants.
- ★ **Favoriser la participation des jeunes** aux discussions et aux processus pour contrebalancer la moyenne d'âge des instances de gestion et valoriser le partage de connaissances et de points de vue entre les générations.

LES QUESTIONS À SE POSER POUR SUIVRE ET ÉVALUER UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le suivi-évaluation:
utile ou fastidieux?
Le point de vue des
gestionnaires p.94

Comment suivre et
évaluer combien de
personnes ont participé
et qui elles sont
(genre, âge, catégorie
socio-professionnelle,
etc.)? p.95

Comment savoir ce
que les participants
ont pensé ou appris du
processus participatif?
p.97

Quels sont les effets des
démarches participatives
sur les plans projets
programmes eau ?
p.99

Quels sont les effets
des démarches
participatives sur les
élus ? p.103

Quels sont les effets des
démarches participatives
sur les gestionnaires &
les structures porteuses
? p.107

ENCADRÉ p.96

Le Règlement Général sur la Protection Des Données (RGPD) et la participation des citoyens dans la gestion de l'eau: quelles obligations?

LE SUIVI-ÉVALUATION: UTILE OU FASTIDIEUX?

Le point de vue des gestionnaires

Cette phrase exprimée lors de la 2ème formation des 26 et 27 juin 2017 résume bien la position des gestionnaires : « on a déjà pas beaucoup de temps pour faire de la participation, alors son suivi-évaluation... ». Malgré ce manque de temps et de moyens pour faire du suivi-évaluation, les syndicats ont exprimé plusieurs aspects sur lesquels ils aimeraient (ou auraient aimé) avoir des données :

- le nombre de participants, leur représentativité par rapport à la population du bassin-versant en termes de genre, d'âge, de catégories socio-professionnelles, etc. (cf. encadré p.29)
- le temps passé à travailler sur la participation
- le budget dépensé sur la participation (voir p.39-40)
- l'impact de la stratégie de communication sur les connaissances que les gens ont du bassin versant, du syndicat, etc.
- L'impact de la participation sur les changements de comportement des participants.
- L'impact de la participation sur les relations entre élus, citoyens et gestionnaires
- ...

Dans les pages suivantes, nous fournissons quelques retours d'expériences sur ces éléments.

Des gestionnaires évalués surtout sur des aspects quantitatifs

« On nous demande de mettre des chiffres sur tout. Or c'est pas comme ça qu'on évalue la qualité du truc. A un moment ces outils-là [de suivi-évaluation] nous bloquent »

« on est contrôlés, évalués de toutes parts. Avant on dépensait de l'argent public n'importe comment et maintenant on est dans le sur-contrôle »

Une complémentarité entre évaluation quantitative et qualitative

« Il ne faut pas seulement juger sur des chiffres, il faut faire des entretiens. Chaque chiffre il y a une histoire derrière »

Faire participer les citoyens au suivi-évaluation de la démarche participative: des attentes fortes mais une mise en œuvre difficile

« Le suivi-évaluation partagé c'est difficile à mettre en œuvre. [...] J'ai l'impression qu'on me répétait toujours les règles du jeu et j'ai jamais eu l'occasion de le faire. Et alors pour les participants, vu que c'était déjà pas clair pour nous, j'ose même pas imaginer comment ils l'ont perçu. [...] C'est dommage parce qu'il y a un potentiel hyper chouette. [...] Il y a un enjeu tellement fort. Parce que nous quand on nous pose la question et qu'on nous dit 'au fait vous avez des retours sur l'efficacité des mesures ?' Il y a des attentes sur le suivi-évaluation. Mais par contre personne veut vraiment le conduire. C'est vécu comme une contrainte. Alors peut-être qu'on le présente pas comme il faut. Mais ça me paraît indispensable de le faire et il manque à mon avis pas grand-chose pour que ce soit bien fait. L'idée elle est bonne mais elle est pas mûre.[...]. Peut-être via le conseil des SAGEs ou quelque chose qui a le mandat ou le devoir de prendre du recul [...].

« Il faudrait le borner. Peut-être que l'ambition est trop forte. Si on avait juste eu 2 indicateurs, même si c'était pas suffisant, mais en disant 'on en a que 2 parce qu'on savait que c'était trop engageant et la prochaine fois on fera mieux' [...] Donnons-nous [la possibilité de] l'imperfection. [...]. De dire 'vous allez décider vous-mêmes les indicateurs...' c'était quand même un peu trop. Je pense que proposer des indicateurs et les mettre en discussion c'est déjà pas mal. »

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la participation des citoyens dans la gestion de l'eau: quelles obligations?

Le RGPD encadre la collecte et le traitement des données personnelles par toute organisation publique ou privée. Une « **donnée personnelle** » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Cela peut-être son nom, son prénom, son identifiant (n°), son numéro de téléphone, sa voix, sa photo, etc.

Un « **traitement de données personnelles** » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles dans un objectif, ou une finalité précise (ex: comparer les participants à la démarche participative à la population du bassin versant pour savoir si le groupe de participants est représentatif de la population). Même s'il est souvent évoqué dans le cadre d'utilisation de technologies ou d'internet (ex: plateformes de consultation en ligne, bases de données, civic-tech, etc.), le RGPD s'applique à toute information concernant une personne physique, y compris par exemple les listes de présence dans le cadre d'évènements participatifs en présentiel.

Le RGPD inclue **PLUSIEURS PRINCIPES & RÉFLEXES**:



©CNIL, 2019

Ceux-ci peuvent être mis en œuvre à travers **DIFFÉRENTES ÉTAPES**:

- La désignation d'un **délégué à la protection des données** interne ou externe à la collectivité. Ce rôle ne nécessite pas forcément d'agrément, de diplôme ou de condition statutaire. Le délégué informe et conseille la collectivité sur le RGPD, contrôle le respect du RGPD et du droit national et est le point de contact pour les personnes dont les données sont traitées et l'interlocuteur privilégié de la CNIL.
- La création d'un **registre de traitement** qui recense les activités de la collectivité qui nécessitent la collecte et le traitement de données personnelles. Pour chaque activité, il est précisé les **conditions d'utilisation** des données: le responsable de traitement, le ou les objectifs poursuivis, les catégories de personnes concernées et de données utilisées, qui a accès aux données et à qui elles seront communiquées, les durées de conservation des données, les mesures de sécurité envisagées, et le cas échéant les transferts de données en dehors de l'Union européenne ou à une organisation internationale.
- Dès que des données personnelles sont recueillies, que ce soit via un formulaire, par internet ou par oral, vous devez **informer les personnes concernées des conditions d'utilisation de leurs données** (cf. ci-dessus) **et de leurs droits** (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation).
- La **sécurisation des données** par des mesures techniques et organisationnelles: accès sécurisés aux locaux, comptes utilisateurs protégés par des mots de passe d'une complexité suffisante, verrouillage automatique des sessions sur les postes de travail, antivirus et logiciels à jour, etc.

L'application de ces principes ne signifie pas nécessairement l'anonymisation systématique, au contraire. La collecte de données personnelles est parfois nécessaire, par exemple pour évaluer la représentativité des participants.

POUR ALLER PLUS LOIN:

- Texte de loi [LIEN](#)
- Site internet de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) [LIEN](#)
- Guide de sensibilisation au RGPD pour les collectivités territoriales, CNIL, 2019 [LIEN](#)
- Cahier CNIL Innovation et prospective N°7 «Civic tech, données et Demos » 2019 [LIEN](#)

COMMENT SAVOIR CE QUE LES PARTICIPANTS ONT PENSÉ OU APPRIS DU PROCESSUS PARTICIPATIF

Il existe différentes options pour ce faire, qui dépendent entre autres:

- Du niveau de détail recherché dans les réponses,
- Si l'on veut que les participants puissent répondre de manière anonyme ou non,
- Des moyens et efforts que l'on veut mettre dans cette évaluation.

L'ÉVALUATION « RAPIDE »

Il existe différentes activités courtes permettant d'évaluer les perceptions ou apprentissages des participants, par exemple:

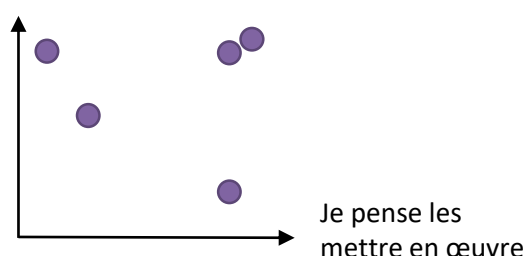
- Tour de table
- Sondage à main levée
- Ecrire sur un post-it ou papier une phrase ou plusieurs mots résumant ce que chacun a pensé/appris
- Positionner des gommettes sur un graphe (cf. ci-contre)
- Faire des smileys contents ou pas contents sur un paperboard en sortant de la salle
- Mettre des cartons verts/ oranges/ rouges dans une urne en fonction de leur degré de satisfaction
- Des phrases à compléter (J'ai aimé ... Je n'ai pas aimé ... Ce que je retiens ...)
- ...

Il existe également plusieurs **outils en ligne** permettant aux participants de voter ou de donner leur opinion sur un sujet (ex: votar, Kahoot, Vooter, etc. Cf. Fiches méthodes [ICI](#))

POUR ALLER PLUS LOIN:

Voir les **Techniques de Rétroaction en Classe** (*Classroom Assessment Techniques*), activités courtes de 5 à 20mn pour évaluer les apprentissages Bachy & Lebrun 2009 [ICI](#) ou site de l'Univ. Vanderbilt sur les CATs (en anglais) [HERE](#)

J'ai appris des choses



	😊	😞	?
WERE THE PRESENTATIONS CLEAR + WORTHWHILE	✓		
DID THE PRESENTERS SPEAK CLEARLY	✓		
WAS THE GROUP WORK CONSTRUCTIVE / USEFUL		✓	
WERE THE SESSIONS INTERESTING AND WELL ORGANISED		✓	
HAVE YOU LEARNED FROM THE WORKSHOP AND WAS IT WORTH		✓	



L'ÉVALUATION MOUVANTE

Une question est posée aux participants qui se positionnent physiquement sur une ligne pour indiquer leur réponse. Chaque extrémité de la ligne représente un extrême. Exemple lors du séminaire inter-terrains réalisé dans le cadre du projet le 24 mai 2018:

Le format du séminaire était-il adapté ?



Pas du tout

Extrêmement

LES QUESTIONNAIRES

PROJET DE RESTAURATION DE LA SÈVENNE : VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

PARTE 2

RIVIÈRES à l'œuvre

Nom - Prénom :

2- VOTRE AVIS SUR L'ATELIER ET LE PROCESSUS PARTICIPATIF

- Êtes-vous satisfait du processus participatif mis en place ? Oui Non
Commentaires :
- Êtes-vous satisfait du déroulement de la séance ? Oui Non
Commentaires :
- Avez-vous pu exprimer votre opinion ? Oui Non
- Pensez-vous qu'il serait intéressant de reproduire ce processus pour d'autres projets ? Oui Non
- Notez de 1 à 5 les outils mis en place (1 = peu satisfait / 5 = très satisfait) :

Atelier 1	Cartographie participative	1	2	3	4	5
	Atelier à vocation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3- VOTRE PERCEPTION APRÈS LA CONCERTATION

- Votre avis sur le Syndicat et son rôle ont-ils évolué ? Si oui, comment ?
- Quels type d'aménagements / de travaux, connaissez-vous désormais pour :
 - Limiter les impacts négatifs des inondations ?
 - Entretien une rivière ?
- Souhaiteriez-vous participer à l'avenir aux réflexions concernant les rivières de votre territoire ?
 - Non merci
 - Je souhaite être tenu(e) informé(e) (par mail ou courrier)
 - Je souhaite participer à distance (par mail ou courrier)
 - Je souhaite participer de manière active (groupes de travail, réunions, recherche de ...)
 - Autre :

EXPRESSION LIBRE, REMARQUES, COMMENTAIRES, QUESTIONS, ...

.....

.....

.....

Ex: Questionnaire utilisé sur la Sévenne

Exemples de questions à poser :

- Cet atelier a-t-il répondu à vos attentes ?
- Avez-vous apprécié les aspects logistiques ? (accessibilité du lieu, horaire, collation, confort de la salle...)
- Avez-vous appris des choses sur ... ?
- Avez-vous pu exprimer votre point de vue ?
- Avez-vous compris le point de vue des autres participants ?
- Suite à cet atelier, pensez-vous modifier vos comportements ou changer vos pratiques vis-à-vis de la rivière ?
- Pensez-vous que cet atelier aura une influence sur la gestion du Bassin Versant ?
- Êtes-vous satisfait d'être venu ?
- ...

Cf. Annexes 20 à 23

LES ENTRETIENS

Réaliser des entretiens avec quelques acteurs spécifiques peut fournir énormément d'informations pour suivre et évaluer la démarche. Les entretiens peuvent être complémentaires avec les autres approches présentées ci-dessus. Par exemple, cela peut permettre d'approfondir pourquoi certaines personnes ont l'impression que leur avis n'a pas été pris en compte dans la démarche et définir comment les accompagner par la suite. Les entretiens peuvent être menés par les gestionnaires ou par des personnes extérieures (chercheurs, consultants, stagiaires, etc.) en fonction du degré de sensibilité des questions posées et de la prise de distance requise.

Quelques points essentiels sur l'utilisation des questionnaires :

- **Max 1 feuille** recto-verso
- Privilégier les **questions fermées** avec des cases à cocher (pas du tout/pas trop/assez/beaucoup) et ne garder que **quelques questions ouvertes** (si trop de questions ouvertes les participants ne remplissent pas ou trop peu pour que ce soit pertinent)
- Prévoir un **temps dédié** pour le remplir **en séance** (les participants qui disent 'on vous le renverra après' ne le font jamais) et **avant la conclusion** (sinon les participants se dépêchent pour pouvoir partir ou aller au buffet)
- Prendre 2 mn lors de la distribution des questionnaires pour expliquer à quel point c'est important pour les organisateurs que chacun le remplisse et rappeler que le traitement sera **anonymisé**
- Bien s'assurer **que chaque personne ait mis son nom et ait répondu à la majorité des questions** lors de la collecte des questionnaires

Un questionnaire sans nom et pas rempli en entier = un questionnaire « inutile »

RETOURS D'EXPÉRIENCE D'UNE FACILITATRICE

On était beaucoup parties sur leurs perceptions de départ et leurs perceptions d'arrivée pour voir si ils avaient compris des choses des ateliers [...]. Mais ça c'était échec total parce que c'était pas les mêmes personnes. [...] Il faut et que ce soit simple et que ça fournisse les données qui nous intéressent.

Pour nous c'est utile de savoir :

- **s'ils ont apprécié le processus,**
- **s'ils ont l'impression que leur avis a été pris en compte et sinon pourquoi.** Comme ça après on peut les accompagner
- **comment ils veulent être impliqués** (participer à des réunions, avoir juste de l'info, etc.)

QUELS SONT LES EFFETS DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES SUR LES PLANS PROJETS PROGRAMMES EAU

Sur la révision du SAGE DRÔME

Les résultats produits à travers la démarche participative sont les suivants:

Un **diagnostic citoyen** de la rivière incluant **630 contributions**

3 versions de plans d'action

189 propositions d'actions



1 rapport final et 5 synthèses thématiques pour la CLE



Cf. Annexe 17

La loi a également changé alors que la démarche participative était en cours sur la Drôme. L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 (cf. p.42) a renforcé le dialogue environnemental en amont. Le SMRD a fait le choix d'organiser une **concertation préalable**. La démarche organisée dans le cadre du projet SPARE et présentée ici ne répondant pas aux nouvelles obligations légales, une nouvelle concertation a été organisée, avec l'accompagnement de deux garants. **Trois ateliers locaux et un atelier à l'échelle du bassin versant** ont eu lieu en mars-avril 2019. Ces ateliers se sont centrés sur l'identification des défis du territoire en matière d'eau qui seront présentés à la CLE pour l'éclairer dans ses choix pour la révision du SAGE.

<https://www.riviere-drome.fr/actions-etudes/projet-spare/actions-resultats>

Ces résultats ont été transmis à la CLE pour être pris en compte dans la révision du SAGE. Les documents sont utilisés par le secrétariat technique ainsi que par les commissions thématiques comme base de travail dans les réflexions en cours.

Plusieurs thématiques ont été évoquées par les citoyens qui n'étaient pas représentés à la CLE, notamment les enjeux de baignade, l'importance du paysage, et l'attachement au territoire.

Tous les titres du SAGE ont également été reformulés, comme en témoigne Chrystel FERMOND, directrice du SMRD:

« En fait on refait un SAGE ! Et on ne fait pas une révision. SPARE m'a fait réaliser que le document de SAGE était illisible pour les citoyens. On me l'avait dit un peu en enquête publique, je n'avais pas trop compris. Mais je m'en suis rendu compte avec SPARE. On a beaucoup réfléchi à la définition d'un objectif, comment on le définit comment on le formule. On n'écrit pas 'restaurer un milieu', il faut donner un sens. D'où la décision de tout reprendre. la CLE a du être assez surprise, elle ne s'attendait pas à ce qu'on reprenne tous les titres. »



Atelier local du 25 mars 2019 à Livron-sur-Drôme

Sur le PGRE des USSES

4 constats à travers les Rand'Eau

2 orientations à travers les Bistr'Eau

3 pistes d'action à travers le théâtre forum

1 plan citoyen de gestion des ressources en eau à travers les ateliers incluant 6 objectifs, 24 actions et des indicateurs d'évaluation afférents.

1. Définir une **stratégie de territoire** autour de l'agriculture et l'urbanisation
2. **Accompagner les usagers** à réduire leurs consommations d'eau

1. **Proposer des alternatives** à l'usage de l'eau pour sensibiliser à la préservation de l'eau, en particulier les enfants
2. **Mettre en avant l'ensemble des bénéfiques** (pas seulement environnementaux) des actions à mettre en œuvre
3. **Accompagner de façon personnalisée** les agriculteurs et les industriels

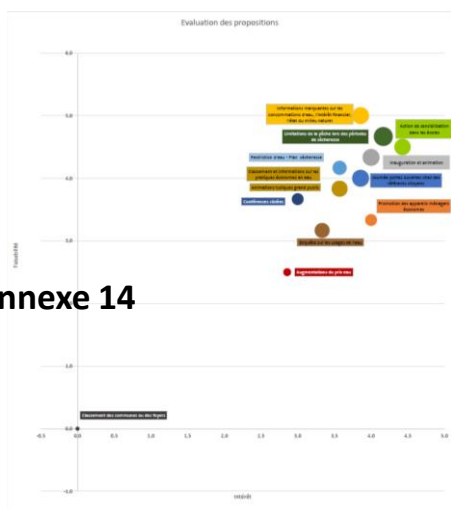
PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Objectifs	Interventions pour les usagers	Développement à 3 ans	Indicateurs d'évaluation
<p>1. Faire des actions « coup de poing » : coupures d'eau pédagogiques, une journée sans eau.</p> <p>2. Augmenter le prix de l'eau : base sur l'eau potable.</p> <p>3. Donner des informations marquées : chiffres clés (ex : consommation d'eau d'un humain par rapport à une vache, quantité d'eau utilisée pour produire une dinde, économie qui peuvent être réalisées), slogans « sauvegardez le lac, consommez moins d'eau » dans des écoles, des espaces d'échanges, les bulletins municipaux.</p> <p>4. Proposer des animations ludiques lors de journées grand public et lors de manifestations.</p>	<p>1. Mettre de l'humain par trimestre (tablette par un collectif de citoyens et d'élus) pour effectuer une mesure sur le robinet.</p> <p>2. Recenser les effets de la réduction des consommations d'eau : (ex) réduction de taxes.</p> <p>3. Communiquer sur l'état de l'eau : (ex) « l'eau est précieuse ».</p> <p>4. Communiquer sur les bénéfices sociaux et les pénuries (humaines) les résultats sur l'évaluation des consommations d'eau et son impact sur l'état de milieu naturel : (ex) de l'eau, l'habitat, les paysages, les espèces, leur reproduction, leur migration...).</p> <p>5. Interagir et dialoguer les nouvelles demandes des habitants (ex) (aménagement...).</p>	<p>1. Établir et évaluer (par un système type graphique) l'évolution des consommations d'eau : (ex) une diminution de 10% des consommations d'eau par les ménages sur un résultat satisfaisant (cf. annexe 13).</p>	

Cf. Annexe 13



Le 20 janvier 2020, une journée PGRE intitulée « Implication citoyenne et gestion de l'eau » a été organisée afin d'évaluer les propositions citoyennes faites au préalable en fonction de leur faisabilité, intérêt et valeur éthique (intérêt général, impact positif pour tous, équité dans le partage de l'eau, solidarité amont-aval, etc.)



La moitié des propositions ont pu être évaluées. L'évaluation du reste des propositions a été reporté à cause du Covid19. Cette évaluation a pour objectif de déterminer les actions prioritaires à mener.

Ces propositions seront ensuite rajoutées au PGRE, soit à travers de nouvelles fiches action, soit à travers la modification de fiches existantes.

Dans la mesure où l'objectif d'Alerte à Malib'Usse était d'amener les habitants à diminuer ou à maintenir leurs consommations en eau, **le plus important dans cette démarche n'est pas tant les résultats produits que le processus que les habitants vivent** et à travers lequel ils expriment leurs préoccupations, leurs manques de connaissances, leurs préjugés, leurs attentes, etc. **C'est ce processus qui les amène à changer de perceptions et de comportements.** Pour les Usse où la consommation domestique est prédominante et la pression anthropique croissante, le principal levier de changement passe par ces mêmes habitants.

Cette démarche a mis en avant le fait que la plupart des participants pensaient que les agriculteurs, et non les habitants, sont les premiers usagers de la ressource en eau (constat N°4). Face à ce constat, les participants ont cherché à identifier les meilleures manières de toucher et de sensibiliser la population à la nécessité de limiter les consommations. Or, **les habitants sont les mieux placés pour identifier les leviers de mobilisation de la population** (orientation N°2 et la plupart des actions du plan de gestion). Et même si les pistes de mobilisation et sensibilisation soulevées ne sont pas très innovantes, ce qui est essentiel c'est 1/ qu'ils se fassent les relais de ces apprentissages dans leur entourage suite à leur participation et 2/ qu'ils réalisent et expriment des besoins en termes d'informations et de données. Ici, ce n'est plus le syndicat qui communique vers les habitants, ce sont les habitants qui demandent de l'information au syndicat. C'est un changement majeur lorsque l'on connaît les difficultés des gestionnaires de l'eau à communiquer et à sensibiliser, malgré des efforts et ressources dédiés.

La démarche a également permis de **passer d'un registre de langage du PGRE habituellement très technique** (volumes prélevables, mesures, débits, prix de l'eau, etc.) **à un registre beaucoup plus centré sur les perceptions, les émotions, le vécu, l'attachement à la rivière.** En effet, les participants ont partagé leurs souvenirs et ressentis des événements climatiques : des ruisseaux devenus plus longtemps ou complètement à sec, des coupures d'eau, Des événements ponctuels où l'eau coule marron au robinet ou encore les livraisons d'eau potable par camion-citerne lors de l'épisode de sécheresse sur la commune de Clermont en 2017. Les habitants ont mis en avant (constat N°3) que les indicateurs quantitatifs utilisés généralement par les techniciens et gestionnaires ne leur parlent pas et ne les incitent pas à agir. Un registre expérientiel serait donc probablement plus adapté.

Enfin, un changement important apporté par cette démarche est de **replacer les habitants au cœur des politiques de développement territorial et de leurs contradictions.** Par exemple, les scénettes de théâtre forum ont mis en avant les difficultés de priorisation entre usages dans le PGRE, entre l'agriculture, les habitants, mais aussi les autres services publics (ex : crèche). Ces questions sont au cœur des débats actuels sur les projets de territoire. Un autre exemple est lorsque les habitants ont présenté leur diagnostic et orientations au comité de rivière le 3 mars 2018, et qu'ils ont fait part de leurs **craintes que l'urbanisation se fasse au détriment des surfaces agricoles** (orientation N°1). Les élus ont alors mis en avant les nouvelles contraintes des SCOT pour expliquer que cette crainte n'avait peut-être pas lieu d'être. Cela illustre dans quelle mesure la complexité de la gouvernance, des articulations réglementaires et des jeux politiques freine la participation citoyenne dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire. Ce constat avait déjà été mis en avant par d'autres chercheurs (cf. Barone, *SCoT est-il plus SAGE ?* 2012). Certaines adaptations réglementaires et procédurales sont à mettre en place de ce point de vue, d'autant plus que la participation citoyenne dans les politiques de développement territorial est encouragée par l'ordonnance de 2016, et correspond à une demande des citoyens (par ex. une des actions proposées par les citoyens dans le plan de gestion est de « mobiliser des citoyens-acteurs sur le PLU pour inciter l'introduction d'une réglementation favorable aux récupérateurs d'eau »).

Sur le projet de restauration hydromorphologique sur la SEVENNE

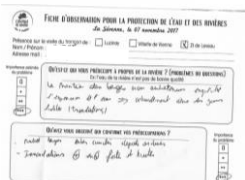
16
objectifs
IDENTIFIÉS



11 SATISFAITS PAR LE PROJET

6 fiches
d'observation
de la rivière

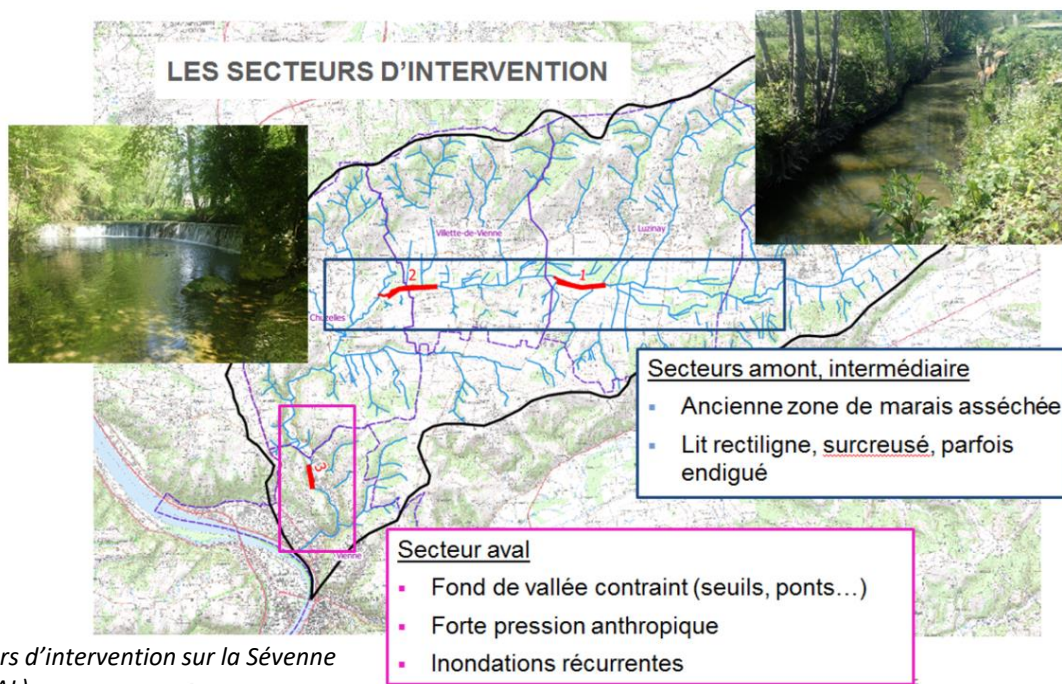
1 SCÉNARIO
CONCERTÉ
ET PARTAGÉ



Sur la Sévenne, les scénarios de travaux ont été modifiés suite à la démarche participative. **L'enveloppe de travaux a doublé pour** intégrer les remarques des participants, et ce, non seulement sur la Sévenne mais également sur les trois autres projets de restauration hydromorphologique sur les trois autres vallées (Gère, Vesonne et Baraton).

Sur la Sévenne, les travaux supplémentaires envisagés incluent **la modification de l'emprise, du linéaire, la création d'un cheminement piéton et d'un accès à la rivière.**

Par ailleurs, **les travaux**, initialement prévus sur les trois secteurs amont, intermédiaire et aval, **ont été divisés en deux marchés distincts** suite à la démarche participative: les secteurs amont et intermédiaire dans un premier temps, l'aval dans un second temps. Cette temporalité répond à une attente des riverains du secteur de limiter les travaux en permettant de se coordonner avec d'autres projets sur le secteur portés par une autre collectivité.



Sur le PAPI de l'HUVEAUNE

La démarche participative ayant été interrompue chemin-faisant, il n'y a pas eu d'effet de la participation citoyenne sur le PAPI au moment de la rédaction de ce rapport.

Sur le PAPI de l'ARC

La démarche participative ayant été interrompue chemin-faisant, il n'y a pas eu d'effet de la participation citoyenne sur le PAPI au moment de la rédaction de ce rapport.

QUELS SONT LES EFFETS DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES SUR LES ÉLUS

Les démarches participatives se déroulent sur des territoires où se jouent des jeux d'acteurs, qu'il s'agisse de tensions, de liens d'amitié, de relations hiérarchiques, politiques, institutionnelles, ou professionnelles. Les élus sont généralement habitués à ces jeux d'acteurs au cœur desquels ils se situent. De par leur fonction, ils ont l'habitude de participer à différentes instances et d'interagir avec différentes acteurs de la gestion de l'eau. Une forme de routine s'installe souvent entre les acteurs au sein de ces instances, à la fois dans la manière dont les échanges se passent et dans les sujets qui sont abordés. La participation des citoyens vient perturber cette routine, soit parce que les citoyens posent des questions auxquels les élus n'ont pas de réponse, soit parce qu'ils mettent sur la table des sujets peu habituels. Face à cette perturbation, certains élus sentent le besoin de se justifier de leurs choix et de leurs actes, d'autres perçoivent une opportunité.

La participation met en avant des dissensus...

...entre développement et préservation

Les élus portent souvent des projets de développement du territoire qui mettent l'aménagement et l'économie au premier plan et nécessitent donc de trouver des ressources en eau supplémentaires. Or les citoyens, les gestionnaires ou certains élus du syndicat portent parfois d'autres intérêts et projets qui peuvent aller à l'encontre des projets portés par les élus.

« les élus n'ont pas forcément compris [...] l'intérêt du PGRE. [...] Ils ont du mal à comprendre le fait qu'on veuille mettre ça dans un PLU ou dans un PLUI, ils ont l'impression qu'on va les empêcher de construire, ou bloquer l'économie, ils n'ont pas encore tous compris la démarche, qu'on pouvait travailler ensemble. »

Un président de syndicat: « Tout le monde dit il faut faire attention à l'urbanisme mais pers ne met le doigt dans l'engrenage, en disant il faut qu'on réduise le développement. Et ce genre de question ça pourra passer par la population » « pour les élus les sujets leur sont souvent imposés par la population . Ils légifèrent souvent en réaction à la société »

...entre les élus du syndicat et les autres élus du bassin versant

« certains élus du BV nous [élus du syndicat] traitent un peu d'écolos quelques fois »

« Je ne me suis pas senti épaulé par les collègues sur ce genre de démarche. Et certains ont même pu penser que c'était une démarche de l'équipe technique qui imposait des choses, alors que c'est une démarche qui aurait dû venir d'eux, les élus.»

« Sur un bassin versant à fort déficit, ce qui aurait été des recommandations ou des préconisations ça devient des obligations et ça ils [les élus] ont du mal à l'admettre et ils en veulent à ceux qui portent le message, même si nous on ne fait que transmettre, traduire, vulgariser le message de l'administration, du SDAGE.»

POUR ALLER PLUS LOIN

Article de Ruth Amossy « La coexistence dans le dissensus - *Les fonctions de la polémique publique* » 2014 [LI](#)



Réunion du groupe « citoyens pour l'Huveaune » le 6 mars 2019

La participation met en avant une incompréhension de la part de certains élus du rôle du syndicat

« Ce dont on s'est rendu compte avec la Gemapi c'est que le [syndicat] est très décrédibilisé, les élus en fait ils ne comprennent pas ce qu'on fait [...] on s'est rendu compte qu'ils mélangeaient les lois, ils ne comprenaient pas pourquoi d'un côté on leur avait dit de supprimer le syndicat d'eau potable et pourquoi [notre syndicat] lui était amené à continuer à exister. [...] On est vraiment sur une méconnaissance de comment est gérée la politique de l'eau en France et comment elle s'applique localement.»

« Notre démarche, qui était de demander l'avis des uns des autres dans le meilleur des cas ils pensent que ça veut dire qu'on ne sait pas ce qu'on veut faire ou dans le pire des cas qu'on demande aux gens plutôt qu'aux élus et ils se sont sentis laissés de côté.»

La participation modifie les modalités de dialogue

« Si on parle de la CLE, c'est une instance où des corporations ont été désignées [...] parce qu'on a estimé que pour pouvoir prendre des décisions autour de la rivière Drôme [...] il y a telles et telles corporations [...] qui sont autour de cet axe qui est la rivière Drôme. Comment on fait pour qu'ils arrivent à s'entendre parler ? Du coup, là c'était relativement facile parce qu'on sait qu'il y a les agriculteurs, les irrigants... [...] même si quand on travaille c'est pas facile. Mais derrière il y a quand même une organisation, une base sur laquelle on pouvait travailler »

« Les associations et les administrations sont plutôt réfractaires parce que ça perturbe leurs habitudes. Elles ont l'habitude d'un système bien établi, avec des interlocuteurs qu'elles connaissent, elles savent comment négocier. Intégrer des citoyens vient perturber tout cela »

« Si tout le monde commence à parler pour lui-même, à quoi servent les regroupements collectifs ? C'est un peu pour ça que tout ce qui est concertation citoyenne dans notre pays a du mal parce que tout est bien organisé, il y a des collègues et ça tourne en rond, tout le monde connaît les positions de l'autre, ça ronronne, on se fait des faveurs, si on fait rentrer d'autres gens ça complexifie. Genre gilets jaunes. C'est des gens qui s'expriment et qui expriment plein de contradictions. Sur un PLU on voit la cacophonie et les élus détestent, ils préfèrent un groupement de propriétaires, c'est plus facile de négocier »

Voir aussi l'encadré en haut de la p.91

La participation ouvre une arène d'expression pour les citoyens qui y formulent leurs craintes, leurs doutes et leurs revendications. Face à cela, certains élus sentent le besoin de se justifier de leurs choix et de leurs actes.

« [Les citoyens] ont aussi pris des positions très fortes qui n'étaient pas forcément celles attendues et qui ont dérangé, notamment quand on a présenté au comité de rivière. »

« Ça veut dire on ouvre la porte, tout peut rentrer, tout type d'idées et on va plus tout maîtriser »

« On a senti qu'il y avait des points sur lesquels il fallait gratter, et donc on a gratté par la suite. Notamment sur le PLU. Quand [les élus] disaient 'c'est évident qu'il n'y a plus de construction sur les zones humides' il faut venir prendre des photos dans mon village. [...] Sur le PLU/SCOT, les citoyens avaient dit qu'il fallait anticiper l'augmentation de la population, éviter de construire dans les zones humides, avoir une réflexion sur l'évolution du territoire, la répartition des habitants et la consommation en eau de ces habitants, la capacité du milieu à fournir de l'eau aux foyers. Et les élus ont dit que ce n'était pas l'affaire de cette démarche-là »

« Il y avait eu des réactions des élus sur l'arrêté sécheresse en disant qu'ils transmettaient, que nul n'est censé ignorer la loi et qu'ils faisaient déjà ce qu'ils pouvaient. Les citoyens avaient dit que les gens n'étaient pas au courant de l'arrêté, qu'il faudrait faire une autre sensibilisation que juste mettre ça à la mairie. Et aussi que l'arrêté est au niveau du département alors qu'il y a des disparités entre les territoires. »

« Les citoyens faisaient état que même si les collectivités avaient beaucoup travaillé sur les systèmes d'assainissement, il y avait quand même des pollutions pharmaceutiques. »

Témoignage d'une citoyenne qui a participé à une instance décisionnelle:

« je pense qu'il faut être très prudent quand on s'exprime devant les élus pour pas les buter, parce que j'ai ressenti qu'il y avait des élus qui peut être butaient sur des idées qui sont plus personnelles, [...] »

Quand vous dites qu'il faut être prudent auprès des élus, est-ce qu'il y a certains sujets qui bloquent plus que d'autres ?

« Oui, tout ce qui concerne le budget, comment on finance ça, quel impact ça va avoir financièrement sur les gens. »

Certaines méthodes participatives visent à la résolution d'un problème ou d'une situation de déséquilibre (ex. conférence de consensus, théâtre forum). Elles sont donc plus à même de faire émerger des controverses ou des tensions, d'autant plus sur des territoires où il y a eu des conflits par le passé. Les facilitateurs doivent en avoir conscience et y être préparés et formés.

« les élus ne réagissent pas bien à des dépenses sur la communication, pour eux on en fait toujours de trop et c'est toujours trop cher »

« Je ne m'attendais pas non plus à ce que cela bouscule autant les personnes, les habitants et même les élus.[...] Les élus qui se sentaient parfois pointés du doigt, [...] ils réagissaient vivement. Lors d'un atelier, quasi à la fin de l'animation, le maire est arrivé au moment où était joué dans une des saynètes le rôle d'un élu. Le maire, présent dans la salle, s'est senti mal. Il a souhaité s'exprimer après la représentation de la saynète, il a monopolisé la parole pendant un petit bout de temps. [L'animatrice] a tenté de lui expliquer ce qu'était le théâtre forum, à quoi ça servait. Quelques mois après la représentation, alors que le territoire faisait l'objet d'un climat politique tendu sans lien avec la concertation citoyenne, l'échange entre l'élu et l'animatrice lors du théâtre forum a servi de motif pour ne plus continuer à travailler avec cette dernière. [Les élus] devaient justifier le fait que [l'animatrice] n'était pas professionnelle et ils ont utilisé le théâtre forum comme exemple. C'est un peu les effets collatéraux.»

D'autres élus voient dans l'expression de ces craintes et revendications des citoyens une opportunité de remettre sur la table des sujets qui préoccupent les habitants, et d'identifier d'autres manières de communiquer.

« Les élus se disent on est plus tout seuls à décider, on a ouvert, et maintenant il y a des choses qui remontent et il faut qu'on fasse avec et qu'on les prenne en compte. C'est un vrai changement mais qui est bien porté par [le syndicat], sinon les élus étaient pas vraiment prêts à ça. Au bilan de mi-parcours [le président du syndicat] a dit 'peut-être que c'est des choses que les habitants font remonter, qu'on avait écarté il y a longtemps, les habitants nous rappellent des choses et peut-être que ça vaut le coup de s'y repencher'. Et ça a un effet sur les élus qui étaient en train de se justifier.»

« Si demain je devais de nouveau être élu je saurais m'inspirer de ces démarches et savoir les personnes à contacter. »

« La participation j'en rêvais, là j'ai compris que ça ne s'improvisait pas, il y a des méthodes, des techniques, des stages, des façons d'aborder les choses pour que les gens s'expriment, des ateliers intéressants pour certaines questions et d'autres pour d'autres. J'en connais un petit peu mais loin d'en connaître beaucoup et de pouvoir exercer la participation au quotidien. Je sais que pour réussir il faut s'entourer et pas avoir peur de faire appel, soit les associations, soit des bureaux d'études. Il ne faut pas avoir peur de faire appel. Mais ça me donne envie d'intégrer ça à ma gestion future si j'ai la chance d'être réélu. »

En parallèle l'ouverture des instances décisionnelles aux citoyens leur fait prendre conscience des arbitrages que doivent faire les élus

Témoignage d'une citoyenne qui a participé à une instance décisionnelle: « C'est toujours le nerf de la guerre, l'argent, donc après de quelle manière intégrer la population dans un respect de l'environnement sans qu'ils se sentent pour autant touchés au porte-monnaie? [les gens ne comprennent pas toujours] s'il y a vraiment nécessité et puis les résultats positifs qui vont en découler. C'est pas taxer pour taxer mais pour améliorer une situation qui s'aggrave. »

QUELS SONT LES EFFETS DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES SUR LES GESTIONNAIRES & LES STRUCTURES PORTEUSES?

Ces démarches participatives, qui étaient plus ou moins habituelles pour les gestionnaires, ont eu divers effets sur les structures porteuses. De manière générale, aucun des syndicats n'était novice sur la participation: la chargée de mission des Usse avait suivi la formation Osons Agir de l'URCPIE, l'Huveaune met en place de nombreuses opérations citoyennes (Huveaune propre, etc.), etc. C'est leur sensibilité pour la participation qui avait amené ces gestionnaires à candidater pour devenir terrain pilote dans le cadre du projet. Néanmoins, sur certains terrains, ces démarches ont modifié les relations entre certains acteurs, et les entretiens des gestionnaires en fin de projet mettent en avant des termes comme confiance, crédibilité, autonomie, écoute ou contact. Les démarches ont également renforcé certaines tensions préexistantes, comme par exemple avec certaines délégations agence (respect du calendrier) ou avec certains élus (voir p.103). Qu'il s'agisse de confiance ou de tensions, en se positionnant comme porteur de démarche participative, les syndicats ont réaffirmé un de leurs rôles et leur positionnement au sein des réseaux d'acteurs du territoire.

Des relations de confiance ponctuées de tensions entre les gestionnaires et les accompagnateurs (associations, chercheurs)

«Ce qui a bien marché dans la démarche c'est l'engagement, la convivialité entre Irstea et nous, même s'il y a eu des tensions on était heureux de se voir, de travailler ensemble. [...]. A la fois dans les moments de tension ça a été un échec parce que les participants suivaient ce ressenti. Quand on était contentes d'être présentes sur le terrain ça se ressentait et c'est ce qui nous a sauvé parce des fois il n'y avait peut être pas assez de monde mais en tout cas on était avec le sourire. Ça a été un succès aussi pour l'acceptation auprès de la CLE. On a porté auprès de la CLE les résultats avec plaisir. Et ça c'est important. Les transmettre c'est une chose mais les porter c'est autre chose. Et je pense qu'on l'a fait avec énergie l'une comme l'autre et ça, ça s'est senti. Au sein du projet européen aussi. L'enthousiasme, conjugué à l'argent et au temps dédié, et aussi d'Irstea avec nous, ensemble, c'était un succès.»

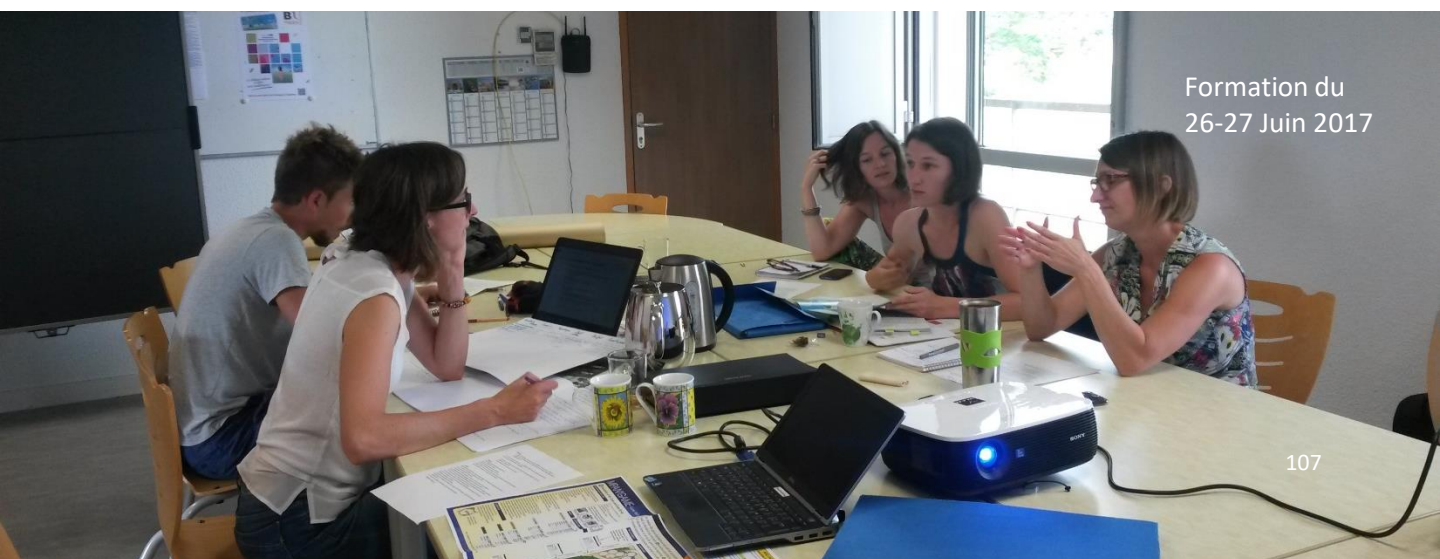
Témoignage de Marie Trouillet du CPIE, animatrice de la démarche sur les Usse

« Ça fait évoluer tout doucement la relation positive qu'on avait avec le [syndicat]. Je crois qu'ils nous voient maintenant comme un acteur incontournable vis-à-vis des citoyens. Donc ils nous sollicitent beaucoup »

Citoyens

Équipe

Élus



Formation du
26-27 Juin 2017

Les gestionnaires ont acquis une confiance en elles pour mettre en place des démarches participatives sur le terrain. En parallèle, elles expriment le besoin de continuer à se former et à se nourrir par des échanges de pratiques ou des formations

« J'ai acquis une vraie compétence en terme d'**écoute** ; cela ne m'inquiète pas d'aller au contact avec [les citoyens] et faire des choses avec eux. Avant cela ne se faisait pas. »

« J'ai appris des choses sur les questions de posture et de savoir faire. Et de **ne pas craindre**, car je pense que la plupart de gens ont des craintes (à faire de la participation avec des habitants). Car cela est déstabilisant, on s'expose dans son travail, car on a des travaux qui nous tiennent à cœur. Aujourd'hui les services de l'état et les collectivités ont du mal à se confronter aux citoyens. Il y a peu d'espace où l'institution s'ouvre en direct. Peut-être que cela va changer. »

« [La démarche m'a apporté] aussi la satisfaction de faire, l'impression d'être soutenue par l'avis des citoyens et l'impression d'amener quelque-chose qui a de la valeur. »

« Oui, c'est fait ! Je me sens en capacité de mener une démarche participative. Je me sens à l'aise sur l'objectif, je sais où on va, plus que pour [cette démarche-là]. Je sais pourquoi je fais participer les habitants. Je sais aussi qu'on peut demander beaucoup. »

« Quand on a une concertation [...] à faire, on y va en confiance, on a des habitudes, du matériel [...] un paperboard, une clochette, on y va quoi. »

« J'ai appris un certain nombre de postures à adopter sur le terrain. »
Une animatrice de démarche

« Je me sens capable de mener des démarches participatives en autonomie mais j'ai besoin de discuter des pratiques avec des collègues. »

« Je me sens 10 fois plus en compétence d'organiser une démarche participative après trois ans d'expérience. On ressort plus fort, en terme d'apprentissage c'est immense. Pas tant que les outils mais sur l'environnement de la démarche et le recul [...]. Et je le réalise un peu plus tous les jours. »

« Mais quand il a fallu relancer la concertation, j'ai eu des peurs, car [la démarche] a laissé des cicatrices : de par les outils qui étaient fait pour lever de l'information, mais peu pour décider et converger. Et je savais qu'on avait besoin de converger avec [cette nouvelle démarche]. Et là j'ai eu peur. Je me suis senti le besoin de recontacter des facilitateurs pour de méthodes là-dessus. [...] J'ai contacté des collègues et je me suis inscrite à des formations pour codécider. »

Une démarche qui a également modifié la manière de travailler de certaines équipes

« Dans l'équipe on s'est dit que les prochains projets sur la rivière il fallait peut-être faire comme le syndicat des 4 Vallées et aller vraiment discuter et présenter ou faire valider les choses par les riverains pour avoir vraiment leur aval. [...] on se dit qu'à l'avenir ce serait bien aussi de pouvoir sur des projets plus lié au milieu aquatique d'avoir aussi une telle démarche. »

« On fait de la participation au sein de l'équipe. Les règles de bienséance qu'on donnait aux participants il est arrivé qu'on se les donne en réunion ou en travail d'équipe. Quand on sait que c'est un travail de quelques jours, [la facilitatrice a] proposé d'animer la réunion [...], et d'être hors des locaux du syndicat »

Des démarches qui ont changé la manière que certains syndicats avaient de communiquer

Les changements en termes de communication mentionnés dans les entretiens par les syndicats:

- mise en place d'une page Facebook,
- Contractualisation d'une chargée de relation presse sur 3 ans,
- Des efforts de transparence vis-à-vis des différents travaux et décisions du syndicat : plaquette, panneau d'affichage, presse, etc.
- Une plus grande proactivité vis-à-vis de la presse
- Une plus grande présence médiatique
- Des relations de confiance avec les journalistes
- Une plus grande réflexion sur la stratégie de communication et la ligne éditoriale du syndicat

Une démarche qui a apporté confiance et crédibilité aux syndicats par rapport à leurs partenaires extérieurs

Et qui les a amené à expliciter leur politique et celle de leurs partenaires

« Finalement si le syndicat décide d'être transparent pour des journaux, de la presse ou du public, il explicite la politique des autres aussi sans accord préalable des autres et sans aval politique du syndicat. Là maintenant je ne demande même plus au président. [...] Je ne sais pas comment il va réagir. [...] C'est proactif ça vient de l'équipe plus que du portage politique.[...] Jusque là il a toujours relu tout projet d'article. Et à la fois on voit les citoyens ont dit 'cette semaine on a eu plein d'infos sur la rivière dans les journaux, c'est génial, merci'. On a un retour hyper positif de la population, d'être informés régulièrement ».

« En fait ça nécessite **une explicitation de la politique** [...]. Ce qui nous pousse à faire cette action là, c'est que ça répond à un besoin. On l'a identifié comme résultat de [la démarche]. Ça ça joue.[...] Je ne sais pas si on le ferait avec autant d'énergie si on avait pas ces données.[...]. C'est pas que parce qu'on sait que dans la participation la transparence c'est bon. C'est pas ça. C'est qu'on sait que les citoyens en ont envie et c'est pour ça qu'on le fait. Et ça c'est un résultat de [la démarche] »

Dans la Drôme, l'effet 'démonstrateur', c'est-à-dire à avoir été le premier à mettre en place une concertation préalable sur la révision d'un SAGE, a été positif pour l'image du syndicat

« [Nous avons eu] des interventions à l'Agence de l'eau Seine Normandie, et dans le projet AERMC. Là on était invités à l'Association des sinistrés sécheresse du Val de Drôme pour présenter SPARE. C'est des occasions de tisser d'autres liens avec les partenaires. C'est une autre entrée que technique et financière. [...] Le fait d'avoir fait de la participation avant que ce soit obligatoire nous remet dans les moteurs. Tout le monde nous dit : mais comment ça se fait que la Drôme est toujours la première ? On a été le premier SAGE. On a été le premier PGRE de Rhône Alpes. [...] On a été les premiers à réviser un SAGE. Et là maintenant on est les premiers à avoir fait de la participation avant que ce soit obligatoire. Dans l'élan du SMRD ça le maintient dans cet élan d'innovation. Ça c'est bon. En terme de crédibilité, de poursuite, d'avenir, de testeur, de territoire qui n'a pas peur de tester. »

« Lorsqu'il y a eu l'intervention du **sous-préfet et des services de l'état** [NOTE: concernant l'exclusion d'un participant irrespectueux cf. encadré p.64] j'ai l'impression qu'on est passés pour des professionnels. On a su écouter le sous-préfet. On a su protéger nos services de l'état tout en les faisant vivre l'expérience »

« [Une personne] du **département** est venue lundi [à la réunion de concertation préalable] en disant 'je voulais voir un atelier de participation'. [...] Je pense qu'au département ils sont contents. Parce qu'ils ont aussi vécu [...] le fait d'avoir investi des moyens humains et financiers forts pour peu de retours. Donc quand on leur dit 'on a fait participer 300 personnes' ils ont au moins le respect de se dire 'ouah'. Et la **DDT** a du respect aussi pour la démarche. [...] ça évoque le côté enquête publique législative où il y a quasiment jamais de contributions. Ça valorise le fait que dans SPARE il y a eu un grand nombre de retours. »

« On avait aussi les services de l'état qui dans un premier temps n'étaient pas forcément convaincus. Donc cette démarche-là elle vise aussi à changer les mentalités de certaines personnes [...] dans la manière de comment on conçoit un projet et que ce projet-là ne soit pas conçu que sur le plan technique mais qu'il associe une dimension humaine. »

En parallèle, certaines démarches participatives ont créé ou accentué des tensions avec les délégations agence et les services de l'état (cf. p.87) ou des dissensus avec certains élus du bassin versant (cf. p.103-105)

Échanges entre les citoyens et les gestionnaires autour d'une soirée crêpes à Gardanne (Arc) le 2 Fév. 2018



Enfin, des démarches qui ont permis un rapprochement entre les gestionnaires et les citoyens...

« Il y a quand même un rapprochement entre la structure et les citoyens. [...] C'est mon sentiment mais qui n'est pas avéré sur des faits et des données » [NOTE: un questionnaire avait été lancé par le syndicat pour savoir ce que les gens connaissaient du syndicat et de ses actions mais il y a eu peu de réponses.]

« J'ai eu le ressenti de porte qui s'ouvrait »

Un citoyen sur la Sévenne

...mais qui restent à relativiser en terme de nombre de citoyens et dans le temps

« Le lien [avec les citoyens] a changé pour moi [...], parce que dans les participants [à la démarche] j'étais l'interlocutrice donc maintenant je me trouve à transférer des demandes de citoyens à [la directrice], aux autres membres du syndicat. Il y a le Facebook, mais il y a aussi les contacts par email direct. [...] C'est peut-être plus par moi que les citoyens remontent. Mais c'est retombé au même rythme qu'avant [la démarche]. C'est trop récent pour savoir si les efforts supplémentaires en communication ont amplifié les demandes citoyennes. »

Voir aussi les témoignages sur la perception des citoyens vis-à-vis du syndicat sur la Sévenne p.72

RÉFÉRENCES



Favoriser le dialogue territorial sur l'eau

Récits d'expériences des concertations accompagnées par l'Ifrée sur le bassin Loire-Bretagne. Ifrée, 2018. [LIEN](#)

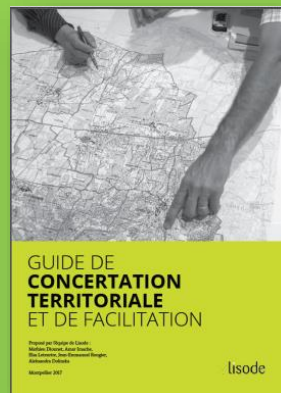
Retours d'expérience & témoignages sur six concertations:

- Trois pour une alimentation en eau potable de qualité (programmes re-sources): Centre Ouest, Vallée de la Courance & bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
- Révision du SDAGE Loire Bretagne
- Instance participative citoyenne permanente accolée à la CLE du SAGE Clain

Guide de concertation territoriale et de facilitation

Lisode, 2017

[LIEN](#)



1. **Les fondements de la concertation** (définition, objectifs, principes, contexte historique et réglementaire)
2. **Planification stratégique d'un processus de concertation** (Analyse du contexte et du jeu d'acteurs, planification participative du processus, questions à se poser)
3. **Exemples de processus** (débat public, conférence de citoyens, modélisation d'accompagnement)
4. **La mobilisation des acteurs** (Comment et qui mobiliser)
5. **Outils et méthodes de concertation** (réagir à une présentation formelle, état des lieux, diagnostic, prospective, prendre et formaliser des décisions, gérer de grands groupes)
6. **La facilitation de groupe** (fondements, étapes, techniques)
7. **L'évaluation** (pourquoi, le cadre, évaluation experte ou participative, indicateurs)

Petit guide de l'accompagnement à la conception collective d'une transition agroécologique à l'échelle du territoire

Audouin E., Bergez J.E., Choisis J.P., Duru M., Gonçalves A., Ryschawy J., Taverne M., Triboulet P., Therond O., 2018. [LIEN](#)



Même s'il porte sur la transition agroécologique et non spécifiquement sur l'eau, ce guide inclue des **fiches techniques et des retours d'expérience** très pertinents sur l'ingénierie de la participation: planification du dispositif, analyse du jeu d'acteurs, stratégie d'invitation, choix des facilitateurs, logistique et agenda des ateliers, etc.



Préparer un projet participatif #2

8 fiches méthodologiques avec témoignages et astuces des porteurs de projets rencontrés. Cayenne.

GRAINE Guyane, 2017. [LIEN](#)

8 Fiches méthodo pour aider à préparer une démarche participative:

- Clarifier et maîtriser le cadre du projet
- Identifier les acteurs et leurs rôles
- Connaître les participants et le contexte
- Mobiliser les participants et maintenir la mobilisation
- Définir les étapes de la démarche
- Établir un diagnostic partagé
- Préparer une séance
- Informer, communiquer, restituer, valoriser
- Préparer l'évaluation

Guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives

Chevalier, J., Buckles, D. J. et Bourassa, M. (2013). [LIEN](#)

Ce manuel propose un ensemble de méthodes destinées à la recherche-action participative regroupées dans 6 modules:

1. La démarche apprenante
2. Savoir et s'entendre
3. Comprendre les problèmes
4. Connaître les acteurs
5. Evaluer les options
6. Penser le système

Les **modules 3, 4 et 5** recensent les questions de base qui s'appliquent à toute situation : quels sont les problèmes auxquels les gens sont confrontés, quels sont les acteurs touchés par une situation ou ayant la capacité d'intervenir, et quelles options les gens doivent-ils envisager et évaluer ? Ces méthodes peuvent être combinées avec des méthodes polyvalentes permettant de recueillir, organiser, analyser et communiquer des informations sur les connaissances et les points de vue des gens sur la réalité (**module 2**). Le **module 6** est destiné à la compréhension des systèmes dans un monde complexe (comment les parties prenantes considèrent un sujet, comment ils donnent un sens à la réalité, etc.). Le **module 1** montre comment séquencer et adapter les méthodes de manière à ce qu'elles soient significatives et qu'elles traitent de la complexité.



Etat des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques

Chemery, J-B., Gasc, G., Arama, Y., Dubois, N., De La Rocque, J., Renoullin, M. (2018) [LIEN](#)



Cette publication est un inventaire des démarches participatives utilisées dans le champ de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques initié par l'Agence française pour la biodiversité sur une échelle temporelle de trente ans sur le territoire métropolitain et le territoire ultra-marin (DOM-TOM).

ANNEXES